

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Rapport annuel 2023



Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

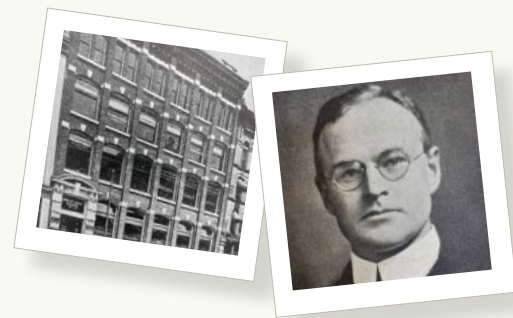
Table des matières

Notre histoire	3
Faits saillants financiers	5
Message du président du conseil d'administration	6
Message du président et chef de la direction	7
Rapport de gestion	9
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	42
Rapport de l'actuaire désigné	43
Rapport de l'auditeur indépendant	44
États consolidés de la situation financière	49
États consolidés du résultat net	50
États consolidés du résultat global	51
États consolidés des variations des capitaux propres	52
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	53
Notes annexes	54
1 Description de la société et résumé des activités	54
2 Méthodes comptables significatives	54
3 Instruments financiers	80
4 Autres actifs	85
5 Immobilisations corporelles	85
6 Écart d'acquisition	85
7 Acquisition d'entreprise	86
8 Fonds distincts	86
9 Crédoeurs et autres passifs	87
10 Actifs et passifs des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus	88
11 Régimes d'avantages du personnel	100
12 Dette subordonnée	105
13 Règlements, charges opérationnelles, commissions et charge d'intérêt	106
14 Impôts sur le revenu	106
15 Résultat par action	108
16 Capital-actions	108
17 Dividendes	109
18 Compte de participation	110
19 Information sectorielle	110
20 Engagements et éventualités	113
21 Opérations entre parties liées	113
22 Gestion du capital	114
23 Gestion du risque	114
Glossaire des termes	128
Politique de gestion du compte avec participation	130
Politique d'attribution des participations du compte et des bonis pour les polices avec participation	133
Information financière du compte avec participation	136
Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque	137
Renseignements généraux	139
Conseil d'administration	140
Haute direction	141

1923 – Hier

Notre histoire commence en 1923 lorsque nos fondateurs ont choisi le nom L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie afin d'évoquer la solidité, la sécurité et la vie. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie est fondée à Toronto, en Ontario, par Milton Palmer Langstaff et ses quatre partenaires d'affaires, W. B. Peace, Dr H. C. Parsons, S. Casey Wood et Edward « Ward » Wright.

Notre première police a été établie le 22 février 1923 : une police d'assurance vie entière de 5 000 \$ moyennant une prime annuelle de 103 \$.



1933

Charles (Percy) Fell devient le troisième président de l'Empire Vie, marquant ainsi le début d'une ère.

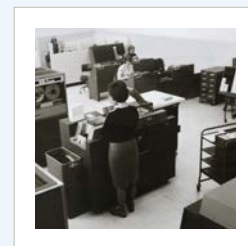
1936

Nous déménageons notre siège social à Kingston en Ontario dans ce qui est aujourd'hui appelé le bâtiment historique au coin des rues King Est et William.



1956

Des membres de la famille Jackman deviennent actionnaires, et Henry (Harry) R. Jackman est élu président du conseil d'administration.



1964

Nous commençons à vendre des fonds distincts : nous sommes l'une des premières sociétés à ajouter des fonds de placement à sa gamme de produits.

de 1926 à 1945



1934

L'Empire Vie reprend les polices et les fonds d'assurance maladie de la division générale de l'association Canadian Order of Odd Fellows et fusionne avec la Mutual Relief Life Insurance Company deux ans plus tard.

de 1948 à 1964



1957

Nous commençons à vendre des régimes d'assurance collective au Canada et avons plus que doublé notre chiffre d'affaires en six ans; il est passé de 15 M\$ à 36 M\$.

de 1968 à 1992

1970

Henry (Hal) N.R. Jackman succède à son père à titre de président du conseil d'administration. Nos affaires d'assurance en vigueur atteignent 1 G\$.

1968

E-L Financial Corporation Limited est créée par la famille Jackman en tant que société de portefeuille de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

2023 – Aujourd’hui

Aujourd’hui, nous nous classons parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada*. Notre histoire en est une de croissance et d’innovation constantes. Nous gérons des actifs de plus de 19 G\$** et avons plus de 550 000 clientes et clients individuels et 252 000 personnes participantes de nos régimes d’assurance collective. Nous sommes une société entièrement canadienne et nous exerçons nos activités uniquement au Canada. Nous cherchons avant tout à comprendre les besoins financiers de la population canadienne et à y répondre.

* Selon le total des actifs dans les documents du 31 décembre 2022 déposés auprès du BSIF.

** Au 31 décembre 2023



1987

E-L Financial Corporation Limited acquiert puis fusionne L’Empire, Compagnie d’Assurance-Vie, la Compagnie d’assurance-vie de Montréal et le secteur de l’assurance vie de la Dominion du Canada, compagnie d’assurance générale.

2003

Henry (Hal) N. R. Jackman prend sa retraite du conseil d’administration et devient président honoraire. Son fils, Duncan N. R. Jackman, est nommé président.

2005

L’Empire Vie perce pour la première fois la liste des 10 principaux assureurs vie classés en fonction des actifs compilée par le magazine *National Post Business*.

2012

Nous lançons notre service de soumission de demandes de règlement d’assurance collective en ligne à l’intention des personnes participantes.

2015

Les Canadiennes et les Canadiens peuvent désormais souscrire une assurance temporaire en ligne à partir de notre site Web empirevie.ca.
Notre société mère, E-L Financial Corporation Limited, fait passer sa participation à 98,3 %, renforçant ainsi son engagement dans la société.

2021

Nous devenons le premier assureur canadien à émettre des billets avec remboursement de capital à recours limité.
Nous achetons six cabinets de services financiers que nous fusionnons en une filiale en propriété exclusive de l’Empire Vie sous le nom de Financière TruStone inc.

de 1992 à 1997

1992

Nous acquérons un bloc d’affaires d’assurance collective de La Métropolitaine, Compagnie d’assurance-vie.

1997

Nous acquérons Colonia Compagnie d’assurance-vie (par après renommée Concordia, compagnie d’assurance-vie) et intégrons le réseau des agents généraux administrateurs (AGA).

2002

Nous amalgamons Concordia, Compagnie d’assurance-vie dans nos opérations.

2011

Nous établissons une nouvelle filiale en propriété exclusive de l’Empire Vie, Placements Empire Vie Inc., qui a commencé à vendre des fonds communs de placement l’année suivante.

2013

Nous lançons Rapide & Complet^{MD}, un moyen simple, rapide et facile pour les conseillères et les conseillers de faire souscrire de l’assurance vie en ligne pour leur clientèle. Nous diffusons une importante mise à jour de l’application en 2019.



de 2013 à 2022

2022

Nous investissons à titre d’actionnaires minoritaires dans EXOS Wealth Systems Inc.
Nous améliorons notre processus de soumission de propositions d’assurance vie numérique grâce à la création de l’illustrateur eVision.

2019

Nous lançons notre outil Épargne et retraite pour aider les Canadiennes et les Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers.
Nous investissons à titre d’actionnaires minoritaires dans The Gryphin Advantage Inc.

Faits saillants financiers 2023

155 %

ratio total du TSAV
au 31 décembre 2023

Solidité du capital

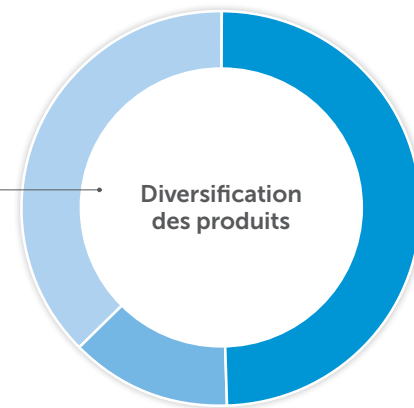
Notre ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) est supérieur aux exigences minimales établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). La société continue de présenter une solide situation du capital en vertu du cadre du TSAV.

Qu'est-ce qu'un ratio du TSAV?

Le TSAV mesure la suffisance du capital d'un assureur et est l'un des divers indicateurs qu'utilise le BSIF pour évaluer la situation financière d'un assureur. Le BSIF a établi une cible de surveillance de 70 % pour le ratio de base (aussi ratio du noyau de capital) et de 100 % pour le ratio total.

Notes financières

Ces notes financières vous donnent une opinion indépendante de notre solidité financière à titre d'assureur ainsi que de notre capacité à remplir nos obligations envers nos titulaires de polices.



Diversification des produits

Le résultat net des activités d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 provient de trois secteurs d'activité :

Gestion de patrimoine

49 %



Solutions d'assurance collective

13 %



Assurance individuelle

39 %



Note de solidité financière : A

Note d'émetteur : A

Note pour les dettes subordonnées : A (faible)

DBRS (le 25 mai 2023)

Résultat net attribuable
aux actionnaires ordinaires
2023 (en millions)

156 \$

Résultat net attribuable
aux actionnaires ordinaires
2022 (en millions) : 55 \$

Résultat net des
activités d'assurance
2023 (en millions)

181 \$

Revenu net
des activités d'assurance
2022 (en millions) : 193 \$

Total des actifs sous gestion
2023 (en millions)

18 668 \$

Total des actifs sous gestion
2022 (en millions) : 17 574 \$

Note : Les données financières choisies présentées ci-dessus proviennent des états financiers consolidés audités de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et du rapport de gestion contenu dans le Rapport annuel 2023 de l'Empire Vie.

Message du président du conseil d'administration

Rapport annuel 2023 - message du président du conseil d'administration

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a fêté son 100^e anniversaire en 2023. Étrangement, lorsque nous avons fêté notre 90^e anniversaire il y a dix ans, j'avais mentionné que l'histoire se répète. Quelle que soit l'époque, il semblerait que les changements au sein du secteur et les mesures réglementaires continuent de jouer un rôle important dans notre façon de faire. C'est toujours le cas aujourd'hui, alors que nous fêtons un siècle de service aux Canadiennes et aux Canadiens.

L'Empire Vie demeure la société canadienne de services financiers de propriété indépendante chef de file après 100 ans. Nous avons démarré avec un capital de base de 500 000 \$ et une première police de 5 000 \$. Aujourd'hui, nous gérons des actifs de 19 milliards de dollars. Nous offrons des services et des solutions à 550 000 clientes et clients individuels, 11 300 clientes et clients de régimes d'assurance collective et plus de 252 000 personnes participantes de régimes collectifs d'assurance vie et maladie. C'est une réussite remarquable.

Lorsque l'on m'a demandé ce que je pense que l'avenir réserve à l'Empire Vie, j'ai répondu que les 100 prochaines années ressembleront beaucoup aux 100 dernières. Grâce au travail acharné des membres de notre personnel, de nos partenaires de la distribution et de l'équipe de gestion, nous sommes en bonne posture pour rester concurrentiels tout en offrant aux Canadiennes et aux Canadiens les produits dont ils ont besoin pour bâtir un patrimoine et protéger leur sécurité financière. Les défis du futur ressemblent à ceux du passé, et nous continuerons à les relever avec des solutions innovantes et financièrement viables.

Malgré la pandémie et l'incertitude économique récente, nous avons connu certaines de nos plus belles années grâce au dévouement et à l'engagement des membres de notre personnel. Nous avons acquis une réputation fondée sur l'équité, l'intégrité et le respect en ce qui a trait à nos rapports avec les clientes et les clients, les membres du personnel et les partenaires d'affaires. Avec le soutien du conseil d'administration, l'Empire Vie continuera d'être une organisation fondée sur les gens, créée par les Canadiennes et les Canadiens, pour les Canadiennes et les Canadiens.

C'est pour toutes ces raisons que je suis fier d'être la troisième génération à la tête de cette formidable société. Mon grand-père et mon père ont posé des fondations solides qui nous permettent de continuer à prospérer grâce aux membres du personnel de l'Empire Vie. Félicitations à toutes et à tous pour ce jalon exceptionnel.



Duncan N. R. Jackman

Président du conseil d'administration

Le 29 février 2024

Message du président et chef de la direction

Rapport annuel 2023 - message du président et chef de la direction

Il est rare qu'une entreprise atteigne les 100 ans d'activité. L'Empire Vie est fière d'avoir franchi ce cap en 2023. L'importance que l'Empire Vie accorde aux gens, à sa raison d'être et à sa stratégie est au cœur de son succès de longue date.

Nos activités au cours des 100 dernières années étaient axées sur les relations avec les gens : fournir des services financiers à notre clientèle, soutenir nos conseillères, nos conseillers et nos partenaires de la distribution et offrir un milieu de travail enrichissant et mutuellement bénéfique aux membres de notre personnel.

Stratégie commerciale

Nouer et entretenir des relations et connaître notre raison d'être ont été essentiels à la mise en œuvre de notre stratégie 3D – décisions numériques, données et distribution –, en particulier pendant les périodes de changement rapide ou de perturbations comme la pandémie. Notre secteur continue de connaître des changements rapides dans plusieurs domaines. L'offre technologique a modifié les attentes de la clientèle. Nous devons accélérer la vitesse des opérations et veiller à fournir l'information financière immédiatement à la clientèle. Par ailleurs, notre cadre réglementaire évolue rapidement, car les entités gouvernementales tâchent de s'assurer que la surveillance soit à la hauteur du monde numérique dans lequel nous vivons.

Nous nous sommes montrés ouverts au changement. Nous investissons massivement dans notre infrastructure de gestion des données. Nous évaluons la performance de notre service à la clientèle pour nous assurer de répondre aux attentes. Nous sommes fermement déterminés à nous améliorer continuellement et à offrir des solutions optimales aux Canadiennes et aux Canadiens. Nous croyons que nous sommes en bonne posture pour atteindre et dépasser nos objectifs.

Produits et distribution

Nous continuons de mettre l'accent sur la résolution des problèmes opérationnels émergents, l'amélioration de la productivité et du service à la clientèle et la recherche de nouvelles façons d'assurer la croissance de nos activités. Je suis extrêmement fier de tout ce que nous avons accompli. L'année a été couronnée de succès grâce au travail d'équipe et à l'importance que nous accordons à l'innovation qui rend notre société unique. Nous avons continué à rationaliser et à améliorer nos processus, en plus de procéder à plusieurs lancements emballants.

Voici quelques faits saillants de notre centenaire :

- Lancement de deux nouveaux fonds distincts dans le cadre de notre contrat de fonds de placement garanti, améliorant ainsi notre capacité à offrir aux investisseuses et investisseurs choix et diversification;
- Lancement de l'adhésion numérique et d'une nouvelle application mobile pour le site Web à l'intention des membres de régimes d'assurance collective, ainsi que d'un projet pilote pour nos services de régime collectif d'épargne-retraite;
- Lancement d'un nouvel illustrateur de placements eVision qui donne aux conseillères et aux conseillers la capacité de créer des graphiques de portefeuille de fonds distincts pour leur clientèle.

Responsabilité d'entreprise

Nous croyons que la responsabilité d'entreprise est un gage de qualité pour une société. En 2023, nous avons continué de travailler sur un certain nombre d'activités fondamentales liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), notamment la déclaration des risques climatiques, les programmes d'économie d'énergie et d'optimisation du rendement énergétique, les mesures essentielles de cybersécurité et de protection des renseignements personnels, ainsi que la création d'un environnement de travail sécuritaire et positif.

Message du président et chef de la direction

Nous avons continué de suivre notre parcours de diversité et d'inclusion. En 2023, nous avons ajouté deux nouveaux groupes de ressources pour les membres du personnel afin de fournir du soutien, de promouvoir la collaboration, de favoriser le réseautage et d'encourager l'avancement de ces communautés et de leurs alliées et alliés à l'Empire Vie.

Notre programme d'investissement dans les collectivités vise à apporter notre soutien aux personnes et aux organisations en offrant de l'aide financière et du bénévolat. En l'honneur de notre 100^e anniversaire, nous avons lancé trois projets spéciaux. Le programme de subvention de l'Empire Vie proposait aux membres du personnel de présenter la candidature d'organismes de bienfaisance enregistrés partout au pays et de voter pour leur organisme préféré. Les 10 organismes ayant remporté le plus de votes ont chacun reçu un don de 10 000 \$, soit un total de 100 000 \$. Le nouveau programme de bénévolat de l'Empire Vie offre aux membres du personnel régulier une journée de travail complète chaque année civile pour faire du bénévolat dans leur collectivité. Enfin, nous avons pris un engagement de trois ans envers le Fonds pour l'égalité des opportunités de la Fondation actuarielle du Canada, qui aide les étudiantes et les étudiants noirs, autochtones et de couleur éprouvant des difficultés financières à fréquenter l'université ou le collège dans un programme d'actuariat, de mathématiques, de gestion de données ou d'informatique.

Perspectives d'avenir

En 2023, nous avons célébré notre 100^e anniversaire. Notre mission est d'aider les particuliers, les familles et les petites entreprises à se constituer un patrimoine et à atteindre la sécurité financière. Notre mission reste inchangée alors que nous entrons dans notre deuxième siècle d'existence. Notre engagement indéfectible envers l'excellence du service a contribué à notre succès et constitue un héritage durable.



Mark Sylvia

Président et chef de la direction

Le 29 février 2024

Rapport de gestion

Ce rapport de gestion est en date du 29 février 2024.

Ce document fournit un rapport de gestion sur les résultats d'exploitation et la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie ou la société) pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Le présent rapport de gestion devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2023, qui font partie intégrante du Rapport annuel 2023 de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, daté du 29 février 2024. À moins d'indication contraire, les états financiers consolidés et le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. En raison de l'arrondissement, certains écarts pourraient ne pas concorder et l'analyse des composantes pourrait différer de la somme pour l'analyse des composantes regroupées.

Le rapport de gestion comprend des renseignements prospectifs ainsi que de nombreux risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits à la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle accessible sur le site www.sedarplus.ca. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que les résultats, les réalisations ou les rendements exprimés de façon explicite ou implicite dans tout renseignement prospectif se concrétiseront, ou, s'ils se confirment dans la réalité, qu'un quelconque avantage puisse en découler. Les résultats réels pourraient différer de façon significative des résultats exprimés ou sous-entendus par de tels renseignements prospectifs. Reportez-vous à la section « Énoncés et renseignements prospectifs » de ce rapport.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (normes IFRS de comptabilité). Le présent rapport de gestion fait référence à certaines mesures non conformes aux normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues en vertu des normes IFRS de comptabilité et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS de comptabilité. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles sont plutôt fournies à titre de complément aux mesures conformes aux normes IFRS de comptabilité pour permettre une meilleure compréhension des résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Par conséquent, elles ne doivent pas être prises en compte de manière isolée ni remplacer l'analyse de l'information financière présentée selon les normes IFRS de comptabilité. Reportez-vous à la section « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent rapport. Veuillez noter que certains montants comparatifs ont été reclassés et retraités pour les rendre conformes à la présentation des montants adoptée pour la période en cours.

Analyse financière - Sommaire

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022 retraité	2023	2022 retraité
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	111 \$	5 \$	156 \$	55 \$
Résultat par action - de base et dilué	112,15 \$	5,32 \$	158,70 \$	55,72 \$

L'Empire Vie a déclaré un résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de 111 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2023, comparativement à un résultat net de 5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2022. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires a été de 156 millions de dollars pour l'exercice complet, comparativement à 55 millions de dollars pour l'exercice de 2022. L'augmentation du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le quatrième trimestre et l'exercice complet par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'augmentation du résultat financier net des activités d'assurance et de placement en raison d'un environnement économique plus favorable découlant des fluctuations des taux d'intérêt et des rendements positifs des actions.

Rapport de gestion

Information financière sélectionnée

Information provenant de l'état des résultats (en millions de dollars)	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022 retraité
Résultat des activités d'assurance	254 \$	237 \$
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus	(73)	(44)
Résultat net des activités d'assurance	181	193
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	789	(1 654)
Résultat financier net des activités d'assurance, excluant les fonds distincts	(653)	1 568
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts	—	—
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	136	(86)
Total des autres produits et charges	(81)	(50)
Résultat net avant impôts	236	57
Impôts sur le revenu	(46)	2
Résultat net après impôts	190	59
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :		
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	(1)	25
Total du résultat global	189	84
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	10,5 %	4,0 %
Résultat par action - de base et dilué (\$)	158,70	55,72

Information provenant de l'état de la situation financière, Aux (en millions de dollars)	31 décembre	31 décembre	01 janvier
	2023	2022 retraité	2022 retraité
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	348 \$	176 \$	193 \$
Placements	8 917	8 160	9 839
Autres actifs	587	656	516
Actifs des fonds distincts	8 813	8 566	9 257
Total des actifs	18 665 \$	17 558 \$	19 805 \$
Passifs			
Passifs des contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	6 708 \$	6 145 \$	7 598 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus	253	217	339
Passifs des contrats de placement, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	490	335	322
Dette subordonnée	399	399	399
Passifs des contrats d'assurance et de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts	8 813	8 566	9 257
Autres passifs	113	111	105
Total des passifs	16 776	15 772	18 020
Total des capitaux propres	1 888	1 785	1 785
Total des passifs et des capitaux propres	18 665 \$	17 558 \$	19 805 \$

Rapport de gestion

Autres données financières, Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité	01 janvier 2022 retraité
Actifs sous gestion⁽¹⁾			
Actifs du fonds général ⁽¹⁾	9 852 \$	8 992 \$	10 548 \$
Actifs des fonds distincts ⁽¹⁾	8 813	8 566	9 257
Dette subordonnée	399	399	399
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	297	297	250

(1) Voir les mesures non conformes aux normes IFRS.

Information sur le ratio du TSAV (en millions de dollars)	Aux 31 décembre		
	2023	2022 ⁽¹⁾	2021 ⁽¹⁾
Capital règlementaire disponible			
Première catégorie	2 135 \$	1 776 \$	1 898 \$
Deuxième catégorie	714	600	591
Total	2 849	2 376	2 489
Provision d'excédent et dépôts admissibles	651	916	1 115
Coussin de solvabilité de base	2 252	2 393	2 508
Ratio total du TSAV	155 %	138 %	144 %
Ratio de base du TSAV	115 %	101 %	107 %

(1) Les montants avant le 1^{er} janvier 2023 n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. Pour plus de détails sur les montants de 2022, veuillez consulter la note 2.4 « Normes et interprétations nouvelles et modifiées » des états financiers consolidés.

Dividendes par action	Pour les exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	2021
Actions privilégiées de série 1	— \$	— \$	0,72 \$
Actions privilégiées de série 3	1,55 \$	1,23 \$	1,23 \$
Actions ordinaires	76,32 \$	73,80 \$	53,27 \$

Rapport de gestion

Résultats par secteurs d'activité

Les tableaux ci-après fournissent un sommaire des résultats de l'Empire Vie par secteurs d'activité pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Un rapport des résultats se trouve dans la section « Résultats par secteur » du rapport de gestion.

Pour les trois mois clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat des activités d'assurance					
Produits d'assurance	58 \$	163 \$	114 \$	— \$	335 \$
Charges découlant des activités d'assurance	(38)	(149)	(78)	—	(265)
Résultat des activités d'assurance	20	14	36	—	70
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus	—	(5)	(17)	—	(22)
Résultat net des activités d'assurance	20	9	19	—	48
Résultat financier des activités d'assurance et de placement					
Produits (pertes) de placement, excluant les fonds distincts					
Produits de placement	67	17	721	158	963
Variation des contrats de placement	(19)	—	—	—	(19)
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	48	17	721	158	944
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts					
Contrats d'assurance	(33)	(20)	(699)	—	(752)
Contrat de réassurance détenus	1	10	(61)	—	(50)
Résultat financier net des activités d'assurance, excluant les fonds distincts	(32)	(10)	(760)	—	(802)
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts					
Produits (pertes) de placement attribuable aux placements pour les soldes des comptes de fonds distincts	538	—	1	—	539
Résultat financier attribuable aux contrats d'assurance et aux soldes des comptes de fonds distincts	(538)	—	(1)	—	(539)
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	16	7	(39)	158	142
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	—	2	—	7	9
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(8)	(4)	(5)	(11)	(28)
Charges d'intérêt	—	—	—	2	2
Total des autres produits et charges	(8)	(2)	(5)	(2)	(17)
Résultat net avant impôts	28	14	(25)	156	173
Impôts sur le revenu					(35)
Résultat net après impôts					138
Moins : résultat net attribuable au compte de participation					20
Résultat net attribuable aux actionnaires					118
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres					(7)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires					111 \$

Rapport de gestion

Pour les trois mois clos le 31 décembre 2022 - retraité (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat des activités d'assurance					
Produits d'assurance	58 \$	156 \$	109 \$	— \$	323 \$
Charges découlant des activités d'assurance	(31)	(142)	(74)	—	(247)
Résultat des activités d'assurance	27	14	35	—	76
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus	4	(8)	(14)	—	(18)
Résultat net des activités d'assurance	31	6	21	—	58
Résultat financier des activités d'assurance et de placement					
Produits (pertes) de placement, excluant les fonds distincts					
Produits de placement	(1)	1	(3)	3	—
Variation des contrats de placement	(4)	—	—	—	(4)
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	(5)	1	(3)	3	(4)
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts					
Contrats d'assurance	(5)	(3)	(41)	—	(49)
Contrat de réassurance détenus	—	1	8	—	9
Résultat financier net des activités d'assurance, excluant les fonds distincts	(5)	(2)	(33)	—	(40)
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts					
Produits (pertes) de placement attribuable aux placements pour les soldes des comptes de fonds distincts	519	—	(1)	—	518
Résultat financier attribuable aux contrats d'assurance et aux soldes des comptes de fonds distincts	(519)	—	1	—	(518)
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	(10)	(1)	(36)	3	(44)
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	1	2	(1)	6	8
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(8)	(4)	(4)	(3)	(19)
Charges d'intérêt	—	—	—	3	3
Total des autres produits et charges	(7)	(2)	(5)	6	(8)
Résultat net avant impôts	14	3	(20)	9	6
Impôts sur le revenu					7
Résultat net après impôts					13
Moins : résultat net attribuable au compte de participation					1
Résultat net attribuable aux actionnaires					12
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres					(7)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires					5 \$

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat des activités d'assurance					
Produits d'assurance	235 \$	639 \$	452 \$	— \$	1 326 \$
Charges découlant des activités d'assurance	(147)	(598)	(327)	—	(1 072)
Résultat des activités d'assurance	88	41	125	—	254
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus	—	(17)	(56)	—	(73)
Résultat net des activités d'assurance	88	24	69	—	181
Résultat financier des activités d'assurance et de placement					
Produits (pertes) de placement, excluant les fonds distincts					
Produits de placement	72	16	598	131	817
Variation des contrats de placement	(28)	—	—	—	(28)
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	44	16	598	131	789
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts					
Contrats d'assurance	(34)	(22)	(557)	—	(613)
Contrat de réassurance détenus	1	10	(51)	—	(40)
Résultat financier net des activités d'assurance, excluant les fonds distincts	(33)	(12)	(608)	—	(653)
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts					
Produits (pertes) de placement attribuable aux placements pour les soldes des comptes de fonds distincts	734	—	2	—	736
Résultat financier attribuable aux contrats d'assurance et aux soldes des comptes de fonds distincts	(734)	—	(2)	—	(736)
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	11	4	(10)	131	136
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	1	8	—	22	31
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(30)	(16)	(19)	(30)	(95)
Charges d'intérêt	—	—	—	(17)	(17)
Total des autres produits et charges	(29)	(8)	(19)	(25)	(81)
Résultat net avant impôts	70	20	40	106	236
Impôts sur le revenu					(46)
Résultat net après impôts					190
Moins : résultat net attribuable au compte de participation					22
Résultat net attribuable aux actionnaires					168
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres					(12)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires					156 \$

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - retraité (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat des activités d'assurance					
Produits d'assurance	234 \$	604 \$	417 \$	— \$	1 255 \$
Charges découlant des activités d'assurance	(126)	(585)	(307)	—	(1 018)
Résultat des activités d'assurance	108	19	110	—	237
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus	3	(13)	(34)	—	(44)
Résultat net des activités d'assurance	111	6	76	—	193
Résultat financier des activités d'assurance et de placement					
Produits (pertes) de placement, excluant les fonds distincts					
Produits de placement	(77)	(15)	(1 336)	(236)	(1 664)
Variation des contrats de placement	10	—	—	—	10
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	(67)	(15)	(1 336)	(236)	(1 654)
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts					
Contrats d'assurance	52	24	1 409	—	1 485
Contrat de réassurance détenus	(1)	(9)	93	—	83
Résultat financier net des activités d'assurance, excluant les fonds distincts	51	15	1 502	—	1 568
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts					
Produits (pertes) de placement attribuable aux placements pour les soldes des comptes de fonds distincts	(353)	—	(1)	—	(354)
Résultat financier attribuable aux contrats d'assurance et aux soldes des comptes de fonds distincts	353	—	1	—	354
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	(16)	—	166	(236)	(86)
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	1	6	—	17	24
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(23)	(13)	(11)	(15)	(62)
Charges d'intérêt	—	—	—	(12)	(12)
Total des autres produits et charges	(22)	(7)	(11)	(10)	(50)
Résultat net avant impôts	73	(1)	231	(246)	57
Impôts sur le revenu					2
Résultat net après impôts					59
Moins : résultat net attribuable au compte de participation					(6)
Résultat net attribuable aux actionnaires					65
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres					(10)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires					55 \$

L'Empire Vie a déclaré un résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de 111 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2023, comparativement à un résultat net de 5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2022. L'augmentation du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le quatrième trimestre par rapport à la période comparable de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'augmentation du résultat financier net des activités d'assurance et de placement en raison d'un environnement économique plus favorable découlant des fluctuations des taux d'intérêt et des rendements positifs des actions.

Le résultat net des activités d'assurance a diminué de 10 millions de dollars au quatrième trimestre par rapport à la période comparable de 2022. Cette diminution est principalement attribuable à des charges plus élevées dans le secteur de la gestion de patrimoine.

Rapport de gestion

Le résultat net des activités d'assurance et de placement a augmenté de 186 millions de dollars au quatrième trimestre par rapport à la période comparable de 2022. Cette hausse est principalement attribuable à des gains provenant des fluctuations des marchés boursiers et à des mouvements favorables de la courbe des taux par rapport au quatrième trimestre 2022.

Le total des autres produits et des charges a progressé de 9 millions de dollars au quatrième trimestre par rapport à la période comparable de 2022 en raison de charges plus élevées liées aux membres du personnel et aux projets.

Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice complet a été de 156 millions de dollars, comparativement à 55 millions de dollars pour l'exercice de 2022. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la hausse du résultat financier net des activités d'assurance et de placement en raison d'un environnement économique plus favorable découlant des fluctuations des taux d'intérêt et des rendements des marchés boursiers.

Le résultat net des activités d'assurance a diminué de 12 millions de dollars en 2023 par rapport à la période comparable de 2022, principalement en raison de l'augmentation des charges dans le secteur de la gestion de patrimoine, qui a été partiellement contrebalancée par des résultats favorables au chapitre des règlements et des mises à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance dans le secteur des solutions d'assurance collective.

Le résultat financier net des activités d'assurance et de placement a augmenté de 222 millions de dollars en 2023 par rapport à la période comparable de 2022. Cette hausse est principalement attribuable aux gains provenant des fluctuations des marchés boursiers comparativement à 2022. Les pertes nettes enregistrées en 2022 s'expliquent par l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et des écarts de crédit sur les placements.

La variation en glissement annuel du total des autres produits et charges de 31 millions de dollars en 2023 par rapport à la période comparable de 2022 est liée aux charges plus élevées liées aux membres du personnel et aux projets.

Résultats par secteur - Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022	2023	2022
Rentes fixes				
Actifs sous gestion ^{(1),(2)}	918 \$	754 \$	918 \$	754 \$
Ventes brutes(1)	79	62	242	148
Ventes nettes(1)	51	32	140	44
Fonds distincts				
Actifs sous gestion ^{(1),(2)}	8 813 \$	8 566 \$	8 813 \$	8 566 \$
Ventes brutes(1)	189	199	751	841
Ventes nettes(1)	(99)	(26)	(305)	(91)

(1) Voir la section « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

(2) Les données de 2022 ont été retraitées.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022 retraité	2023	2022 retraité
Résultat net des activités d'assurance	20 \$	31 \$	88 \$	111 \$
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	16	(10)	11	(16)
Produits tirés des frais et autres	—	1	1	1
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(8)	(8)	(30)	(23)
Résultat net avant impôts	28 \$	14 \$	70 \$	73 \$

Rapport de gestion

Les actifs sous gestion de rentes fixes ont augmenté de 22 % par rapport à la période comparable de 2022. Les ventes brutes du quatrième trimestre ont augmenté de 27 % par rapport à la même période en 2022, en raison de la forte demande de placements à intérêt garanti causée par des taux d'intérêt plus élevés.

Les actifs sous gestion des fonds distincts ont augmenté de 3 % par rapport à la période comparable de 2022, reflétant des fluctuations de marché favorables, partiellement compensés par des sorties de fonds nettes. Pour le quatrième trimestre de 2023, les ventes brutes de fonds distincts ont diminué de 5 % par rapport à la période comparable de 2022, et ont diminué de 11 % pour l'exercice, les consommateurs continuant de privilégier les produits de rentes fixes de l'Empire Vie.

Le résultat net pour le quatrième trimestre a augmenté de 14 millions de dollars par rapport à la période comparable de 2022. Cette augmentation est principalement attribuable au résultat financier net des activités d'assurance et de placement pour les activités de rentes fixes en raison de la baisse des taux d'intérêt au quatrième trimestre. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la hausse des charges et des contrats déficitaires.

Le résultat net pour 2023 a diminué de 3 millions de dollars, ou de 4 %, par rapport à la période comparable de 2022 en raison de la hausse des charges. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par des fluctuations favorables des taux d'intérêt qui ont eu une incidence sur les activités de rentes fixes.

Résultats par secteur - Solutions d'assurance collective

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022	2023	2022
Ventes de primes annualisées				
Produits de base	12 \$	15 \$	49 \$	59 \$
Autre	6	7	25	25
Ventes de primes annualisées totales(1)	18 \$	22 \$	74 \$	84 \$

(1) Voir la section « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022 retraité	2023	2022 retraité
Produits d'assurance, montant brut	163 \$	156 \$	639 \$	604 \$
Résultat net des activités d'assurance	9 \$	6 \$	24 \$	6 \$
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	7	(1)	4	—
Produits tirés des frais et autres	2	2	8	6
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(4)	(4)	(16)	(13)
Résultat net avant impôts	14 \$	3 \$	20 \$	(1 \$)

Le total des ventes de primes annualisées a diminué de 18 % au quatrième trimestre par rapport à la période comparable de 2022 et de 12 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la vente d'un important bloc d'affaires au quatrième trimestre de 2022.

Le total des produits d'assurance a augmenté de 4 % au quatrième trimestre et de 6 % pour l'exercice par rapport à la période comparable de 2022, principalement en raison de la croissance organique des partenariats de spécialité.

Pour le quatrième trimestre, le résultat net avant impôts a augmenté de 11 millions de dollars par rapport à la période comparable de 2022, en raison d'une augmentation du résultat financier net des activités d'assurance et de placement et de mises à jour favorables des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance pour les produits d'assurance vie et d'assurance invalidité de longue durée. Pour 2023, le résultat net avant impôts de 20 millions de dollars s'est amélioré par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison de résultats favorables au chapitre des règlements et des mises à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance pour les produits d'assurance vie et d'assurance invalidité de longue durée, ainsi que d'une augmentation du résultat financier net des activités d'assurance et de placement. Ces gains

Rapport de gestion

ont été partiellement contrebalancés par des résultats défavorables au chapitre des règlements pour les produits d'assurance maladie et d'assurance dentaire.

Résultats par secteur - Assurance individuelle

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022	2023	2022
Actionnaires				
Ventes de primes annualisées attribuables aux actionnaires ⁽¹⁾	10 \$	9 \$	40 \$	32 \$
Résultat net après impôts ⁽²⁾	(29)	(20)	35	236
Titulaires de polices				
Ventes de primes annualisées attribuables aux titulaires de polices ⁽¹⁾	3 \$	4 \$	14 \$	15 \$
Résultat net après impôts ⁽²⁾	4	—	5	(5)

(1) Voir la section « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

(2) Les données de 2022 ont été retraitées.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022 retraité	2023	2022 retraité
Résultat net des activités d'assurance	19 \$	21 \$	69 \$	76 \$
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	(39)	(36)	(10)	166
Produits tirés des frais et autres	—	(1)	—	—
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(5)	(4)	(19)	(11)
Résultat net avant impôts	(25 \$)	(20 \$)	40 \$	231 \$

Les ventes de primes annualisées attribuables aux actionnaires ont augmenté de 11 % au quatrième trimestre et de 25 % pour l'exercice par rapport à la période comparable de 2022, principalement en raison des ventes importantes de produits d'assurance temporaire sans participation.

Les ventes de primes annualisées attribuables aux titulaires de polices ont légèrement diminué par rapport à celles de l'exercice précédent, en baisse de 7 % par rapport à 2022, en raison d'une demande plus forte pour les produits d'assurance temporaire sans participation.

Le résultat net attribuable aux actionnaires avant impôts pour le quatrième trimestre de 2023 a diminué de 9 millions de dollars, ou 45 %, en 2023 par rapport à 2022. La hausse des pertes de mortalité dans les produits d'assurance vie traditionnelle et vie universelle a été le principal facteur de cette diminution. Les mises à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance pour l'assurance individuelle ont réduit l'amortissement de la marge sur services contractuels comparativement à la période précédente, ce qui a également contribué au résultat net moins élevé.

Le résultat net attribuable aux actionnaires avant impôts a diminué de 201 millions de dollars, ou 85 %, en 2023 par rapport à 2022, principalement en raison des gains importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt en 2022, qui ne se sont pas répétés en 2023, et de charges opérationnelles plus élevées en 2023. Cette diminution est également attribuable à la hausse des pertes de mortalité dans les produits d'assurance vie universelle.

Résultats par secteur – Capital et excédent

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022 retraité	2023	2022 retraité
Résultat net de placement	158 \$	3 \$	131 \$	(236 \$)
Autres produits et charges	(2)	6	(25)	(10)
Résultat net avant impôts	156 \$	9 \$	106 \$	(246 \$)

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat net avant impôts a augmenté dans le secteur du capital et de l'excédent. Le résultat net positif pour 2023 est principalement attribuable aux résultats du quatrième trimestre, en raison de l'incidence

Rapport de gestion

de la baisse des taux d'intérêt sur le portefeuille de placement. Les pertes pour l'exercice de 2022 étaient attribuables à la hausse des taux d'intérêt, qui ne s'est pas répétée en 2023.

Résultats – Marge sur services contractuels nette

(montants nets des contrats de réassurance détenus, en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2023	2022	2023	2022
Marge sur services contractuels nette, début de la période	1 567 \$	1 452 \$	1 544 \$	1 358 \$
Effet des nouvelles affaires d'assurance	15	17	62	64
Intérêt cumulé	6	6	25	25
Expérience en assurance ⁽¹⁾	10	2	3	17
Expérience économique ⁽¹⁾	(17)	104	71	281
Mises à jour des hypothèses ⁽¹⁾	(125)	5	(126)	(38)
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services fournis	(41)	(42)	(164)	(163)
Marge sur services contractuels nette, fin de la période	1 415 \$	1 544 \$	1 415 \$	1 544 \$

(1) L'expérience en assurance, l'expérience économique et les mises à jour des hypothèses sont des composants des variations des hypothèses qui ajustent la marge sur services contractuels. L'expérience en assurance représente les effets de l'expérience en assurance de la période courante, qui donne lieu à une variation des flux de trésorerie futurs qui ajustent la marge sur services contractuels. L'expérience économique représente les variations de l'effet de la valeur temporelle de l'argent et du risque financier attribuable aux contrats mesurés selon la méthode des honoraires variables pour nos secteurs de la gestion de patrimoine et de l'assurance individuelle. Les mises à jour des hypothèses représentent les effets des variations des flux de trésorerie d'exécution des périodes futures qui ajustent la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels nette a diminué de 129 millions de dollars en 2023, principalement en raison de l'incidence des mises à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance. Des détails supplémentaires sur ces mises à jour d'hypothèses se trouvent dans la section ci-dessous. Les autres composants de la fluctuation de la marge sur services contractuels sont notamment :

- Nouvelles affaires d'assurance : les fortes ventes de produits traditionnels sans participation ont permis de contrebalancer l'orientation des placements des fonds distincts vers des produits de rentes fixes.
- Résultats économiques : la hausse pour l'exercice est attribuable à l'incidence positive des rendements des marchés boursiers sur les fonds distincts de la société, partiellement compensée par des taux d'intérêt moins élevés.
- Amortissement de la marge sur services contractuels : il est demeuré relativement constant tout au long de l'exercice.

Résultats - Incidence des mises à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance

Incidence de la mise à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(montants nets des contrats de réassurance détenus, en millions de dollars)	Résultat avant impôts	Marge sur services contractuels
Composants des mises à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance		
Mortalité	13 \$	(80 \$)
Déchéances	3	(38)
Charges	1	(7)
Autre	2	(1)
Total des variations attribuables à la mise à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance (excluant la quote-part des titulaires de polices)	19 \$	(126 \$)

En 2023, les mises à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance sont principalement attribuables aux taux de mortalité et de déchéance attendus.

Le secteur de l'assurance vie individuelle a été touché par des mises à jour de la mortalité attribuables à la révision des résultats attendus en matière de mortalité future, ce qui a été défavorable à la marge sur services contractuels. Cette incidence est partiellement contrebalancée par des mises à jour similaires pour les affaires de rentes fixes.

Les mises à jour des hypothèses ont également tenu compte de l'incidence des déchéances sur les produits de fonds distincts et d'assurance vie universelle. En outre, les hypothèses relatives aux charges ont été mises à jour pour tenir compte de l'expérience de la société en ce qui concerne l'inflation et les changements apportés aux activités.

Rapport de gestion

Dividendes attribuables aux actionnaires

Les dividendes déclarés et versés aux porteurs d'actions ordinaires, ainsi que le montant de ces dividendes, sont à la discrétion du conseil d'administration.

Les dividendes versés aux actionnaires ordinaires sont revus tous les trimestres et varient en fonction de divers facteurs, tels que les résultats d'exploitation, le contexte économique et la situation financière de l'Empire Vie, qui tient compte des exigences règlementaires applicables aux dividendes versés aux actionnaires, et de tout autre facteur considéré pertinent par le conseil d'administration.

Le 28 février 2024, le conseil d'administration a déclaré des dividendes pour les actionnaires ordinaires et les actionnaires privilégiés de série 3. Le tableau ci-dessous présente les détails des montants et des dates pour chaque dividende déclaré sur les actions :

	Dividende par action	Date de versement	Date d'inscription
Actions ordinaires	20,31 \$	9 avril 2024	14 mars 2024
Actions privilégiées à taux ajustable et à dividende non cumulatif de série 3	0,3866875 \$	17 avril 2024	18 mars 2024

L'Empire Vie précise que les dividendes précités sont des dividendes déterminés aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toute législation fiscale provinciale similaire.

Total des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Exercice	
	2023	2022 retraité
Flux de trésorerie liés aux activités		
Activités d'exploitation	632 \$	301 \$
Activités d'investissement	(358)	(224)
Activités de financement	(102)	(94)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	172 \$	(17 \$)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les primes d'assurance, le revenu de placement net et les produits tirés des frais. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation comprennent les prestations d'assurance, les commissions, les charges opérationnelles et les participations aux titulaires de polices. Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sont principalement attribuables aux achats et aux ventes de placements soutenant les passifs des contrats d'assurance et les comptes du capital et de l'excédent. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement comprennent l'émission et le rachat des instruments de capital ainsi que les paiements de dividendes et d'intérêt connexes.

Pour la période, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 172 millions de dollars. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 331 millions de dollars, en phase avec la croissance globale des activités. La trésorerie utilisée pour les activités d'investissement a augmenté de 134 millions de dollars par rapport à la période comparable de 2022, en raison d'acquisitions nettes plus élevées de placements au cours de la période précédente. La trésorerie utilisée pour les activités de financement a été plus élevée que pour la période comparable en 2022, principalement en raison de paiements de dividende plus élevés aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées.

Pour une analyse de la trésorerie de l'Empire Vie, reportez-vous aux notes 23.3 et 23.4 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Rapport de gestion

Instruments financiers

L'Empire Vie achète des obligations de qualité pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et de placement de la société. La stratégie de placement de l'Empire Vie comprend également l'utilisation d'actions ordinaires cotées en bourse ou de fonds négociés en bourse pour soutenir les passifs de ses contrats d'assurance et de son secteur du capital et de l'excédent. Les flux de trésorerie découlant de ces instruments financiers visent à combler les besoins de liquidités des passifs des contrats d'assurance et de placement de l'Empire Vie, dans les limites prescrites par la société. L'Empire Vie est soumise aux risques de crédit et de marché liés à ces instruments financiers.

Le risque de crédit sur ces instruments financiers pourrait entraîner une perte financière si l'autre partie ne s'acquitte pas d'une obligation. Ce risque de crédit découle principalement des placements en obligations, en débetures, en actions privilégiées, en placements à court terme et en hypothèques. L'Empire Vie gère le risque de crédit en appliquant ses lignes directrices en matière de placements établies par le comité des placements du conseil d'administration. Ces lignes directrices établissent des notes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débetures et d'actions privilégiées, et prévoient des limites de concentration par émetteur de ces titres de créance. La direction examine la qualité de crédit des placements acquis et surveille la qualité de crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie sur le risque de crédit auquel le portefeuille est exposé.

L'Empire Vie gère l'exposition au risque de marché principalement au moyen de limites de placement et de la surveillance de ses gestionnaires de placements internes et de ses sociétés de placement externes, assurée par le chef des placements, l'actuaire en chef, le comité de gestion de l'actif et le comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement le portefeuille et la composition de l'actif. L'Empire Vie dispose d'un programme de couverture semi-statique dans le cadre de son approche de gestion de ce risque.

L'Empire Vie gère le risque de crédit lié aux dérivés en appliquant les limites et les restrictions de notation de crédit prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, ainsi que des limites pour l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un levier financier et des contraintes de crédit strictes liées à la contrepartie sont imposées.

Pour de l'information additionnelle sur les instruments financiers, reportez-vous à la note 3 « Instruments financiers » des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À compter du 1^{er} janvier 2023, l'Empire Vie a adopté la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. À l'exception des actifs soumis à l'approche par superposition, les résultats des périodes antérieures au 1^{er} janvier 2023 sont présentés conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Pour de l'information additionnelle sur l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9, y compris la description des méthodes comptables choisies, reportez-vous à la note 2.4.2. « IFRS 9 *Instruments financiers* » et à la note 2.6 « Instruments financiers » des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sources de capitaux

L'Empire Vie a émis des titres avec et sans appel public à l'épargne afin de solidifier sa position en capital et de financer la croissance de ses activités. Le tableau suivant résume les titres en circulation :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Débetures subordonnées	399 \$	399 \$
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	297	297
Actions ordinaires	1	1
Total des capitaux propres	298 \$	298 \$

Rapport de gestion

Les détails des obligations subordonnées en circulation de la société sont les suivants :

(en millions de dollars)	Date d'émission	Date de rachat		Aux	
		la plus proche	Rendement	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Débtures subordonnées, série 2017-1(1)	Septembre 2017	15 mars 2023	3,664%	— \$	200 \$
Débtures subordonnées, série 2021-1(2)	Septembre 2021	24 septembre 2026	2,024%	199 \$	199 \$
Débtures subordonnées, série 2023-1(3)	Janvier 2023	13 janvier 2028	5,503%	199 \$	— \$

(1) Les débtures subordonnées non garanties de série 2017-1 à 3,664 % ont été rachetées le 15 mars 2023.

(2) Débtures subordonnées non garanties de série 2021-1 à 2,024 % échéant en 2031. À compter du 24 septembre 2026, l'intérêt sera payable au taux CDOR majoré de 0,67 %.

(3) Débtures subordonnées non garanties de série 2023-1 à 5,503 % échéant en 2033. À compter du 13 janvier 2028, l'intérêt sera payable au taux CORRA majoré de 2,26 %.

Le 13 janvier 2023, la société a émis des débtures non garanties, série 2023-1, pour un montant de 200 millions de dollars, échéant le 13 janvier 2033. Le produit net de l'émission sera utilisé à des fins de capital règlementaire et aux fins générales de la société, ce qui peut inclure le remboursement de la dette en cours. Le taux d'intérêt est payable semestriellement jusqu'à la date de réinitialisation des intérêts, qui est le 13 janvier 2028. La société peut demander le remboursement des débtures à tout moment après le 13 janvier 2028, sous réserve de l'approbation écrite préalable du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Les débtures sont subordonnées, quant au droit de paiement, à tous les passifs des contrats d'assurance de la société et à toutes les autres dettes de premier rang de la société.

Le 15 mars 2023, la société a racheté la totalité des 200 millions de dollars de débtures subordonnées non garanties à 3,664 %, série 2017-1, échéant le 15 mars 2028. Le rachat a été approuvé par le BSIF.

Les détails des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres en circulation de la société sont les suivants :

(en millions de dollars)	Date d'émission	Date de rachat		Aux	
		la plus proche	Rendement	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actions privilégiées, série 3	Novembre 2017	17 janvier 2028	6,187 %	100 \$	100 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série	Février 2021	17 avril 2026	3,625 %	197 \$	197 \$

L'Empire Vie n'a pas exercé son droit de racheter la totalité ou une partie de ses actions privilégiées de série 3 en circulation le 17 janvier 2023. E-L Financial Corporation Limited a choisi de ne pas exercer son droit de transformer une partie ou la totalité de ses actions privilégiées de série 3 en actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif de série 4. Par conséquent, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 ont le droit de recevoir des dividendes trimestriels fixes non cumulatifs de 6,187 % par année, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, payables à compter du 17 avril 2023 jusqu'au 17 janvier 2028. Par la suite, le taux de dividende sera redéfini tous les cinq ans à un taux égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada à 5 ans, majoré de 3,24 %.

Notation des titres

Les titres émis par l'Empire Vie sont notées par l'agence DBRS Limited (DBRS). DBRS a attribué les notes suivantes aux titres de la société :

Type d'évaluation	Notation	Tendance	Date de la dernière mesure de notation
Note de solidité financière	A	Stable	25 mai 2023
Note d'émetteur	A	Stable	25 mai 2023
Dette subordonnée	A (faible)	Stable	25 mai 2023
Actions privilégiées	Pfd-2	Stable	25 mai 2023
Billets avec remboursement de capital à recours limité	BBB (élevé)	Stable	25 mai 2023

Rapport de gestion

Capital réglementaire

Le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) vise à mesurer la solvabilité d'un assureur vie en tenant compte des aspects économiques à long terme des activités d'assurance vie. La société continue de jouir d'une solide situation de capital en vertu du cadre du TSAV. L'Empire Vie est tenue de maintenir un ratio de base minimal de 55 % et un ratio total de 90 %. Le BSIF a établi des niveaux cibles de surveillance de 70 % pour le ratio de base et de 100 % pour le ratio total.

TSAV (en millions de dollars)		31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022 ⁽¹⁾
Capital disponible						
Première catégorie	(A)	2 135 \$	2 190 \$	2 180 \$	2 213 \$	1 776 \$
Deuxième catégorie	(B)	714	626	663	647	600
Total	(C)	2 849 \$	2 816 \$	2 843 \$	2 860 \$	2 376 \$
Provision d'excédent et dépôts admissibles	(D)	651	561	608	598	916
Coussin de solvabilité de base	(E)	2 252	2 228	2 293	2 276	2 393
Ratio total du TSAV	((C+D)/E * 100)	155 %	152 %	151 %	152 %	138 %
Ratio de base du TSAV	((A+70 %D)/E * 100)	115 %	116 %	114 %	116 %	101 %

(1) Les résultats du TSAV avant le 1^{er} janvier 2023 n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. Pour plus de détails sur les montants de 2022, reportez-vous à la note 2.4 « Normes et interprétations nouvelles et modifiées » des états financiers consolidés.

L'augmentation du ratio total du TSAV à partir du 31 décembre 2022 est attribuable à l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 ainsi qu'aux changements connexes dans le calcul du capital réglementaire du BSIF. Le ratio total du TSAV de l'Empire Vie a augmenté au quatrième trimestre en raison des solides bénéfices au cours de la période, partiellement contrebalancés par l'incidence des mises à jour des hypothèses sur les passifs des contrats d'assurance.

Dynamique sectorielle et stratégie de la direction

Les activités de la société sont organisées par secteur d'activité, chacun assumant la responsabilité de la mise au point, du marketing, de la distribution des produits, de la tarification des produits, ainsi que du service à la clientèle au sein de son marché propre. Cette structure permet de tenir compte des dynamiques de marchés distinctes pour les trois grands secteurs d'activité. La direction croit que cette structure permet à chaque secteur d'activité d'élaborer des stratégies afin d'atteindre les objectifs généraux de l'entreprise relatifs à la croissance des affaires et à la gestion des charges tout en reconnaissant les particularités des milieux d'affaires dans lesquels chaque secteur d'activité évolue. Les secteurs d'activité sont soutenus par des unités des services généraux qui fournissent des services administratifs et technologiques aux secteurs d'activité, gèrent les actifs investis et supervisent les politiques de gestion des risques de l'entreprise.

Selon les actifs du fonds général et des fonds distincts, l'Empire Vie se classe parmi les 10 plus importantes sociétés d'assurance vie au Canada. L'Empire Vie détient une part de marché d'environ 6 % pour les fonds distincts, 6 % pour les garanties d'assurance collective et 3 % pour les nouvelles primes d'assurance vie. L'Empire Vie se concentre exclusivement sur le marché canadien et, au sein de celui-ci, sur des segments de marché particuliers où la direction estime qu'il existe des possibilités d'établir des relations solides et à long terme avec ses partenaires de distribution. La société offre des produits à prix concurrentiels et un service plus personnalisé, tout en procurant une valeur à long terme à ses actionnaires. L'Empire Vie, en tant que société de taille moyenne, doit continuer à être concurrentielle sur le plan des coûts par rapport aux grandes sociétés qui peuvent avoir l'avantage des économies d'échelle. En se concentrant sur des segments de marché particuliers et en offrant des produits concurrentiels à ses conseillers indépendants, la direction estime que ces relations solides permettront une croissance rentable. Au sein de tous ses secteurs d'activité, l'Empire Vie se concentre sur la croissance et la diversification de la distribution ainsi que sur l'adoption et la mise en œuvre de capacités numériques, tout en maintenant un service personnalisé.

L'Empire Vie a investi dans des sociétés de distribution dont les équipes de direction sont respectées dans le secteur et ont fait leurs preuves en matière de croissance des affaires, telles que la Financière TruStone (une filiale d'agents

Rapport de gestion

généraux administrateurs). Ces investissements soutiennent l'engagement de la société à faciliter l'accès à des conseils financiers indépendants pour les Canadiennes et les Canadiens.

Le secteur de la gestion de patrimoine de l'Empire Vie comprend des produits de fonds distincts et des produits à intérêt garanti. Ces produits sont en concurrence avec ceux offerts par diverses institutions financières. Un élément clé de toute stratégie concurrentielle dans ce marché consiste à offrir un taux de rendement concurrentiel à la clientèle. L'Empire Vie a mis l'accent sur l'obtention d'un rendement à long terme des placements grâce à la diversification des styles et des stratégies de placement de ses fonds distincts. La direction continuera d'améliorer la compétitivité en se concentrant sur l'obtention d'un rendement constant à long terme, en offrant à la clientèle des produits nouveaux et différenciés et en élargissant la portée de la distribution. L'Empire Vie continue d'enregistrer une forte croissance des actifs sous gestion de ses affaires de fonds distincts grâce aux nouvelles ventes nettes et à l'appréciation des marchés boursiers. L'Empire Vie continue de surveiller et de gérer l'exposition au risque lié au produit avec garantie de retrait et le paysage concurrentiel pour ce produit.

Au sein du marché élargi de l'assurance collective au Canada, l'Empire Vie continue de se concentrer sur le marché des petits et moyens employeurs, qui représentent la majorité des entreprises canadiennes. Cette stratégie de créneau, ainsi que la constante priorité accordée à l'équilibre entre la croissance et les bénéfices, a permis à l'Empire Vie d'être concurrentielle au chapitre des coûts dans ce segment du marché, ce qui devrait lui permettre d'augmenter sa part de marché pour ce secteur d'activité tout en générant des rendements acceptables.

L'Empire Vie offre des produits traditionnels d'assurance individuelle avec et sans participation, assortis d'une gamme de périodes de protection qui répondent aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. Les tendances de mortalité à long terme continuent d'être favorables aux produits d'assurance vie. En raison des rendements raisonnables à long terme de ce secteur d'activité, la direction continue de mettre l'accent sur une croissance soutenue, le développement technologique et l'amélioration des processus afin de maintenir une structure de coûts qui permet à la société d'être concurrentielle tout en générant une contribution financière acceptable à long terme. Les produits d'assurance individuelle sont par nature à très long terme et, par conséquent, sont soumis à des exigences en matière de réserves et de capital à long terme. L'Empire Vie revoit sa gamme de produits d'assurance vie individuelle sur une base continue pour améliorer la rentabilité, réduire le risque lié aux taux d'intérêt, réduire le capital règlementaire requis, développer des produits et des processus basés sur le Web, ainsi qu'améliorer les expériences client et conseiller.

Gestion du risque

L'Empire Vie est une institution financière qui offre des produits de gestion de patrimoine, des solutions d'assurance collective et des produits d'assurance individuelle. La société est exposée à un certain nombre de risques qui découlent de ses activités. Une gestion efficace des risques est essentielle à la rentabilité globale, au positionnement concurrentiel sur le marché et à la viabilité financière à long terme de la société. Bien que tous les risques ne puissent pas nécessairement être éliminés ou connus avec certitude, l'objectif du programme de gestion du risque de la société est de s'assurer que les activités de prise de risque sont cohérentes avec sa stratégie afin d'atteindre les objectifs d'affaires et de produire un rendement acceptable pour les actionnaires.

L'Empire Vie motive ses décisions concernant la prise d'un risque ou la gestion du risque sur les besoins suivants :

- Satisfaire aux exigences de sa clientèle, des membres de son personnel, de ses actionnaires et de ses créanciers et protéger les engagements qui ont été pris à leur égard;
- Recevoir une rémunération adéquate pour le capital affecté au soutien des activités et des objectifs stratégiques;
- Protéger sa marque, notamment en bâtissant et en maintenant la confiance de sa clientèle, en traitant cette dernière de façon équitable, en tenant compte de sa responsabilité sociale en tant qu'entreprise, et en intégrant la durabilité dans ses plans stratégiques; et
- Maintenir (ou améliorer) sa note de solidité financière externe.

La propension au risque de l'Empire Vie détermine le niveau de risque global que la société est disposée à prendre pour mener à bien ses stratégies d'affaires. La propension au risque soutien l'accroissement d'une valeur durable pour les

Rapport de gestion

actionnaires, sans toutefois compromettre la capacité de la société de verser les règlements et de respecter ses engagements à l'égard des titulaires de polices.

Le cadre de gestion du risque de l'Empire Vie est structuré en fonction d'un certain nombre de principes généraux :

- En raison de la nature à long terme de la majorité de ses engagements, la société accepte le risque du marché des capitaux à condition qu'il soit géré dans le cadre de tolérances et de limites de risque spécifiques. La société adopte une approche à faible risque et axée sur la valeur pour gérer ses placements - elle accepte le risque de crédit et le risque lié aux actifs alternatifs à condition qu'elle soit récompensée par des rendements améliorés de manière appropriée;
- La société gère les liquidités dans l'ensemble de ses activités afin de garantir un niveau élevé de confiance que toutes les obligations (envers la clientèle, les membres du personnel, les créanciers et les actionnaires) seront honorées lorsqu'elles arriveront à échéance;
- La société accepte les risques liés à ses produits à condition qu'ils soient correctement conçus, tarifés et gérés afin d'apporter une valeur ajoutée à sa clientèle et à ses actionnaires;
- La société adopte une approche de planification d'affaires prévisionnelle et de gestion du capital prudente. Elle s'efforce d'avoir un niveau de confiance élevé que le capital suffit à soutenir les activités futures prévues;
- La direction siège activement aux comités du secteur et, par l'entremise d'un réseau de personnes ayant des fonctions de surveillance, surveille le contexte afin que la société se positionne de manière appropriée pour gérer les changements réglementaires, fiscaux, comptables et actuariels;
- La société accepte que les risques opérationnels fassent partie des affaires et sait que la gestion du risque est un élément clé de la prise de décisions. Elle protège ses affaires et les actifs de sa clientèle en prenant des mesures d'atténuation des risques efficaces; et
- La société attend de tous les membres de son personnel qu'ils adoptent un comportement éthique et qu'ils fassent preuve d'intégrité à tout moment.

Le conseil d'administration supervise et surveille le cadre, les processus et les pratiques de gestion du risque de la société, ainsi qu'examine et approuve le cadre de gestion du risque d'entreprise et la propension à prendre des risques de la société. L'appétit de la société pour le risque est le principal mécanisme permettant de mettre en œuvre les principes directeurs décrits ci-dessus et comprend un large éventail de normes qualitatives et quantitatives.

L'équipe de la haute direction partage la responsabilité et l'imputabilité de la gestion du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle peut ainsi avoir une perspective interfonctionnelle sur la gestion du risque, qui est renforcée par la fréquence des communications au sein de l'équipe. La société a un comité de gestion des actifs dont la responsabilité consiste à surveiller l'administration des politiques d'entreprise établies par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, avec un accent particulier sur le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité, y compris la gestion des actifs et des passifs ainsi que la gestion du capital. Le comité d'examen de la gestion des produits est chargé de superviser la gestion de la politique d'entreprise établie par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, en mettant l'accent sur le risque lié aux produits. Les activités qui ne sont pas déléguées à l'un de ces deux comités restent sous la supervision de la direction. Pour de l'information additionnelle sur la gouvernance, reportez-vous à la section « Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque » du Rapport annuel 2023 de l'Empire Vie. Le chef de la gestion du risque est membre du comité de gestion des actifs et du comité d'examen de la gestion des produits; il a la responsabilité de présenter des rapports sur la gestion du risque et du capital au conseil d'administration, les rapports sur la gestion du capital étant par la suite transmis à l'actuaire en chef. Toutes les politiques et les procédures de gestion du risque font l'objet d'une révision régulière pour vérifier leur pertinence et prendre en compte les changements survenant dans l'environnement de risque. La responsabilité, l'application, la gestion quotidienne et les éléments de procédure relèvent de la direction du secteur, avec le soutien des personnes responsables de la conformité des unités d'affaires, des ambassadeurs de la sécurité et du service de gestion du risque. La direction est représentée et assure une supervision au sein de divers comités interdisciplinaires de gestion des risques. La société définit et documente de façon officielle ses valeurs et niveaux de tolérance au risque par l'entremise de plusieurs politiques d'entreprise, incluant un code de conduite professionnelle, des

Rapport de gestion

principes de communication de l'information, ainsi que des politiques de gestion du risque d'entreprise, de gestion du capital et de dénonciation. Les politiques de gestion du risque stratégique de la société (incluant celles liées à la conception et à la tarification des produits, aux placements et à la gestion du risque) sont également approuvées par le conseil d'administration ou l'un des comités de celui-ci. Les filiales ont adopté des pratiques pour les risques auxquels elles sont exposées, en fonction de leur plan d'affaires, de leur stratégie et de leur appétit pour le risque.

Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la société présente les sensibilités et les mesures d'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent des sensibilités attribuables aux variations spécifiques des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs respectives. Les sensibilités sont calculées indépendamment pour chaque variable de risque, et supposent de manière générale que toutes les autres variables de risque demeurent inchangées. Les sensibilités ne prennent pas en compte les effets indirects tels que les répercussions potentielles sur les dépréciations d'écart d'acquisition ou les provisions pour dépréciation sur les actifs d'impôts différés. Les sensibilités sont fournies pour l'entité consolidée. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations pour diverses raisons, notamment des différences dans le schéma ou la distribution des chocs du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, des erreurs de modèle ou des changements dans d'autres hypothèses telles que la composition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de polices et d'autres variables du marché par rapport à celles qui sous-tendent le calcul des sensibilités. Des changements dus à de nouvelles ventes ou à des échéances, à des achats/ventes d'actifs ou à d'autres mesures de gestion pourraient également entraîner des modifications importantes de ces sensibilités déclarées. Pour ces raisons, les sensibilités ne doivent être considérées que comme des estimations directionnelles des sensibilités sous-jacentes pour les facteurs respectifs sur la base des hypothèses énoncées et ne doivent pas être considérées comme des indicateurs prévisionnels des sensibilités futures de la société en matière de revenu net, de marge sur services contractuels, de capitaux propres et de capital. Étant donné la nature de ces calculs, la société n'est pas en mesure de garantir que l'effet réel correspondra aux estimations fournies. Des fluctuations des variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence qui n'est pas proportionnelle.

Risque de marché

La société assume un risque lié aux marchés boursiers en raison de ses produits de fonds distincts et des actifs de capitaux propres soutenant les passifs et l'excédent des contrats d'assurance vie. L'Empire Vie maintient un programme de couverture semi-statique. L'objectif du programme de couverture consiste à protéger en partie la société contre les baisses du ratio du capital règlementaire (TSAV) qui pourraient découler de variations défavorables des cours boursiers. Le programme de couverture pourrait avoir recours à des positions sur dérivés, y compris à des options de vente et à des contrats à terme. L'étendue des dérivés utilisés fait l'objet d'un suivi et d'une gestion continue, en prenant en considération le risque lié aux actions et le niveau de capital disponible.

Ce programme de couverture provoque de la volatilité dans l'état du résultat net. Selon les niveaux actuels des marchés boursiers, l'Empire Vie a un capital requis aux fins du TSAV et des passifs dans l'état de la situation financière liés aux garanties sur les fonds distincts. Une certaine volatilité du revenu net peut résulter des instruments de couverture, car les gains ou les pertes ne sont pas directement compensés par les variations de la valeur des autres actifs et passifs exposés au risque lié aux actions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Empire Vie a enregistré une perte de 14,2 millions de dollars avant impôts sur le programme de couverture, en raison de gains de juste valeur réalisés et latents. Cette perte après impôts était de 8,4 millions de dollars pour la période comparable de 2022.

Le ratio du TSAV de la société est également sensible à la volatilité des marchés boursiers, principalement en raison des exigences de passifs et de capital liées aux garanties de fonds distincts. Au 31 décembre 2023, la société détenait des actifs et des passifs de fonds distincts s'élevant à 8,8 milliards de dollars. De ce montant, environ 8,5 milliards de dollars étaient assortis de garanties. Le tableau suivant fournit une ventilation en pourcentage par type de garantie :

Rapport de gestion

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Pourcentage des passifs de fonds distincts comportant les garanties suivantes :		
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 75 %	9 %	8 %
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 100 %	43 %	44 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (avec période minimale de 15 ans entre le dépôt et la date d'échéance)	7 %	7 %
Prestations minimales viagères garanties (garantie de retrait)	41 %	41 %
Total	100 %	100 %

Toutes les garanties de fonds distincts de l'Empire Vie sont fondées sur des polices (et non sur des dépôts), ce qui réduit généralement la sensibilité de l'Empire Vie aux marchés boursiers par rapport aux produits assortis de garanties fondées sur des dépôts. Les garanties fondées sur les polices tiennent compte de tous les dépôts dans la police (que la valeur du fonds soit inférieure ou supérieure au montant garanti) pour en arriver à un paiement de garantie net global, alors que les garanties fondées sur les dépôts ne tiennent compte que des dépôts dont la valeur est inférieure au montant garanti et ignorent tous les dépôts dans la police dont la valeur est supérieure au montant garanti. Par conséquent, les garanties basées sur les polices paient généralement moins que les garanties basées sur les dépôts. Pour les passifs des contrats d'assurance liés aux garanties de fonds distincts, le degré de sensibilité dépend fortement de la valeur des marchés boursiers au moment de l'évaluation de la sensibilité. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts sont émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts sont émises, la sensibilité augmente.

Le cadre de capital réglementaire des fonds distincts comprend l'utilisation de diverses contraintes qui fournissent une protection partielle contre ces effets. Par conséquent, les effets de la sensibilité sont souvent non linéaires ou asymétriques. De plus, la marge sur services contractuels fournit une compensation importante pour les effets potentiels des passifs des garanties de fonds distincts. Cela réduit considérablement l'incidence sur le résultat net des variations des taux d'intérêt ou des niveaux des marchés boursiers.

L'Empire Vie assume un risque lié aux marchés boursiers en raison des titres de capitaux propres soutenant les passifs et l'excédent des contrats d'assurance vie. La société est en train de modifier la composition de ses actifs et de réduire son exposition au risque lié aux actions en 2024. Le tableau suivant présente, aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, la sensibilité du résultat net attribuable aux actionnaires de l'Empire Vie qui résulte des fluctuations des cours des marchés boursiers :

Sensibilité au risque lié aux actions :	Augmentation		Diminution	
	20 %	10 %	10 %	20 %
Au 31 décembre 2023				
Résultat net avant impôts	58 \$	28 \$	(27 \$)	(42 \$)
Total des actions	43	21	(20)	(31)
Marge sur services contractuels	187	100	(116)	(254)
Au 31 décembre 2022				
Résultat net avant impôts	77 \$	39 \$	(29 \$)	(53 \$)
Total des actions	57	29	(21)	(39)
Marge sur services contractuels	208	111	(125)	(271)

Rapport de gestion

Le tableau suivant présente, selon les cours des marchés boursiers aux 31 décembre 2023 et 2022, la sensibilité du ratio total du TSAV de l'Empire Vie qui résulte des hausses et des baisses des cours des marchés boursiers :

Sensibilité au risque lié aux actions : Incidence sur le TSAV ⁽¹⁾	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
Garanties des fonds distincts	13 %	5 %	(1) %	(11) %	(23) %
Autres risques liés aux actions	1 %	— %	— %	(1) %	(2) %
Couverture des positions en actions	(2) %	(1) %	1 %	1 %	1 %
Au 31 décembre 2023	12 %	4 %	— %	(11) %	(24) %
Garanties des fonds distincts	17 %	9 %	(2) %	(7) %	(14) %
Autres risques liés aux actions	— %	— %	— %	— %	— %
Couverture des positions en actions	(2) %	(1) %	1 %	1 %	2 %
Au 31 décembre 2022	15 %	8 %	(1) %	(6) %	(12) %

(1) Les résultats du TSAV avant le 1^{er} janvier 2023 n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. Pour plus de détails sur les montants de 2022, reportez-vous à la note 2.4 « Normes et interprétations nouvelles et modifiées » des états financiers consolidés.

Le tableau suivant fournit le capital de risque lié aux garanties sur les prestations à l'échéance et de décès des fonds distincts, ainsi que les passifs des contrats d'assurance qui en résultent et le coussin de solvabilité de base en vertu du TSAV pour les fonds distincts de l'Empire Vie :

Fonds distincts (en millions de dollars)	Garantie de retrait > valeur des fonds		Garantie à l'échéance > valeur des fonds		Garantie au décès > valeur des fonds		Passifs des contrats d'assurance ⁽²⁾	Capital du TSAV ⁽¹⁾
	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque	des fonds	Capital de risque		
31 décembre 2023	2 557 \$	952 \$	44 \$	2 \$	1 101 \$	12 \$	102 \$	422 \$
31 décembre 2022	2 651 \$	1 048 \$	160 \$	10 \$	3 073 \$	104 \$	79 \$	

(1) Les résultats du TSAV avant le 1^{er} janvier 2023 n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. Pour plus de détails sur les montants de 2022, reportez-vous à la note 2.4 « Normes et interprétations nouvelles et modifiées » des états financiers consolidés.

(2) Le montant au 31 décembre 2022 a été ajusté pour refléter l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 17.

Les six premières colonnes du tableau ci-dessus présentent toutes les polices de fonds distincts dont le montant futur de la garantie de retrait, de la garantie sur la prestation à l'échéance ou de la garantie sur la prestation de décès est supérieur à la valeur des fonds. Le capital de risque représente l'excédent du montant futur de la garantie de retrait, de la garantie sur la prestation à l'échéance ou de la garantie sur la prestation de décès par rapport à la valeur des fonds de toutes ces polices. Les montants de la garantie de retrait indiqués dans le tableau ci-dessus font référence aux produits de garantie de retrait. Le capital de risque de la garantie de retrait représente le montant que l'Empire Vie pourrait verser aux titulaires de polices de garantie de retrait si leur rendement net sur chaque actif se situe à zéro pour le reste de leur vie, selon l'espérance de vie. Le 31 décembre 2023, le capital de risque global pour ces trois catégories de risque totalisait 966 millions de dollars. Le 31 décembre 2022, le capital de risque global pour ces trois catégories de risque s'élevait à 1 162 millions de dollars. Pour ces trois catégories de risque, le montant à risque n'est pas payable actuellement, car le paiement est subordonné à des résultats futurs, notamment le rendement des fonds, les décès, les dépôts, les retraits et les dates d'échéance.

Le calcul du niveau des passifs des contrats d'assurance et du capital réglementaire requis mentionnés dans le tableau ci-dessus est basé sur la probabilité que l'Empire Vie devra vraisemblablement payer aux titulaires de polices de fonds distincts un montant correspondant à tout déficit qui pourrait exister sur les versements futurs aux titulaires de polices avec garantie de retrait, ou en ce qui a trait aux échéances futures des polices de fonds distincts, ou en ce qui a trait aux décès futurs des titulaires de polices de fonds distincts.

De plus, l'Empire Vie considère la sensibilité du ratio du TSAV de la société par rapport aux variations des taux d'intérêt des marchés. L'effet d'une variation parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt pour les 31 décembre 2023 et 2022 est indiqué dans le tableau ci-dessous. Aucune modification des écarts de crédit n'est supposée.

Rapport de gestion

Sensibilité aux taux d'intérêt du marché - TSAV	Incidence d'une diminution de 50 points de base
Ratio total du TSAV au 31 décembre 2023	2 %
Ratio total du TSAV au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	2 %

(1) Les résultats du TSAV avant le 1^{er} janvier 2023 n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. Pour plus de détails sur les montants de 2022, reportez-vous à la note 2.4 « Normes et interprétations nouvelles et modifiées » des états financiers consolidés.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini de façon générale comme un risque de perte attribuable à l'erreur humaine, aux décisions, aux actions ou à l'inaction, aux processus ou aux systèmes internes inadéquats ou défaillants ou aux événements externes qui ont une incidence sur les opérations. Le risque opérationnel est naturellement présent dans toutes les activités de l'Empire Vie ainsi que celles de ses filiales. La gestion efficace du risque opérationnel contribue également à la résilience opérationnelle de la société et a une influence sur celle-ci. Une description plus détaillée de certains risques opérationnels et des stratégies de gestion des risques qui leur sont associées est présentée ci-après.

1) *Risque juridique et risque de conformité à la réglementation*

La société est régie par la Loi sur les sociétés d'assurances et mène ses activités sous la surveillance du BSIF, et doit également respecter un vaste ensemble d'exigences juridiques et réglementaires en vigueur dans chacune des provinces et chacun des territoires canadiens visant les sociétés d'assurance et les sociétés offrant d'autres services financiers. Des changements importants au cadre réglementaire pourraient nuire à l'Empire Vie. Le non-respect des exigences réglementaires ou des attentes du public pourrait aussi entacher la réputation de l'Empire Vie et sa capacité à mener ses affaires. Dans le cadre normal de ses affaires, l'Empire Vie fait parfois l'objet de litiges; quelques poursuites sont d'ailleurs en cours. Enfin, rien ne garantit qu'un litige actuel ou futur n'ait pas d'effets néfastes considérables sur l'Empire Vie.

Le service de la conformité de l'Empire Vie, dirigé par le chef de la conformité, supervise le cadre de conformité réglementaire. Ce cadre favorise une gestion du risque de conformité réglementaire fondée sur le risque et comprend des politiques à l'échelle de la société, des lignes directrices opérationnelles, des programmes de sensibilisation aux lois et règlements ayant une incidence sur l'Empire Vie, une surveillance continue des nouveaux enjeux en matière de conformité et des modifications réglementaires, ainsi que des programmes de formation du personnel portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la protection des renseignements personnels, la sécurité de l'information et la cybersécurité, ainsi que le code de conduite professionnelle de l'Empire Vie. Le cadre est soutenu par un réseau de personnes responsables de la conformité des unités d'affaires ainsi que par les services juridiques de l'Empire Vie. Les filiales maintiennent des cadres de conformité réglementaire pour leurs activités respectives et font régulièrement rapport au chef de la conformité de l'Empire Vie. Le chef de la conformité fait régulièrement rapport au comité d'étude sur les règles de conduite du conseil d'administration sur l'état de la conformité, les principaux risques liés à la conformité et les nouvelles tendances en matière de réglementation. Le chef du contentieux fait régulièrement rapport au comité d'audit du conseil d'administration sur les activités et les tendances en matière de litiges, tant pour la société que pour le secteur.

2) *Risque de modèle*

L'Empire Vie utilise des modèles pour soutenir nombre de ses activités commerciales, notamment la conception et la tarification des produits, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, la planification financière, la gestion des actifs et des passifs, la gestion du capital, la gestion de projets, l'analyse des placements, la gestion des risques et l'analyse avancée (telles que l'intelligence artificielle, la modélisation prédictive et les algorithmes de prises de décisions). Le risque d'une utilisation ou d'une interprétation inappropriée des modèles de l'Empire Vie ou de leurs résultats, ou l'utilisation de modèles, de données ou d'hypothèses déficients pourrait entraîner des pertes financières ou des décisions commerciales inappropriées. La société s'est dotée de processus de gestion et d'atténuation lui permettant de surveiller le bon emploi de ses modèles, afin de limiter les conséquences financières, opérationnelles et stratégiques d'une mauvaise interprétation ou d'une mauvaise utilisation des résultats tirés d'un modèle. Il incombe à la direction de s'assurer que les modèles utilisés pour soutenir les activités répondent correctement aux besoins opérationnels dans les différents secteurs d'activité. Le chef de la gestion du risque fait régulièrement rapport à la direction et au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur l'utilisation de modèles et les activités de surveillance connexes.

Rapport de gestion

3) *Risque lié aux ressources humaines*

La concurrence en ce qui concerne le recrutement de membres du personnel qualifiés, incluant les cadres, est vive autant dans les services financiers que dans d'autres secteurs. Si l'Empire Vie ne parvient pas à garder ni à attirer des membres du personnel et des cadres qualifiés, ni à maintenir et à déployer efficacement des ressources avec les connaissances approfondies et les compétences nécessaires afin de soutenir les activités, ses résultats opérationnels, sa santé financière et même sa position sur le marché pourraient en souffrir. Pour atténuer ce risque, l'Empire Vie a mis en place des politiques, des processus et des pratiques en matière de ressources humaines. La direction fait régulièrement le point au comité des ressources humaines du conseil d'administration sur le recrutement, les effectifs et la planification de la relève, le perfectionnement des membres du personnel, les initiatives du programme de diversité et d'inclusion ainsi que sur les pratiques et programmes de rémunération, soit des mécanismes qui visent tous à attirer, à motiver et à garder en poste des membres du personnel très talentueux dont les différences, les histoires, les expériences et les idées contribuent à leur rendement élevé et à leur fort potentiel. L'Empire Vie est déterminée à développer une organisation diversifiée, engagée et durable tout en bâtissant une communauté inclusive.

4) *Risque lié aux tiers*

L'Empire Vie obtient différents types de biens et/ou de services par l'entremise d'un certain nombre d'accords de tiers et a imparti certaines fonctions ou certains processus administratifs à des tiers. Si ces tiers ne s'acquittent pas de leurs obligations contractuelles ou d'autres ententes de service en ce qui concerne des systèmes et/ou des services, les affaires de l'Empire Vie pourraient subir des répercussions défavorables. Pour atténuer ce risque, l'Empire Vie dispose de politiques et de lignes directrices qui établissent les exigences relatives à l'identification, à l'évaluation, à la gestion, au suivi et au signalement des risques liés aux tiers, en fonction des risques associés aux fournisseurs de services et de la nature des ententes. Le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration reçoit des rapports trimestriels à cet effet. Chaque année, la direction rend compte des activités d'impartition au comité d'étude sur les règles de conduite du conseil d'administration, notamment pour faire le point sur les accords de services les plus importants pour l'Empire Vie.

5) *Risque lié à la technologie et à la sécurité de l'information*

La société compte sur les technologies dans presque tous les aspects de ses activités et de ses opérations, notamment pour concevoir et offrir de nouveaux produits et services, et la nature même du secteur de l'assurance vie implique d'investir beaucoup dans les technologies. Le chef des technologies est responsable de la stratégie technologique en matière de capacités numériques et de données pour la société, et supervise les initiatives en matière de technologie et les projets de transformation, et rend compte régulièrement au comité de supervision des technologies de l'information du conseil d'administration sur les projets et les initiatives stratégiques liés à la technologie de l'information et sur l'architecture technologique. Pour que les activités se déroulent normalement, il faut assurer l'intégrité des opérations et des données, ainsi que la sécurité de l'information et de l'infrastructure des systèmes. Si les activités sont perturbées d'une manière ou d'une autre - pannes de système, atteintes à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, cyberattaques, erreurs humaines, activités criminelles, fraude ou perte de certaines ententes de licences logicielles -, l'Empire Vie pourrait en subir des répercussions défavorables importantes.

Les atteintes à la sécurité de l'information, y compris les diverses formes de cyberattaques, se produisent à un rythme de plus en plus rapide dans tous les secteurs de l'industrie, au sein des gouvernements et chez les particuliers. Ces activités malveillantes représentent un risque important pour l'Empire Vie et peuvent entraîner la divulgation ou l'utilisation inappropriée de renseignements personnels ou confidentiels. Pour atténuer ce risque, l'Empire Vie dispose d'un programme de sécurité de l'information supervisé par le chef de la sécurité de l'information, qui rend compte régulièrement au comité de supervision des technologies de l'information du conseil d'administration et au moins une fois par an au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Ce programme se compose d'un certain nombre de normes, de procédures et de lignes directrices axées sur la gestion du risque lié à la cybersécurité et le maintien de la sécurité et de l'intégrité des données confiées à l'Empire Vie. Un processus de gestion des incidents est aussi en place pour surveiller les événements de sécurité et les gérer. La société continue d'investir dans le personnel, les processus et la technologie afin de renforcer sa capacité à répondre à l'évolution du paysage.

Une atteinte à la protection des renseignements personnels n'est pas non plus impossible et pourrait entraîner la divulgation ou l'utilisation non autorisée de renseignements personnels ou confidentiels. Pour gérer ce risque, l'Empire Vie dispose d'un programme de protection des renseignements personnels que chapeaute le chef de la protection des renseignements personnels. Ce programme, appuyé par un réseau de personnes responsables de la protection des renseignements personnels dans les unités d'affaires, prévoit des politiques et des normes, de même qu'un suivi constant

Rapport de gestion

des nouvelles législations en matière de protection des renseignements personnels. Des processus sont en place pour orienter les membres du personnel dans le traitement des renseignements personnels et le signalement des bris de confidentialité et d'autres problèmes aux responsables appropriés, afin qu'ils assurent le suivi et la résolution de ces problèmes. Le chef de la protection des renseignements personnels présente régulièrement au comité d'étude sur les règles de conduite du conseil d'administration un rapport concernant les nouvelles tendances et les risques en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données.

6) *Risque de continuité des affaires*

L'Empire Vie a mis en place un programme de continuité et de reprise des activités en cas de sinistre applicable à toute l'organisation, lequel est supervisé par le comité de gestion de la continuité des activités et la direction. Le programme comprend une série de politiques, de plans et de procédures, dont l'objectif est la poursuite optimale des fonctions clés et la reprise des opérations normales en toute efficacité si une perturbation majeure des fonctions clés avait lieu par suite d'événements imprévus, incluant des pandémies. Une telle perturbation pourrait avoir une incidence sur la disponibilité des membres du personnel formés, sur les lieux physiques où se déroulent les opérations et/ou sur l'accès à la technologie. Chaque unité d'affaires est responsable de la préparation et du maintien de plans et de processus de continuité des activités détaillés. L'Empire Vie établit des plans de continuité et de reprise des activités en cas de sinistre qu'elle met à l'essai régulièrement, et dispose de services et d'une infrastructure de sauvegarde conçus pour limiter le plus possible le temps d'arrêt et accélérer la reprise des systèmes. Le président du comité de gestion de la continuité des activités rend compte au moins une fois par an au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur la préparation à la continuité des activités et la résilience opérationnelle.

Risque commercial et stratégique

Le risque commercial et stratégique comprend les risques liés à l'incertitude des bénéfices et du capital futurs découlant d'une éventuelle incapacité à mettre en place des stratégies et des plans d'affaires appropriés, à prendre des décisions et à affecter des ressources, aux risques liés à la situation économique, politique ou commerciale qui pourraient affecter les canaux de distribution et le comportement des consommateurs, comme le paysage concurrentiel, les changements réglementaires et fiscaux ou les changements aux normes comptables et actuarielles, le risque lié à la marque, ainsi que les risques environnementaux et sociaux. L'Empire Vie et ses sociétés affiliées revoient et adaptent régulièrement leurs stratégies et plans d'affaires pour tenir compte de l'évolution des conditions commerciales et de la situation économique, politique et réglementaire. Le rendement financier de l'Empire Vie dépend de sa capacité à mettre en œuvre et à exécuter des stratégies d'affaires et des plans de croissance.

Les stratégies et les plans d'affaires de la société sont harmonisés avec sa propension à prendre des risques, sa situation de capital et ses objectifs de rendement financier. L'Empire Vie réévalue périodiquement sa propension à prendre des risques en tenant compte de l'environnement économique, réglementaire et concurrentiel dans lequel elle exerce ses activités. L'environnement actuel exige que l'Empire Vie s'adapte rapidement aux nouvelles occasions et aux nouveaux défis et qu'elle raffine ses stratégies en conséquence. Si l'Empire Vie ne parvient pas à réviser ses stratégies en temps opportun ou à s'adapter à l'évolution de l'environnement, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs de croissance.

Les stratégies et plans d'affaires de la société reposent sur la bonne exécution des initiatives organisationnelles et stratégiques, conçues dans une optique de croissance de ses affaires. Or, la capacité de bien gérer les changements et de donner la priorité aux bonnes initiatives a un effet direct sur la capacité de la société à réaliser ces stratégies. Il est essentiel de déterminer quelles sont les bonnes initiatives, puis de les concrétiser pour que l'Empire Vie atteigne les objectifs de son plan d'affaires. Autrement, la société pourrait notamment connaître des difficultés quant à sa structure de coûts.

La réussite des stratégies et des plans d'affaires de l'Empire Vie dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment la capacité de la société (i) à dégager des bénéfices suffisants pour maintenir un niveau de capital adéquat, (ii) à obtenir un rendement soutenu des placements, (iii) à respecter les exigences réglementaires, (iv) à gérer son exposition aux risques efficacement, (v) à attirer une clientèle, du personnel et des distributeurs, puis à les garder, (vi) à avoir la bonne offre de produits et (vii) à réduire les charges opérationnelles sans nuire à sa capacité d'embaucher, de garder et de motiver le personnel clé.

Rapport de gestion

La direction évalue les plans commerciaux et stratégiques de l'Empire Vie et en discute avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration, qui est aussi régulièrement informé de l'avancement des grands objectifs du plan d'affaires. Le conseil d'administration et ses sous-comités obtiennent régulièrement un compte rendu sur les principaux risques.

Risque environnemental et social

Les stratégies d'affaires de l'Empire Vie sont affectées par les attitudes à l'égard des questions sociétales. Des facteurs comme la diversité, l'équité et l'inclusion et les changements climatiques sont considérés comme faisant partie du processus de planification stratégique et sont reflétés dans le programme de gestion du risque et les politiques connexes de l'Empire Vie. Collectivement désignés par le terme « risques ESG » (risques environnementaux, sociaux et de gouvernance), ces risques ne représentent pas une catégorie de risque distincte, mais sous-tendent plutôt la totalité des catégories de risque (risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité, risque lié aux produits, risque opérationnel, ainsi que risque commercial et stratégique). En tant que tels, ils sont intégrés dans le cadre de gestion des risques d'entreprise, et les processus de gestion de ces risques sont intégrés dans les processus de gestion de chaque catégorie de risque.

Le rendement financier, les opérations et la réputation de l'Empire Vie peuvent être affectés négativement si la société, en tant que souscripteur et investisseur à long terme, ne se prépare pas adéquatement contre les effets négatifs directs ou indirects des risques environnementaux et sociaux. Les risques environnementaux et sociaux comprennent, sans s'y limiter, les événements et les développements liés aux effets du changement climatique et à la transition vers une économie à plus faible émission de carbone, les nouveaux développements en matière de réglementation et de politiques publiques, les questions de santé publique et les questions d'inégalité. Ces risques peuvent survenir dans les opérations directes de l'entreprise, ses activités d'investissement ou d'autres domaines, par exemple dans le cadre d'accords avec des tiers.

L'équipe de gestion des placements de l'Empire Vie intègre les enjeux ESG dans ses décisions de placement pour les actifs de la société et de la clientèle. La société s'est engagée à l'égard de la diversité et l'inclusion et a revu ses politiques et ses pratiques pour en assurer l'équité et la clarté. La société surveille activement les développements des enjeux environnementaux, sociaux et durables et a entrepris des efforts afin d'intégrer les pratiques ESG dans tous les aspects de ses activités. La direction fait régulièrement le point au conseil d'administration au sujet des questions émergentes et des progrès connexes, en reconnaissant que sa stratégie évoluera au fil du temps, en fonction de l'expérience acquise et des développements externes. Pour de l'information additionnelle, reportez-vous au rapport annuel de responsabilité sociale de la société au www.empire.ca/fr/about-us/community.

En plus de l'information sur les risques fournie dans ce rapport de gestion, une présentation complète des risques importants qui touchent l'Empire Vie se trouve dans la notice annuelle de la société, accessible au www.sedarplus.ca. La note 23 des états financiers consolidés présente de l'information supplémentaire concernant la sensibilité de la société aux risques.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de l'Empire Vie sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information devant être communiquée par l'Empire Vie en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits, et comprennent des contrôles et des procédures conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction en temps opportun afin de permettre la prise de décisions appropriées concernant la communication de l'information au public. Sous la supervision de la direction, une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'Empire Vie a été effectuée au 31 décembre 2023. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de l'Empire Vie étaient efficaces au 31 décembre 2023.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité. Sous la supervision de la

Rapport de gestion

direction, une évaluation des contrôles internes de l'Empire Vie à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2023. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que les contrôles internes de l'Empire Vie à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 décembre 2023.

En raison de l'adoption de la norme IFRS 17 le 1^{er} janvier 2023, la société a révisé ses contrôles internes à l'égard de l'information financière. Les révisions concernaient principalement la gouvernance de la mise en œuvre et les contrôles de la mise en œuvre initiale de la norme IFRS 17, ainsi que les contrôles continus des processus actuariels et d'information financière de la société, y compris l'adoption des méthodes comptables de la norme IFRS 17 et des jugements et estimations importants, l'utilisation de nouveaux systèmes de technologie de l'information et le rapprochement des données financières entre les processus d'information existants et la norme IFRS 17.

Perspective

Au sein de tous ses secteurs d'activité, l'Empire Vie se concentre sur la croissance et la diversification de la distribution ainsi que sur l'adoption et la mise en œuvre de capacités numériques, tout en maintenant un service personnalisé exceptionnel. La société est bien positionnée grâce aux investissements réalisés dans le développement de produits, les capacités numériques et les améliorations opérationnelles tout au long de 2023. Alors que le paysage réglementaire canadien des services financiers continue d'évoluer, l'Empire Vie est fière de continuer à servir les particuliers et les propriétaires de petites entreprises du Canada.

L'année 2023 a commencé dans des turbulences : en mars, une crise bancaire régionale a été déclenchée par la faillite de la Silicon Valley Bank, ce qui a fait craindre une crise bancaire plus large. Cependant, les écarts de crédit et d'autres actifs risqués se sont redressés et ont intégré le potentiel d'un atterrissage en douceur de l'économie.

Dans la majorité des pays développés, les banques centrales ont maintenu leur cycle de hausse des taux en 2023. La Banque du Canada a augmenté les taux de 5 % au premier trimestre de 2023 à 5,5 % au troisième trimestre avant de maintenir les taux stables pour le reste de l'année. La Réserve fédérale a maintenu ses taux entre 5,25 % et 5,5 % lors de sa dernière réunion de politique de l'année et a indiqué que des réductions de taux étaient probables au cours de l'année à venir.

L'enthousiasme démesuré entourant le secteur technologique a été un moteur clé de la performance de l'indice S&P 500 en 2023. Une poignée d'actions surnommées les « Sept magnifiques » est à l'origine d'environ deux tiers des gains de l'indice S&P 500 en 2023. La plupart des principaux indices ont clôturé l'année 2023 en force. L'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500 ont gagné respectivement 11,8 % et 26,3 %. L'indice Dow Jones Industrial Average a progressé de plus de 16 % et le Nasdaq, à forte composante technologique, a clôturé l'année en hausse de 44,6 %.

À l'amorce de 2024, la politique monétaire et son incidence sur la croissance mondiale devraient légèrement diminuer, passant de 3,0 % à 2,9 % en 2024. Nous nous attendons à constater les effets décalés d'une politique plus stricte, en particulier au Canada, où les niveaux élevés d'endettement des consommateurs et les prêts hypothécaires de plus courte durée rendent l'économie plus sensible à l'évolution des taux d'intérêt.

Nous continuons de surveiller l'impact des technologies émergentes, particulièrement en ce qui concerne l'IA générative, la transition vers une économie verte et d'autres technologies innovantes dans le domaine des soins de santé, pour nous assurer que les produits de l'Empire Vie sont bien positionnés pour résister à la volatilité et profiter des occasions à mesure qu'elles se présentent.

Le marché de l'assurance individuelle continue de croître modestement malgré la hausse des taux d'intérêt à long terme. L'Empire Vie a mis davantage l'accent sur les produits d'assurance vie à long terme tout en continuant à maintenir sa position dans les produits à plus court terme, comme l'assurance vie temporaire renouvelable de 10 ans. On s'attend à ce que les taux d'intérêt à long terme, la gamme de produits et la tarification des produits continuent de représenter des défis pour le secteur de l'assurance individuelle de l'Empire Vie. Le secteur des fonds distincts a connu une baisse des ventes nettes alors que le marché s'est tourné vers les produits à revenu fixe et à intérêt garanti; l'intensification de la concurrence et les pressions exercées sur les frais pourraient avoir une incidence sur ce secteur à l'avenir. L'Empire Vie

Rapport de gestion

continuera de développer des produits efficaces à faible coût et de nouveaux services numériques pour répondre aux besoins des consommateurs.

L'Empire Vie a maintenu sa part de marché pour les solutions d'assurance collective destinées aux petites et moyennes entreprises dans un contexte difficile caractérisé par des vents inflationnistes contraires et des pressions concurrentielles sur les prix en raison de l'augmentation des garanties de taux et des plafonds de renouvellement. Dans l'ensemble du secteur, la trajectoire ascendante précédente des demandes de règlement d'invalidité de longue durée, notamment en matière de santé mentale, s'est stabilisée. La flexibilité et la viabilité des régimes restent une priorité, car il s'agit d'équilibrer l'accès et l'abordabilité pour les promoteurs de régimes. L'Empire Vie continuera de gérer étroitement les coûts des médicaments par l'entremise de la transition vers les biosimilaires, le recours à l'autorisation préalable, les accords négociés avec les fabricants de produits pharmaceutiques et d'autres leviers de gestion des coûts.

En 2023, les capacités numériques ont été renforcées, notamment une nouvelle application mobile pour les participants des régimes, un nouvel outil d'inscription numérique pour les administrateurs de régimes, ainsi qu'un accent continu sur la connectivité avec les partenaires de distribution. À l'amorce de 2024, l'Empire Vie se concentre sur une croissance rentable et l'excellence du service avec ses partenaires de distribution. Du côté de l'expansion des produits, l'Empire Vie a introduit un écosystème d'épargne-retraite numérique ainsi que cinq nouveaux fonds distincts à date cible. Le secteur des solutions d'assurance collective, incluant une nouvelle offre d'épargne-retraite collective, permet aux promoteurs de régimes de faciliter le bien-être physique, mental et financier de leurs employés; le marché a vu une augmentation du nombre de groupes plaçant leurs avantages sociaux et leur épargne-retraite auprès du même assureur.

En mars 2023, le BSIF a publié sa ligne directrice finale B-15 – Gestion des risques climatiques, qui exigera la divulgation de la gestion par l'Empire Vie des risques liés au climat, à compter de la fin de l'exercice 2025. En juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a également finalisé ses normes de divulgation d'information financière liée au développement durable. Comme celles-ci sont sujettes à l'adoption par les juridictions, la société continue de surveiller les communications des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour obtenir des directives supplémentaires. En novembre 2023, l'autorité de réglementation du Québec, l'Autorité des marchés financiers, a publié son projet de ligne directrice sur la gestion des risques climatiques, qui contient des exigences plus larges que la ligne directrice B-15 du BSIF, y compris la prise en compte de la conception et de la commercialisation des produits ainsi que des processus de souscription. La société a engagé des travaux pour se conformer à ces exigences réglementaires et continue de surveiller les exigences liées au risque climatique.

En avril 2023, le BSIF a publié sa ligne directrice finale B-10 - Gestion du risque lié aux tiers, qui énonce les attentes de gestion des risques associés aux accords avec des tiers pour les institutions financières fédérales (IFF), qui entre en vigueur le 1^{er} mai 2024. De plus, la ligne directrice B-13 - Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et vise à aider les IFF à développer une plus grande résilience face aux risques liés à la technologie et aux cyberrisques. La société a évalué ces exigences et ne prévoit aucun problème de conformité d'ici la date d'entrée en vigueur.

Le BSIF est en train d'élaborer un nouveau cadre pour déterminer les exigences en matière de capital pour les garanties de fonds distincts. Les changements apportés au capital requis pour les produits à revenu garanti pourraient en fin de compte avoir une incidence sur la capacité du secteur à offrir à la clientèle certains de ces produits à des prix raisonnables. Le BSIF a indiqué que les nouvelles exigences entreraient en vigueur en janvier 2025.

En octobre 2023, le BSIF a publié son projet de ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité dans lequel il expose les attentes pour toutes les IFF en matière de politiques et de procédures adéquates pour se protéger contre les menaces à l'intégrité et à la sécurité, incluant l'ingérence étrangère. La ligne directrice finale a été publiée en janvier 2024, avec un calendrier de mise en œuvre progressive.

Le BSIF a également annoncé la mise à jour complète de son cadre de surveillance, en vigueur à compter d'avril 2024, qui fournira une structure à l'évaluation des risques du BSIF, guidera les activités de surveillance et facilitera l'identification et la gestion des risques.

Rapport de gestion

La société dispose d'un programme de gestion des risques existants couvrant un large éventail de risques. Le programme est continuellement examiné pour en vérifier la pertinence et en réponse aux nouvelles orientations réglementaires. De plus, la société continue de gérer le coût des exigences réglementaires croissantes. Le secteur de l'assurance est confronté à une réglementation croissante en matière de consommation et de solvabilité financière que la société doit absorber. L'Empire Vie doit continuer de développer ses activités et d'améliorer son efficacité opérationnelle pour absorber ces coûts tout en créant de la valeur pour les actionnaires.

Information financière choisie

Le tableau suivant résume divers résultats financiers sur une base trimestrielle pour les huit derniers trimestres :

Résultats financiers trimestriels choisis (en millions de dollars, sauf pour les données par action)	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022 retraité	30 sept. 2022 retraité	30 juin 2022 retraité	31 mars 2022 retraité
Produits d'assurance - montant brut	335 \$	337 \$	328 \$	326 \$	323 \$	310 \$	318 \$	304 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	111 \$	(5 \$)	(1 \$)	52 \$	5 \$	36 \$	(34 \$)	47 \$
Résultat par action - de base et dilué	112,15 \$	(5,25 \$)	(0,86 \$)	52,66 \$	5,32 \$	36,61 \$	(34,08 \$)	47,87 \$

Le tableau suivant résume divers résultats financiers sur une base annuelle pour les trois derniers exercices :

Information financière annuelle choisie (en millions de dollars, sauf pour les données par action)	Pour les exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022 retraité	2021 ⁽¹⁾
Produits d'assurance	1 326 \$	1 255 \$	
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	789	(1 654)	
Produits tirés des frais et autres	31	24	
Total des produits			1 259
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	156	55	239
Résultat par action - de base et dilué (\$)	158,70	55,72	242,66
Total des actifs	18 665	17 558	19 531

(1) Les montants antérieurs au 1^{er} janvier 2022 n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. Les montants ont été comptabilisés en vertu des normes IFRS 4 et IAS 39.

Estimations comptables importantes

Les méthodes comptables significatives de l'Empire Vie sont décrites dans la note 2 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. La direction évalue régulièrement ses jugements, ses estimations et ses hypothèses importantes concernant les actifs, les passifs, les produits et les charges.

Contrats d'assurance et de réassurance détenus

Les principales hypothèses et sources d'estimation peuvent entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. La société fonde ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles au moment de l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance détenus. Les hypothèses actuarielles se rapportent à des événements qui devraient se produire, mais qui pourraient ne pas se réaliser en raison de l'évolution du marché, de l'évolution de l'expérience ou de circonstances imprévisibles. La direction a fait preuve de discernement pour déterminer le niveau de regroupement des informations à fournir dans la note 10 des états financiers consolidés.

Méthodes utilisées pour mesurer les contrats d'assurance

La société utilise la moyenne pondérée en fonction des probabilités des flux de trésorerie pour estimer la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus. Les garanties de produits pour l'assurance vie universelle, les produits avec participation et les fonds distincts sont évaluées à l'aide de modèles stochastiques. Les hypothèses relatives aux taux de mortalité, aux taux de morbidité, à la longévité, aux charges et au comportement des titulaires de polices sont décrites plus en détail dans la note 2 des états financiers consolidés.

Rapport de gestion

Taux d'actualisation

La norme IFRS 17 différencie les exigences en matière de taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents et les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents. Pour ceux qui ne varient pas, les flux de trésorerie sont actualisés en utilisant des taux sans risque, plus une prime d'illiquidité. Pour la période observable (30 ans), les taux sans risque sont déterminés par référence aux rendements de titres souverains canadiens très liquides notés AAA. Le taux sans risque ultime (année 70) a été fixé à 3,15 %, avec une prime d'illiquidité ultime de 1,50 % pour 2022 et 2023. Le taux d'actualisation total entre les périodes observables et ultimes a été calculé par interpolation linéaire. Pour de l'information additionnelle, reportez-vous à la note 2.3.1 « Contrats d'assurance et de réassurance détenus » des états financiers consolidés.

Les contrats de placement, qui représentent des rentes différées et des rentes garanties, nécessitent des taux d'actualisation qui incluent une provision pour refléter le risque de crédit propre à la société et un ajustement pour illiquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente la compensation que la société exige pour supporter l'incertitude relative au montant et à l'échéance des flux de trésorerie qui découlent du risque non financier lorsque l'entité remplit des contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque reflète un montant qu'un assureur paierait rationnellement pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs dépasseront le montant estimé réel.

La société calcule l'ajustement au titre du risque non financier en utilisant l'approche de la marge pour écarts défavorables. Cette approche ajoute une marge (conservatisme) à chaque hypothèse de risque d'assurance.

Amortissement de la marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels est un composant de la valeur comptable des actifs ou des passifs d'un groupe de contrats d'assurance représentant les bénéfices futurs attendus que la société comptabilisera lorsqu'elle fournira des services de contrats d'assurance dans le cadre des contrats d'assurance du groupe. Un montant de la marge sur services contractuels pour un groupe donné de contrats d'assurance est comptabilisé dans les produits des activités d'assurance à chaque période pour refléter les services d'assurance fournis.

Pour les contrats d'assurance vie universelle, les unités de couverture sont définies comme étant la prestation de décès courante totale. La position de l'Empire Vie est que les produits d'assurance vie universelle contiennent des services de rendement de placement, tandis que les produits avec valeur de rachat fixe ne contiennent pas de services de rendement de placement. Ainsi, les unités de couverture pour les contrats individuels sans participation avec valeur de rachat fixe ou sans valeur de rachat correspondent au capital assuré moins la valeur de rachat.

Les unités de couverture pour les rentes viagères à versement conditionnel à vie fixe (rentes immédiates) correspondent aux montants de paiement annualisés attendus. Pour les produits avec participation, les unités de couverture correspondent au montant total de la prestation de décès qui se rapproche des prestations fournies en vertu de la protection d'assurance et du service de rendement du placement.

Pour tous les contrats mesurés au moyen du modèle général d'évaluation, les unités de couverture sont actualisées à des taux immobilisés afin de déterminer l'amortissement de la marge sur services contractuels.

L'amortissement de la marge sur services contractuels des fonds distincts utilise les valeurs des fonds comme unités de couverture et intègre des ajustements qui reflètent l'effet des rendements économiques.

Les unités de couverture totale de chaque groupe de contrats d'assurance sont réévaluées à la fin de chaque période de déclaration pour tenir compte de la réduction de la couverture restante pour les règlements payés, ainsi que des attentes de déchéance et d'annulation des contrats au cours de la période.

Rapport de gestion

Pour les contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la marge sur services contractuels reflète le schéma de souscription attendu des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Admissibilité du modèle comptable

La norme IFRS 17 impose l'application de l'un de trois modèles aux groupes de contrats d'assurance :

- Modèle général d'évaluation (MGE);
- Méthode des honoraires variables (MHV);
- Méthode de la répartition des primes (MRP).

Pour plus de détails sur l'application de chaque modèle, reportez-vous à la note 2.3.1 des états financiers consolidés.

Estimations de la juste valeur

Lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, la direction exerce son jugement dans la sélection des données de juste valeur et dans la détermination de leur importance pour l'estimation de la juste valeur. Le jugement est également requis lors du classement des évaluations à la juste valeur au sein des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en particulier les éléments classés au niveau 3 de la hiérarchie. Pour de l'information additionnelle concernant la juste valeur des instruments financiers, reportez-vous à la note 3 des états financiers consolidés.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge de retraite et autres avantages sociaux futurs est calculée par des actuaires indépendants en utilisant des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses ont une incidence sur la charge de retraite et autres avantages sociaux futurs incluse dans l'état des résultats. Si l'expérience réelle diffère des hypothèses utilisées, le gain ou la perte actuarielle qui en résulte est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour de l'information additionnelle sur les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, reportez-vous aux notes 2.19 et 11 des états financiers consolidés.

Modifications des méthodes comptables

Norme IFRS 17 *Contrats d'assurance* (norme IFRS 17) et norme IFRS 9 *Instruments financiers* (norme IFRS 9) adoptées en 2023

Pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté la norme IFRS 17, qui remplace la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*, et a retraité les données comparatives pour 2022 en appliquant les dispositions transitoires de la norme IFRS 17. La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir des contrats d'assurance. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, la société a également adopté la norme IFRS 9, qui remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

IFRS 17

L'adoption de la norme IFRS 17 n'a pas modifié le classement de la majorité des passifs des contrats d'assurance ou de placement de la société. Jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement, le secteur de l'assurance a été autorisé à continuer d'utiliser la norme IFRS 4 et la méthode canadienne axée sur le bilan pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et de placement. L'exception concerne les rentes différées qui étaient classées comme contrats d'assurance selon la norme IFRS 4 et qui sont désormais classées comme contrats de placement selon la norme IFRS 9. La norme IFRS 17 établit des principes spécifiques pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus par la société.

Les principes fondamentaux de la norme IFRS 17 sont les suivants :

- La société identifie les contrats d'assurance comme étant ceux en vertu desquels elle accepte un risque d'assurance important de la part d'une autre partie (le titulaire de police) en acceptant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) a une incidence négative sur le titulaire de police.

Rapport de gestion

- La société identifie et sépare les composants de placement distincts et les services distincts autres que les services liés aux contrats d'assurance des contrats d'assurance et les comptabilise conformément à d'autres normes.
- La société regroupe les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus dans des portefeuilles de contrats qui représentent des risques d'assurance similaires à ceux de la société et qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles de contrats sont constitués de groupes de contrats d'assurance qui sont séparés lors de la comptabilisation initiale entre les contrats susceptibles de produire une perte (contrats déficitaires) et les contrats restants. Chaque groupe contient des contrats qui sont émis à un an d'intervalle maximum, à l'exception de ceux passés à la norme IFRS 17 selon la méthode de la juste valeur.
- La société comptabilise chaque groupe de contrats d'assurance séparément lors de la comptabilisation initiale et les évalue chacun séparément au cours de chaque période comptable future.
- La société reconnaît et mesure les groupes de contrats d'assurance à la valeur actuelle ajustée au risque des flux de trésorerie futurs attendus qui intègre toute l'information disponible sur les flux de trésorerie d'exécution d'une manière cohérente avec l'information observable sur le marché.
- La société établit une marge sur services contractuels, représentant le profit non gagné dans le groupe de contrats d'assurance.
- La société comptabilise les produits des activités d'assurance provenant d'un groupe de contrats d'assurance sur la période pendant laquelle les services des contrats d'assurance sont fournis. Si un groupe de contrats d'assurance s'avère déficitaire (en situation de perte, excluant les risques cédés) sur la période de couverture restante, les pertes sont comptabilisées immédiatement.
- La société mesure les passifs des contrats d'assurance comme le total des éléments de mesure suivants :
 - Les flux de trésorerie futurs, pondérés selon la probabilité et actualisés;
 - Un ajustement au titre du risque non financier;
 - La marge sur services contractuels.

Transition

La transition vers la norme IFRS 17 est appliquée selon une approche rétrospective complète, sauf si cela est impraticable. En raison du manque de données historiques, la société a appliqué l'approche de la juste valeur (définie ci-dessous) pour déterminer les valeurs de transition pour tous les secteurs d'activité, à l'exception des solutions d'assurance collective. Une approche rétrospective complète a été utilisée pour les contrats d'assurance collective admissibles à la méthode de la répartition des primes. La société a décomptabilisé tous les soldes existants qui n'existeraient pas si la norme IFRS 17 s'était toujours appliquée. Les différences nettes qui en résultent sont comptabilisées en capitaux propres.

Pour de l'information additionnelle sur la norme IFRS 17, reportez-vous à la note 2.3 « Estimations, hypothèses et jugements » et à la note 2.4.1 « IFRS 17 *Contrats d'assurance* » dans les états financiers consolidés.

IFRS 9

La norme IFRS 9 comprend trois principales catégories de classification des actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 élimine les anciennes catégories de la norme IAS 39 de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts et créances et d'actifs financiers disponibles à la vente (AFS). Les actifs financiers sont évalués lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur, et sont classés puis évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle de fonctionnement de la société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs.

Selon la norme IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier selon la norme IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué aux fins de classification. La norme IFRS 9 maintient la classification de la norme IAS 39 pour les passifs financiers qui peuvent être évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Rapport de gestion

La norme IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation des pertes subies de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de dépréciation des pertes de crédit attendues. Après l'adoption de la norme IFRS 9, la majorité des actifs financiers seront présentés à la juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues n'aura pas d'incidence importante.

Pour de l'information additionnelle sur le changement de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers lors de l'adoption de la norme IFRS 9, reportez-vous à la note 2.4.2 « IFRS 9 *Instruments financiers* » des états financiers consolidés.

Approche par superposition

Lorsque cela est permis, la société a choisi d'appliquer l'approche par superposition qui permet d'appliquer les exigences de classement et de réévaluation de la norme IFRS 9 à tous les actifs financiers détenus au cours des périodes comparatives, y compris ceux qui ont été décomptabilisés au cours de cette période, afin de réduire la volatilité du résultat net découlant des différentes dates d'entrée en vigueur des normes IFRS 9 et IFRS 17.

Transition

Les changements de méthodes comptables résultant de l'adoption de la norme IFRS 9 ont été initialement appliqués le 1^{er} janvier 2023 sans retraitement des données comparatives. Pour de l'information additionnelle sur l'incidence de l'approche par superposition et de la transition vers la norme IFRS 9, reportez-vous à la note 2.4.2 « IFRS 9 *Instruments financiers* » et à la note 2.6 « Instruments financiers » des états financiers consolidés.

Énoncés et renseignements prospectifs

Certains énoncés du présent rapport de gestion sur les plans actuels et futurs, les attentes et les intentions, les résultats, la rentabilité et la croissance des parts de marché, les objectifs stratégiques ou tout autre évènement ou développement futur de l'Empire Vie constituent des énoncés et des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les mots « pouvoir », « devoir », « prévoir », « s'attendre », « planifier », « avoir l'intention », « tendre », « indiquer », « projeter », « croire », « estimer », « évaluer », « probablement » ou « potentiellement » ou des variantes négatives ou autres de ces mots visent à signaler des énoncés et renseignements prospectifs. Bien que la direction anticipe que les prévisions et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés et les renseignements prospectifs sont raisonnables, il faut éviter de faire confiance de manière non justifiée aux énoncés et renseignements prospectifs parce qu'il n'existe aucune garantie qu'ils s'avéreront exacts. De par leur nature, ces énoncés et renseignements prospectifs sont assujettis à divers risques et à diverses incertitudes, ce qui pourrait avoir pour effet un écart substantiel dans les résultats et les projections réels par rapport aux résultats et aux projections prévus. Ces risques et incertitudes incluent notamment les risques suivants : le risque de placement, incluant le risque de marché (incluant le risque boursier, le risque de taux d'intérêt et le risque de change); le risque de liquidité; le risque de crédit (incluant le risque de contrepartie); le risque de couverture; le risque lié aux produits (incluant le risque de conception et d'établissement des prix des produits, le risque lié à la souscription et aux demandes de règlement, et le risque de réassurance); le risque opérationnel, incluant le risque juridique et le risque de conformité à la réglementation; le risque liés aux modèles; le risque liée aux ressources humaines; le risque lié aux tiers; le risque liée à la technologie et à la sécurité de l'information; le risque lié à la continuité des activités; le risque lié aux régimes de retraite; le risque lié aux politiques de gestion du risque; le risque commercial et le risque stratégique, incluant le risque environnemental et social; le risque lié à la solidité financière; le risque à la suffisance du capital; le risque se rapportant à la concurrence; le risque lié aux réseaux de distribution; le risque lié aux changements apportés aux lois fiscales; le risque lié à la marque; le risque lié à la propriété intellectuelle; le risque lié à la propriété importante d'actions ordinaires; le risque lié aux titres de l'Empire Vie, incluant le risque lié à la valeur de marché et le risque se rapportant aux contraintes réglementaires. Reportez-vous à la section intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de l'Empire Vie accessible au www.sedarplus.ca pour des détails additionnels sur ces risques.

Parmi les faits ou les hypothèses d'importance utilisés pour établir une conclusion ou faire une estimation présentée dans les énoncés et les renseignements prospectifs, notons l'hypothèse que l'économie générale et les taux d'intérêt demeurent relativement stables, les hypothèses relatives aux taux d'intérêt, aux taux de mortalité et aux passifs des

Rapport de gestion

contrats d'assurance ainsi que l'hypothèse que les marchés de capitaux continuent de fournir un accès aux capitaux. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des éléments pouvant avoir une incidence sur l'Empire Vie; toutefois, ils doivent être examinés attentivement et les lectrices et lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs formulés aux présentes ou dans les documents reproduits aux présentes.

Dans la mesure où les renseignements prospectifs dans ce rapport de gestion constituent des renseignements financiers prospectifs ou des perspectives financières au sens des lois sur les valeurs mobilières, ces renseignements sont fournis afin d'illustrer des avantages potentiels, et les lectrices et lecteurs doivent être prévenus que ces renseignements peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les renseignements financiers prospectifs et les perspectives financières sont notamment fondés sur les hypothèses et sont assujettis aux risques énoncés ci-dessus.

Les renseignements prospectifs contenus dans les présentes sont formulés entièrement sous réserve de la présente mise en garde. Lorsqu'ils se fient aux énoncés et aux renseignements prospectifs de l'Empire Vie pour prendre une décision, les personnes investisseuses et autres devraient peser avec soin les faits et les hypothèses qui précèdent et d'autres incertitudes et événements potentiels. La lectrice ou le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces renseignements prospectifs donnés à la date de la présente ou à la date indiquée, ni utiliser de tels renseignements prospectifs à d'autres fins que celles qui ont été prévues. L'Empire Vie ne s'engage ni à mettre à jour publiquement ni à réviser les énoncés et renseignements prospectifs, par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre après la date de ce document, à moins que la loi ne l'exige.

Mesures non conformes aux normes IFRS

L'Empire Vie a recours à des mesures non conformes aux normes IFRS, y compris les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actifs sous gestion, les ventes de primes annualisées, ainsi que les ventes brutes et nettes de fonds distincts et de rentes fixes, pour fournir aux personnes investisseuses des mesures complémentaires de son rendement financier et d'exploitation et pour mettre en évidence les tendances dans ses activités de base qui pourraient ne pas être autrement apparentes si l'on s'appuie uniquement sur les mesures financières conformes aux normes IFRS de comptabilité. L'Empire Vie croit également que les analystes en valeurs mobilières, les personnes investisseuses et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux normes IFRS pour évaluer les émetteurs. La direction de l'Empire Vie utilise également des mesures non conformes aux normes IFRS pour faciliter la comparaison du rendement opérationnel d'une période à l'autre, pour préparer les budgets opérationnels annuels et pour déterminer les composants de la rémunération de la direction. L'Empire Vie est d'avis que ces mesures fournissent de l'information utile à ses actionnaires et à ses titulaires de polices en leur permettant d'évaluer ses résultats financiers sous-jacents de la société.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** est une mesure de rentabilité qui n'est pas prévue aux termes des normes IFRS de comptabilité et aucune mesure comparable n'est prévue aux termes des normes IFRS de comptabilité. L'Empire Vie calcule cette mesure comme étant le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour réaliser un résultat, sur une base de quatre trimestres consécutifs.

Les **ventes de primes annualisées** sont une méthode de mesure du volume d'affaires. Elles correspondent à la prime que la société s'attend à recevoir dans les 12 premiers mois pour toute nouvelle police d'assurance individuelle ou collective vendue durant la période. Pour les contrats de fonds distincts et de rentes, les ventes incluent les nouveaux dépôts et les dépôts de renouvellement dans les contrats. Les ventes nettes du secteur de la gestion de patrimoine reflètent les ventes brutes, moins l'effet des rachats.

Les **actifs sous gestion** sont une mesure non conforme aux normes IFRS des actifs gérés par l'Empire Vie et comprennent les actifs du fonds général ainsi que les actifs de fonds communs de placement et de fonds distincts. Ils représentent les actifs totaux de l'Empire Vie et les actifs dans lesquels sa clientèle investit.

Rapport de gestion

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des actifs sous gestion et des actifs totaux des états financiers de l'Empire Vie.

Rapprochement des actifs sous gestion

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Actifs sous gestion		
Actifs du fonds général	9 855 \$	8 992 \$
Actifs des fonds distincts	8 813	8 566
Total des actifs selon les états financiers	18 668	17 558
Actifs des fonds communs de placement	—	16
Actifs sous gestion	18 668 \$	17 574 \$

Le tableau ci-dessus comprend les montants suivants détenus par les régimes de retraite à prestations déterminées de l'Empire Vie.

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs des régimes à prestations déterminées		
Actifs des fonds distincts	227 \$	209 \$
Autre	—	16
	227 \$	225 \$

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit notamment choisir et appliquer les méthodes comptables appropriées, exercer son jugement, formuler des estimations et s'assurer que l'information présentée dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers. Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (normes IFRS de comptabilité).

La société maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a été conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les dépenses sont faites conformément aux autorisations des membres de la direction et des administrateurs, que les opérations sont enregistrées comme il se doit et que les données financières sont fiables pour la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Sous la supervision de la direction, une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2023. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023.

Le conseil d'administration, qui agit par l'intermédiaire du comité d'audit, lequel est formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit est chargé d'examiner les états financiers consolidés et le rapport annuel afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour discuter des stratégies d'audit, des contrôles internes exercés sur les processus comptables et les processus d'information financière ainsi que de divers aspects de l'audit et de l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration. Il doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance sont conformes aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux exigences réglementaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion quant au caractère approprié des passifs des contrats d'assurance à la date de clôture des états consolidés de la situation financière et que ces passifs sont appropriés à cette fin. L'examen qui permet de vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse des actifs de la société permettant de déterminer si ceux-ci suffisent pour soutenir les passifs des contrats d'assurance, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion. L'actuaire désigné doit, sur une base annuelle, analyser la situation financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse permet d'évaluer la suffisance du capital de la société en fonction d'hypothèses économiques et financières défavorables, et ce, pour l'exercice courant et les quatre exercices suivants.

À titre d'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers doit rendre compte aux titulaires de polices et aux actionnaires de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés annuels de la société. L'auditeur externe a un accès libre et complet aux membres du comité d'audit et les rencontre périodiquement pour discuter de son audit. Le rapport de l'auditeur indépendant expose son opinion et l'étendue de son audit.



Mark Sylvia

Président et chef de la direction
Kingston (Ontario)



Rebecca Rycroft

Vice-présidente principale et chef des finances
Kingston (Ontario)

Rapport de l'actuaire désigné

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

J'ai évalué les passifs des contrats de l'Empire Vie dans les états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (normes IFRS de comptabilité) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant des passifs des contrats constitue une provision appropriée à cette fin. De plus, cette évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de cette évaluation.



Dan Doyle, FSA, FCIA, MAAA

Fellow, Institut canadien des actuaires

Kingston (Ontario)

Le 29 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Rapport de l'auditeur indépendant

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
<p>Évaluation des passifs des contrats d'assurance – estimation des flux de trésorerie disponibles</p> <p><i>Se reporter à la note 2, Principales méthodes comptables, et à la note 10, Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus, des états financiers consolidés.</i></p> <p>Au 31 décembre 2023, la société avait des passifs des contrats d'assurance de 15,2 G\$, des passifs des contrats de réassurance détenus de 0,3 G\$ et des actifs des contrats de réassurance détenus de 0,3 G\$. Les passifs des contrats d'assurance comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent des estimations non biaisées et pondérées en fonction des probabilités des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés pour refléter la valeur temporelle de l'argent et les risques financiers, plus un ajustement au titre du risque non financier (« l'ajustement au titre du risque »); • la marge sur services contractuels, qui représente le profit non acquis dans le groupe de contrats d'assurance. <p>Les contrats de réassurance détenus se composent de flux de trésorerie d'exécution cédés aux réassureurs et d'une marge sur services contractuels représentant le coût net ou le gain net reporté dans le groupe de contrats de réassurance.</p> <p>L'évaluation des flux de trésorerie d'exécution exige que la direction pose des jugements pour estimer la moyenne pondérée selon les probabilités des flux de trésorerie futurs évalués à la valeur actualisée, en plus d'appliquer un ajustement au titre du risque. Les estimations des flux de trésorerie attendus tiennent compte des hypothèses utilisées dans la modélisation stochastique des garanties pour les fonds distincts et des hypothèses les plus probables concernant la mortalité, la morbidité, la longévité, les charges et le comportement des titulaires de polices, ainsi que des hypothèses relatives aux taux d'actualisation et à l'ajustement au titre du risque. Ces hypothèses sont revues et mises à jour au moins une fois par année par l'actuaire désigné de la société.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'une question clé de l'audit en raison du jugement exercé par la direction pour déterminer les flux de trésorerie d'exécution, ce qui a donné lieu à un degré élevé de jugement et d'efforts de la part de l'auditeur pour évaluer spécifiquement les hypothèses importantes les plus probables relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de polices, aux taux d'actualisation, aux hypothèses utilisées dans le modèle stochastique des garanties pour les fonds distincts et à l'ajustement au titre du risque. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de nos procédures.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tester la façon dont la direction a établi les flux de trésorerie d'exécution, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles sur les modèles actuariels utilisés par la direction pour déterminer les flux de trésorerie d'exécution et de certains contrôles liés à l'exhaustivité et à l'exactitude des données utilisées dans le calcul des flux de trésorerie d'exécution. – Tester l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées dans les estimations des flux de trésorerie futurs. – Avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat, évaluer le caractère raisonnable des hypothèses les plus probables de la direction concernant la mortalité, le comportement des titulaires de polices, les taux d'actualisation, les hypothèses utilisées dans la modélisation stochastique des garanties des fonds distincts et l'ajustement au titre du risque en : <ul style="list-style-type: none"> • évaluant ces hypothèses conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires (ICA); • évaluant le caractère approprié des études internes sur les résultats techniques de la société et en examinant la relation entre ces résultats et les résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA et les données de marché observables. • Avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat, évaluer un échantillon de modèles actuariels utilisés par la direction pour déterminer les flux de trésorerie d'exécution, en : <ul style="list-style-type: none"> – évaluant le caractère approprié de la modélisation des caractéristiques des produits; – évaluant le caractère approprié des hypothèses les plus probables utilisées concernant la mortalité, le comportement des titulaires de polices, les taux d'actualisation, les hypothèses utilisées dans la modélisation stochastique des garanties des fonds distincts et l'ajustement au titre du risque. • Évaluer les informations fournies dans les états financiers consolidés, en particulier sur la sensibilité des hypothèses les plus probables à l'égard des passifs d'assurance.

Rapport de l'auditeur indépendant

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
<p>Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance – marge sur services contractuels déterminée selon l'approche de la juste valeur au 1^{er} janvier 2022</p> <p><i>Se reporter à la note 2, Principales méthodes comptables, et à la note 10, Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus, des états financiers consolidés.</i></p> <p>Le 1^{er} janvier 2023, la société a adopté rétrospectivement IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 17), ce qui a eu une incidence sur la façon dont la société comptabilise, évalue et présente les contrats d'assurance. Lors de l'adoption de la nouvelle norme, la société a exercé son jugement pour mettre en œuvre les méthodes comptables, y compris les choix de méthodes comptables propres à la transition.</p> <p>En raison du manque de données historiques, la société a appliqué l'approche de la juste valeur pour déterminer les marges sur services contractuels au moment de la transition au 1^{er} janvier 2022, pour tous les secteurs d'activité, à l'exception de l'assurance collective.</p> <p>Cette marge sur services contractuels au moment de la transition de 1,5 G\$ pour les contrats d'assurance émis et de 0,2 G\$ pour les contrats de réassurance détenus a été déterminée comme étant la différence entre la juste valeur des groupes de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution mesurée à la date de transition.</p> <p>La société a utilisé une approche fondée sur le revenu pour calculer la juste valeur des passifs des contrats d'assurance à la date de la transition. Le coût moyen pondéré du capital, les cibles du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV) et les hypothèses d'assurance sous-jacentes utilisées dans l'application de l'approche de la juste valeur ont été déterminés à l'aide des taux du marché pour une société de la taille et des sources de capital de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie au 1^{er} janvier 2022, qui ont été jugés conformes à ceux d'un participant au marché au Canada. Des provisions ont été établies pour tenir compte de l'incertitude entourant les changements apportés aux exigences en matière de capital réglementaire pour les fonds distincts prévus en 2025.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) du jugement exercé par la direction lors de l'adoption d'IFRS 17, plus particulièrement la détermination des marges sur services contractuels au moment de la transition selon l'approche de la juste valeur, ii) du degré élevé de jugement, d'effort et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures et l'évaluation des éléments probants relatifs aux jugements et aux hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la marge sur services contractuels au moment de la transition à l'aide de l'approche de la juste valeur, notamment la méthodologie actuarielle utilisée dans l'approche par le résultat et les hypothèses sur les intervenants du marché pour le coût moyen pondéré du capital et les cibles du TSAV, et iii) du fait que les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables relatives à IFRS 17 par la direction et tester le caractère approprié de leur mise en œuvre. • Tester la méthode de détermination de la juste valeur du groupe de contrats d'assurance utilisée par la direction pour mesurer la marge sur services contractuels au moment de la transition, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – Avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat et de l'évaluation, évaluer le caractère raisonnable des hypothèses sur les intervenants du marché pour le coût moyen pondéré du capital et les cibles du TSAV en établissant de façon indépendante un coût moyen pondéré du capital et une cible de capital par rapport à l'expérience du secteur; – Rapprocher les hypothèses d'assurance sous-jacentes et les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie d'exploitation; – Avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat, évaluer le caractère approprié de la méthodologie actuarielle. • Évaluer les informations présentées dans les états financiers consolidés à propos de l'adoption d'IFRS 17, notamment la marge sur services contractuels au moment de la transition, déterminée au moyen de l'approche de la juste valeur.

Rapport de l'auditeur indépendant

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport de l'auditeur indépendant, et les informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, inclus dans le rapport annuel, qui devrait nous être remis après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport de l'auditeur indépendant

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Owen Thomas.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 29 février 2024

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Aux	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité	1 ^{er} janvier 2022 retraité
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	347 707 \$	175 523 \$	193 218 \$
Placements	3	8 916 945	8 160 299	9 839 335
Produits de placement à recevoir		49 068	48 645	40 789
Actifs d'impôt exigibles		—	46 644	15 241
Autres actifs	4	32 193	32 725	16 765
Actifs des contrats de réassurance détenus	10	281 359	310 044	283 299
Immobilisations corporelles		13 751	13 642	14 889
Actifs d'impôt différé	14	89 444	89 623	93 123
Placements dans des entreprises associées		34 891	29 816	22 504
Immobilisations incorporelles	5	61 511	60 571	28 511
Écart d'acquisition	6	24 950	24 465	—
Actifs de fonds distincts	8	8 812 724	8 565 675	9 257 298
Total des actifs		18 664 543 \$	17 557 672 \$	19 804 972 \$
Passifs				
Passifs des contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	10	6 708 434 \$	6 145 378 \$	7 598 470 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus	10	253 230	217 056	338 922
Passifs des contrats de placement, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	3	490 020	334 664	322 208
Créditeurs et autres passifs	9	97 318	110 308	104 615
Passifs d'impôt exigibles		15 780	—	—
Dette subordonnée	12	398 897	399 129	398 858
Total des passifs, excluant les passifs attribuables aux titulaires de fonds distincts		7 963 679	7 206 535	8 763 073
Passifs des contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	10	8 507 285	8 278 948	8 947 820
Passifs des contrats de placement attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	3	305 439	286 727	309 478
Passifs des contrats d'assurance et de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts		8 812 724	8 565 675	9 257 298
Total des passifs		16 776 403	15 772 210	18 020 371
Capitaux propres				
Actions privilégiées	16	100 000	100 000	100 000
Actions ordinaires	16	985	985	985
Autres instruments de capitaux propres	16	196 664	196 664	196 664
Surplus d'apport		19 387	19 387	19 387
Résultats non distribués		1 498 732	1 417 584	1 435 391
Cumul des autres éléments du résultat global		26 215	26 787	2 245
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		1 841 983	1 761 407	1 754 672
Excédent du compte de participation		46 157	24 055	29 929
Total des capitaux propres		1 888 140	1 785 462	1 784 601
Total des passifs et des capitaux propres		18 664 543 \$	17 557 672 \$	19 804 972 \$



Duncan N. R. Jackman

Président du conseil d'administration



Mark Sylvia

Président et chef de la direction

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

Pour les exercices clos les	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Résultat des activités d'assurance			
Produits d'assurance	10	1 325 508 \$	1 255 349 \$
Charges découlant des activités d'assurance	13	(1 071 549)	(1 018 110)
Résultat des activités d'assurance		253 959	237 239
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus	10	(72 637)	(44 428)
Résultat net des activités d'assurance		181 322	192 811
Résultat financier des activités d'assurance et de placement			
Produits (pertes) de placement, excluant les fonds distincts			
Produits de placement	3	816 789	(1 663 952)
Variation des contrats de placement	3	(28 171)	10 331
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	3	788 618	(1 653 621)
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts			
Contrats d'assurance	3	(613 392)	1 484 918
Contrats de réassurance détenus	3	(39 503)	83 005
Résultat financier net des activités d'assurance, excluant les fonds distincts		(652 895)	1 567 923
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts			
Produits (pertes) de placement attribuables aux placements pour les soldes des comptes de fonds distincts	3	735 834	(353 668)
Résultat financier des activités d'assurance attribuable aux soldes des comptes de fonds distincts	3	(735 834)	353 668
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts		—	—
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	3	135 723	(85 698)
Autres produits et charges			
Produits tirés des frais et autres		30 701	24 184
Charges non liées à l'assurance	13	(95 525)	(62 116)
Charges d'intérêt	13	(16 615)	(11 648)
Total des autres produits et charges		(81 439)	(49 580)
Résultat net avant impôts		235 606	57 533
Impôts sur le revenu		(45 650)	1 722
Résultat net après impôts		189 956	59 255
Moins : résultat net attribuable au compte de participation		22 102	(5 874)
Résultat net attribuable aux actionnaires		167 854	65 129
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées et distributions sur d'autres instruments de capitaux propres	17	(11 525)	(10 237)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		156 329 \$	54 892 \$
Résultat par action - de base et dilué	15	158,70 \$	55,72 \$
(2 000 000 d'actions autorisés, 985 076 actions en circulation)			

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Résultat net après impôts		189 956 \$	59 255 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :			
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	14	(572)	24 542
Total des autres éléments du résultat global		(572)	24 542
Résultat global		189 384 \$	83 797 \$
Résultat global attribuable aux éléments suivants :			
Compte de participation		22 102 \$	(5 874 \$)
Actionnaires		167 282	89 671
Total du résultat global		189 384 \$	83 797 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Autres instruments de capitaux propres	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Excédent du compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021 tel que déclaré antérieurement	100 000 \$	985 \$	196 664 \$	19 387 \$	1 746 945 \$	52 217 \$	2 116 198 \$	55 380 \$	2 171 578 \$
Incidence de l'application initiale de la norme IFRS 17, déduction faite des impôts					(361 940)	—	(361 940)	(27 951)	(389 891)
Incidence de l'application initiale de la norme IFRS 9 en superposition, déduction faite des impôts					50 386	(49 972)	414	2 500	2 914
Solde retraité au 1^{er} janvier 2022	100 000	985	196 664	19 387	1 435 391	2 245	1 754 672	29 929	1 784 601
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - retraité									
Résultat global					65 129	24 542	89 671	(5 874)	83 797
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres					(10 237)		(10 237)		(10 237)
Dividende sur actions ordinaires					(72 699)		(72 699)		(72 699)
Solde retraité au 31 décembre 2022	100 000	985	196 664	19 387	1 417 584	26 787	1 761 407	24 055	1 785 462
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023									
Résultat global					167 854	(572)	167 282	22 102	189 384
Dividendes sur actions privilégiées					(11 525)		(11 525)		(11 525)
Dividendes sur actions ordinaires					(75 181)		(75 181)		(75 181)
Solde au 31 décembre 2023	100 000 \$	985 \$	196 664 \$	19 387 \$	1 498 732 \$	26 215 \$	1 841 983 \$	46 157 \$	1 888 140 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Activités d'exploitation			
Résultat net avant impôts		235 606 \$	57 533 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Revenu de placement à recevoir		(423)	(7 856)
Dépréciation des actifs à titre du droit d'utilisation		1 386	5 596
Amortissement (de la prime) de l'escompte sur les actifs investis		(81 855)	(76 850)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		16 137	15 870
Intérêts courus sur les obligations locatives		176	804
(Profits) pertes nets latents sur les actifs investis		(342 482)	1 896 302
Amortissement (de la prime) de l'escompte sur les dettes subordonnées		468	871
Intérêts courus sur les dettes subordonnées		7 667	4 735
Quote-part de la perte (du bénéfice) des entreprises associées		(1 300)	(1 466)
Modifications des éléments suivants :			
Autres actifs		(320)	15 960
Créditeurs et autres passifs		(4 219)	18 720
Passifs des contrats d'assurance		544 344	(1 430 341)
Contrats de réassurance détenus		62 950	(148 611)
Passifs des contrats de placement		174 068	(10 295)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		612 203	340 972
Impôt payé (remboursement reçu)		19 310	(40 277)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		631 513	300 695
Activités d'investissement			
Placements de portefeuille			
Acquisitions et avances		(2 022 167)	(2 014 246)
Ventes et échéances		1 685 826	1 873 830
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(16 682)	(19 779)
Dividendes d'entreprises associés		985	495
Participation dans des entreprises associées		(4 760)	(6 340)
Paievements pour l'acquisition d'une société affiliée, déduction faite de la trésorerie acquise		(988)	(57 910)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(357 786)	(223 950)
Activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires	17	(75 181)	(72 699)
Dividendes versés aux actionnaires privilégiés et distributions d'autres instruments de capitaux propres		(11 204)	(10 238)
Remboursement de la dette subordonnée		(200 000)	—
Émission de dette subordonnée		199 300	—
Paievement des obligations locatives		(1 243)	(726)
Intérêt versé sur la dette subordonnée		(13 215)	(10 777)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(101 543)	(94 440)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		172 184	(17 695)
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au début de la période	3	175 523	193 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à la fin de la période	3	347 707 \$	175 523 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liées aux activités d'exploitation :			
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des (remboursements)		(19 310) \$	40 277 \$
Produits d'intérêt reçus		256 610	224 779
Produits de dividendes reçus		56 724	49 857

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

1. Description de la société et résumé des activités

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la société ou l'Empire Vie) a célébré son 100^e anniversaire, puisqu'elle a été fondée en 1923 en vertu d'une charte provinciale à Toronto, en Ontario. Elle a obtenu l'autorisation de poursuivre ses activités en tant que société fédérale en 1987. La société souscrit des polices d'assurance vie et maladie et offre des fonds distincts, des fonds communs de placement et des produits de rente aux particuliers et aux groupes partout au Canada. La société est une filiale à 98,3 % de E-L Financial Services Limited (ELFS), qui est elle-même une filiale à 100 % de E-L Financial Corporation Limited (E-L). E-L détient, directement et indirectement par l'entremise de ELFS, 99,4 % des actions ordinaires de l'Empire Vie. Le siège social, l'adresse principale et le bureau enregistré de la société sont situés au 259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8. L'Empire Vie est une institution financière sous réglementation fédérale, réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) et assujettie à la réglementation de toutes les provinces où elle exerce ses activités. L'Empire Vie est devenue une société ouverte le 5 août 2015 et s'est inscrite comme émetteur assujetti auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

La société détient 100 % des actions avec droit de vote et conserve le contrôle de sa filiale, Placements Empire Vie Inc., qui a été créée en 2011. Placements Empire Vie Inc. est devenue un gestionnaire de fonds de placement inscrit le 5 janvier 2012. Le siège social de Placements Empire Vie Inc. est situé au 165, avenue University, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3B8.

La Financière TruStone Inc., une filiale de l'Empire Vie, a été créée en 2022. L'Empire Vie détient 100 % des actions avec droit de vote et conserve le contrôle de sa filiale. Le siège social de la Financière TruStone Inc. est situé au 259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société (le conseil) le 29 février 2024.

2. Méthodes comptables significatives

2.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

La norme IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17) remplace la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* (IFRS 4) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société a retraité les informations comparatives pour 2022 en appliquant les dispositions transitoires de la norme IFRS 17. Les détails des méthodes comptables significatives de la société figurent dans la présente note.

L'IASB a publié l'IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). La norme IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tous les montants inclus dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire.

2.2. Base de consolidation

Les états financiers consolidés de la société comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société et de ses filiales. La société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a des droits à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements par le biais du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

le contrôle est transféré à la société. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de référence que la société, en utilisant des méthodes comptables cohérentes. Les transactions, soldes, produits et charges entre sociétés sont éliminés lors de la consolidation.

2.3. Estimations, hypothèses et jugements

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes IFRS de comptabilité, exige de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. La direction évalue régulièrement ses jugements, ses estimations et ses hypothèses critiques concernant les actifs, les passifs, les recettes et les dépenses. Les résultats réels peuvent différer des estimations de la société, ce qui a une incidence sur les états financiers consolidés. Des informations sur l'utilisation par la société d'estimations et d'hypothèses liées à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats d'investissement sont présentées dans cette note.

2.3.1. Contrats d'assurance et de réassurance détenus

Les principales hypothèses et sources d'estimation susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont présentées ci-dessous. La société fonde ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles au moment de l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance détenus. Les hypothèses actuarielles se rapportent à des événements qui devraient se produire, mais qui pourraient ne pas se réaliser en raison de l'évolution du marché, de l'évolution de l'expérience ou de circonstances imprévisibles. La direction a fait preuve de discernement pour déterminer le niveau de regroupement des informations à fournir dans la note 10 des états financiers consolidés.

Les garanties de produits pour la vie universelle, les produits avec participation et les fonds distincts sont évaluées à l'aide de modèles stochastiques. Les hypothèses sont discutées plus en détail ci-dessous et à la note 23.

Taux de mortalité (assurance vie)

Les estimations actuelles sont basées sur une combinaison de l'expérience de la société et de celle du secteur. Les projections de mortalité sont en outre ajustées pour tenir compte des améliorations futures attendues en matière de mortalité. Les hypothèses sont différenciées en fonction du sexe de la personne assurée, de la catégorie de souscription et de la taille du contrat.

Taux de morbidité (assurance maladie)

Les taux de morbidité concernent les contrats d'assurance comportant des risques de santé. La morbidité fait référence à la fois aux taux d'accident ou de maladie et aux taux de guérison de l'accident ou de la maladie. Les hypothèses sont basées sur une combinaison de l'expérience de la société et du secteur.

Longévité (rentes immédiates)

Les hypothèses sont basées sur une combinaison de l'expérience de la société et du secteur. Une provision appropriée est constituée pour tenir compte des améliorations futures attendues en matière de mortalité.

Charges

Les charges directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance sont comprises dans le périmètre du contrat (défini à la note 2.5.4) et incluses dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance. Ces charges comprennent les coûts de gestion des polices en vigueur, les commissions de renouvellement, les coûts d'acquisition, les frais généraux, les taxes transactionnelles, l'impôt sur les revenus des placements et une allocation des frais généraux fixes et variables. Les frais généraux sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance selon des méthodes systématiques et rationnelles. Le niveau actuel des charges est considéré comme une base de charges appropriée, les projections étant

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

ajustées en fonction de l'inflation attendue. Les taux d'inflation attendus sont basés sur les estimations actuelles de la direction.

Comportement des titulaires de polices

Les hypothèses de déchéance, de rachat et de paiement des primes (collectivement le comportement des assurés) sont basées sur l'expérience de la compagnie et du secteur.

Taux d'actualisation

La norme IFRS 17 différencie les exigences en matière de taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents et les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents. Pour ceux qui ne varient pas, les flux de trésorerie sont actualisés en utilisant des taux sans risque, plus une prime d'illiquidité. Pour la période observable (30 ans), les taux sans risque sont déterminés par référence aux rendements de titres souverains canadiens très liquides notés AAA. Le taux sans risque ultime (année 70) a été fixé à 3,15 %, avec une prime d'illiquidité ultime de 1,50 % pour 2022 et 2023. Le taux d'actualisation total entre les périodes observables et ultimes a été calculé par interpolation linéaire.

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents utilisent les taux suivants pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus :

Contrats dont les flux de trésorerie ne varient pas selon les éléments sous-jacents		
Duration du portefeuille	31 décembre 2023	31 décembre 2022
1 an	5,36 %	5,53 %
3 ans	4,76 %	5,25 %
5 ans	4,55 %	5,07 %
10 ans	4,74 %	5,15 %
20 ans	4,83 %	5,31 %
30 ans	4,89 %	5,29 %
Ultime (70 ans)	4,65 %	4,65 %

La prime d'illiquidité, déterminée à l'aide des directives énoncées dans les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA), fait référence aux taux observables sur le marché pour les titres de créance de sociétés. L'Empire Vie applique la même prime d'illiquidité à tous les groupes de contrats d'assurance pour lesquels le modèle général de d'évaluation s'applique. Il a été déterminé que ces contrats d'assurance étaient très peu liquides, ce qui se reflète dans la prime d'illiquidité utilisée.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente la compensation que la société exige pour supporter l'incertitude relative au montant et à l'échéance des flux de trésorerie qui découlent du risque non financier lorsque l'entité remplit des contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque reflète un montant qu'un assureur paierait rationnellement pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs dépasseront le montant de l'estimation actuelle.

La société comptabilise l'ajustement au titre du risque non financier en utilisant une approche de marge pour écarts défavorables. Cette approche ajoute une marge (conservatisme) à chaque hypothèse de risque d'assurance (mortalité, morbidité, longévité, frais, comportement des titulaires de polices). Ces marges pour écarts défavorables sont agrégées pour obtenir l'ajustement du risque total de la société. L'ajustement au titre du risque tient compte des avantages de la diversification et est ajusté pour atteindre le niveau de confiance cible.

L'ajustement net du risque direct et cédé pour le risque non financier de la société correspond à un niveau de confiance cible de 80 % à 85 % au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Amortissement de la marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels est un composant de la valeur comptable des actifs ou des passifs d'un groupe de contrats d'assurance représentant les profits futurs attendus que la société comptabilisera lorsqu'elle fournira des services d'assurance dans le cadre des contrats d'assurance du groupe. Un montant de la marge sur services contractuels pour un groupe donné de contrats d'assurance est comptabilisé dans le revenu des services d'assurance à chaque période afin de refléter les services d'assurance fournis.

Pour les contrats d'assurance vie individuelle sans participation et les contrats d'assurance vie universelle, les unités de couverture sont définies comme étant le capital assuré total. La position de l'Empire Vie est que les produits ayant une valeur de rachat fixe ne comportent pas de services de rendement des placements. Par conséquent, les unités de couverture pour les contrats individuels sans participation avec des valeurs de rachat fixes correspondent au capital assuré moins les valeurs de rachat.

Les unités de couverture pour les rentes viagères fixes à versement conditionnel (rentes immédiates) correspondent aux montants de paiement annualisés prévus. Pour les produits avec participation, les unités de couverture sont le montant total de la prestation en cas de décès qui se rapproche des prestations fournies dans le cadre de la couverture d'assurance et du service de rendement des placements.

Dans tous les cas susmentionnés, les unités de couverture sont actualisées à des taux fixes afin de déterminer l'amortissement de la marge sur services contractuels.

L'amortissement de la marge sur services contractuels des fonds distincts utilise les valeurs des fonds comme unités de couverture et incorporent des ajustements qui reflètent l'incidence des rendements économiques.

Les unités de couverture totales de chaque groupe de contrats d'assurance sont réévaluées à la fin de chaque période de déclaration afin d'ajuster la réduction de la couverture restante pour les sinistres payés, les prévisions de déchéance et l'annulation des contrats au cours de la période.

Pour les contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la marge sur services contractuels reflète le schéma attendu de souscription des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Admissibilité au modèle comptable

La norme IFRS 17 exige l'application de l'un des trois modèles aux groupes de contrats d'assurance :

- Modèle général d'évaluation;
- Méthode des honoraires variables;
- Méthode de la répartition des primes.

Le modèle général d'évaluation est le modèle d'évaluation par défaut en vertu de la norme IFRS 17. Il s'applique à tous les contrats individuels sans participation, y compris les rentes viagères fixes et les contrats d'assurance vie universelle. Les contrats d'assurance vie universelle contiennent certaines caractéristiques de transfert de risque pour lesquelles la méthode des honoraires variables pourrait s'appliquer, mais la direction a déterminé qu'il n'y avait pas de lien avec un ensemble clairement identifié d'éléments sous-jacents, et que le modèle général d'évaluation s'appliquait donc.

La méthode des honoraires variables s'applique à tous les groupes de contrats d'assurance qui sont essentiellement des contrats de service liés à des placements en vertu desquels le titulaire de la police reçoit une part substantielle du rendement des placements sur les éléments sous-jacents liés. La méthode des honoraires variables s'applique aux fonds distincts et aux polices avec participation admissibles. La décision d'appliquer la méthode des honoraires variables aux polices avec participation de la société a fait l'objet d'un jugement. L'Empire Vie définit les éléments sous-jacents comme étant la totalité du compte de participation, y compris tout excédent. Les titulaires de polices bénéficient d'une part importante du rendement de ces actifs.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

La méthode de la répartition des primes est applicable lorsque la période de couverture de chaque contrat du groupe est d'un an ou moins ou que la société s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif pour couverture restante qui en résulterait ne diffère pas sensiblement de celle obtenue par l'application du modèle général d'évaluation. La méthode de la répartition des primes est donc appliquée aux activités d'assurance collective à court terme de la société, car il ne diffère pas sensiblement de l'application du modèle général d'évaluation. La société n'ajuste pas le passif pour couverture restante pour refléter la valeur temporelle de l'argent et l'effet du risque financier si, lors de la comptabilisation initiale, elle ne s'attend pas à ce que le délai entre la fourniture de chaque partie des services et la date d'échéance de la prime correspondante soit supérieur à un an.

2.3.2. Pension et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges liées aux pensions et autres avantages sociaux futurs sont calculées par des actuaires indépendants sur la base d'hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses ont une incidence sur les charges de retraite et autres avantages sociaux futurs figurant dans les états du résultat net. Si l'expérience réelle diffère des hypothèses utilisées, le gain ou la perte d'expérience qui en résulte est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2.19 et 11 présente de l'information supplémentaire concernant les pensions et les autres avantages postérieurs à l'emploi.

2.3.3. Estimations de la juste valeur

Lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, la direction exerce son jugement dans la sélection des données relatives à la juste valeur et dans la détermination de leur importance pour l'estimation de la juste valeur. Le jugement est également nécessaire pour classer les évaluations de la juste valeur dans les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur, en particulier les éléments classés au niveau 3 de la hiérarchie.

La note 3 présente de l'information supplémentaire sur la juste valeur des instruments financiers.

2.4. Normes et interprétations nouvelles et modifiées

La société a adopté les modifications des normes IFRS pour la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la société. Les notes 2.4.1 et 2.4.2 présentent un résumé de la nature des changements de méthodes comptables résultant de l'adoption de la norme IFRS 17 et de la norme IFRS 9 respectivement.

La société n'a pas adopté par anticipation d'autres normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

2.4.1. Norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*

La norme IFRS 17 a été adoptée le 1^{er} janvier 2023 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2022. Elle entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. La société a retraité les données comparatives pour 2022 en appliquant les dispositions transitoires de la norme IFRS 17. La nature des changements de méthodes comptables est résumée ci-dessous.

Modifications de la classification et de l'évaluation

L'adoption de la norme IFRS 17 n'a pas modifié le classement de la majorité des passifs des contrats d'assurance ou de placement de la société. Jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement, le secteur de l'assurance a été autorisé à continuer d'utiliser la norme IFRS 4 et la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et de placement. L'exception concerne les rentes différées, qui étaient classées comme des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 4 et sont désormais classées comme des contrats de placement en vertu de la norme IFRS 9. La norme IFRS 17 établit des principes spécifiques pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus par la société.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les principes fondamentaux de la norme IFRS 17 sont que la société :

- identifie les contrats d'assurance comme ceux en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie (le titulaire de la police) en acceptant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte négativement le titulaire de la police.
- identifie et sépare les composantes de placement distinctes et les services distincts autres que les services des contrats d'assurance des contrats d'assurance et les comptabilise conformément à d'autres normes.
- regroupe les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus dans des portefeuilles de contrats qui représentent des risques d'assurance similaires pour la société et qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles de contrats sont constitués de groupes de contrats d'assurance qui sont séparés, lors de la comptabilisation initiale, entre les contrats qui devraient produire une perte (contrats déficitaires) et les contrats restants. Chaque groupe contient des contrats dont l'émission n'est pas espacée de plus d'un an, à l'exception de ceux qui sont passés à la norme IFRS 17 selon la méthode de la juste valeur.
- comptabilise chaque groupe de contrats d'assurance séparément lors de la comptabilisation initiale et évalue chacun d'eux séparément au cours de chaque période comptable future.
- comptabilise et évalue les groupes de contrats d'assurance à la valeur actualisée ajustée au risque des flux de trésorerie futurs attendus, qui intègre toutes les données disponibles sur les flux de trésorerie d'exécution, d'une manière qui soit cohérente avec les données observables sur le marché.
- établit une marge sur services contractuels, représentant le profit non acquis dans le groupe de contrats d'assurance.
- comptabilise les produits des activités d'assurance provenant d'un groupe de contrats d'assurance sur la période au cours de laquelle les services des contrats d'assurance sont fournis. Si la société s'attend à ce qu'un groupe de contrats d'assurance soit déficitaire (générateur de pertes, à l'exclusion des risques cédés) sur la période de couverture restante, les pertes sont comptabilisées immédiatement.
- évalue les passifs des contrats d'assurance comme étant le total des éléments d'évaluation suivants :
 - les flux de trésorerie futurs attendus, actualisés et pondérés en fonction des probabilités;
 - un ajustement au titre du risque non financier; et
 - la marge sur services contractuels.

La classification et l'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus par la société sont expliquées à la note 2.5.

Modifications de la présentation et des informations à fournir

La norme IFRS 17 modifie la manière dont la société doit présenter et divulguer ses résultats financiers.

En vertu de la norme IFRS 17, un certain nombre d'actifs et de passifs d'assurance qui figuraient auparavant dans l'état consolidé de la situation financière sont désormais incorporés dans la rubrique des passifs des contrats d'assurance. Il s'agit par exemple des avances sur polices, des montants d'assurance à recevoir, des montants d'assurance à payer, des sommes en dépôt des titulaires de polices et de la provision pour participation à verser aux titulaires de polices.

En vertu de la norme IFRS 17, les changements apportés à l'état consolidé du résultat net sont importants. L'état consolidé du résultat net ne présente plus les primes brutes et cédées émises, les prestations brutes et cédées et les sinistres payés, la variation des passifs des contrats d'assurance et de réassurance ou les commissions. Au lieu de cela, il présente le résultat des activités d'assurance, qui comprend les produits et les charges des activités d'assurance, le recouvrement net (les charges) des contrats de réassurance détenus, le résultat net des placements et le résultat financier net des activités d'assurance.

La norme IFRS 17 exige des données additionnelles détaillées sur les montants comptabilisés dans les états financiers, à un niveau plus granulaire qu'en vertu de la norme IFRS 4. Il s'agit notamment de calendriers de renouvellement des passifs des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus, ainsi que d'information sur les taux d'actualisation, les nouvelles affaires, le modèle d'émergence prévu des marges sur services contractuels et les jugements importants portés lors de l'application de la norme IFRS 17. Les informations à fournir sur la nature et l'étendue des risques liés aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus sont plus nombreuses.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Incidence de la transition

La transition vers la norme IFRS 17 est appliquée en utilisant une approche rétrospective complète, sauf si cela est impraticable. En raison du manque de données historiques, la société a appliqué l'approche de la juste valeur (définie ci-dessous) pour déterminer les valeurs de transition pour tous les secteurs d'activité, à l'exception de l'assurance collective. La société a utilisé l'approche rétrospective complète pour les contrats d'assurance collective qui répondaient aux critères de la méthode de la répartition des primes. La société a décomptabilisé tous les soldes existants qui n'existeraient pas si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée. Les différences nettes qui en résultent sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Approche de la juste valeur

Pour toutes les affaires en vigueur à la date de transition, pour chaque portefeuille, la société a regroupé les contrats d'assurance de plusieurs cohortes en un seul groupe à des fins d'évaluation. La société a déterminé la marge sur services contractuels incluse dans le passif pour couverture restante à la date de transition comme étant la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution (comme définis à la note 2.5.5) évalués au 1^{er} janvier 2022. Pour déterminer la juste valeur, la société a appliqué les principes de la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*.

Pour l'application de l'approche de la juste valeur, la société a utilisé des informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de transition afin :

- d'identifier les groupes de contrats d'assurance et de déterminer s'ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17;
- de déterminer le modèle de mesure (méthode générale d'évaluation, méthode des honoraires variables, méthode de la répartition des primes) applicable à chaque groupe de contrats d'assurance;
- de déterminer les hypothèses appropriées en matière de flux de trésorerie d'exécution et les projeter dans l'avenir; et
- de projeter les valeurs des polices et les montants du capital règlementaire.

La société a utilisé une approche fondée sur le revenu pour calculer la juste valeur des passifs des contrats d'assurance à la date de la transition. Les soldes des marges sur services contractuels ont été calculés séparément pour les contrats d'assurance vie sans participation, d'assurance maladie, d'assurance vie universelle, de rentes viagères fixes, de fonds distincts et d'assurance avec participation.

Le coût moyen pondéré du capital, les cibles du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV) et les hypothèses d'assurance sous-jacentes utilisées dans l'application de l'approche de la juste valeur ont été déterminés à l'aide des taux du marché pour une société de la taille et des sources de capital de l'Empire Vie au 1^{er} janvier 2022, qui ont été jugés conformes à ceux d'un participant au marché au Canada. Des provisions ont été établies pour tenir compte de l'incertitude entourant les changements apportés aux exigences en matière de capital règlementaire pour les fonds distincts prévus en 2025. Les calculs de la juste valeur sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles, y compris les taux d'actualisation, et impliquent la prise en compte des hypothèses les plus appropriées pour un intervenant sur le marché. L'Empire Vie a supposé que le participant au marché aurait les mêmes caractéristiques (taille, marché, appétit pour le risque) qu'elle-même. Les flux de trésorerie projetés utilisent les hypothèses d'évaluation de l'Empire Vie.

Les marges sur services contractuels obtenues au moment de la transition sont les suivantes :

Marges sur services contractuels au moment de la transition le 1 ^{er} janvier 2022	
(en millions de dollars)	
Brutes	1 544 \$
Cédées	(186)
Nettes	1 358 \$

Le total des marges sur services contractuels au moment de la transition se compose d'environ 40 % d'affaires de gestion de patrimoine (y compris les fonds distincts) et de 60 % d'assurance vie individuelle.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

2.4.2. Norme IFRS 9 *Instruments financiers*

En 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, qui remplace la norme IAS 39. La norme IFRS 9 comprend des orientations sur la classification et l'évaluation des actifs financiers, y compris des exigences en matière de dépréciation et un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 contient une nouvelle approche de classification et d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans lequel les actifs sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie et détermine comment un instrument financier est évalué par la suite. Le modèle de dépréciation prévu par la norme IFRS 9 s'applique à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et exige la comptabilisation de l'intégralité des pertes de crédit attendues sur la durée de vie si certains critères sont remplis.

Les actifs financiers qui entreraient autrement dans une catégorie différente peuvent être volontairement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation est irrévocable et ne peut être appliquée que si des justes valeurs fiables sont disponibles et que cela permet d'éliminer ou de réduire de manière importante une incohérence d'évaluation qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs sur des bases différentes.

Modifications de la classification et de l'évaluation

La norme IFRS 9 prévoit trois catégories principales de classification des actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. La norme IFRS 9 élimine les catégories précédentes de la norme IAS 39, à savoir les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis classés et évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique de la société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

En vertu de la norme IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier dans le champ d'application de la norme IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué en vue de sa classification. La norme IFRS 9 maintient la classification de la norme IAS 39 pour les passifs financiers qui peuvent être évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

La note 3 présente de l'information supplémentaire concernant la classification et l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le tableau suivant présente les catégories d'évaluation initiales en vertu de la norme IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation en vertu de la norme IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers au 1^{er} janvier 2023, ainsi que les incidences de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023, y compris les changements de reclassement et d'évaluation.

Instrument financier	Classification selon la norme IAS 39	Classification selon la norme IFRS 9	Valeur comptable au 31 décembre 2022 (IAS 39) ⁽¹⁾	Incidence de la classification et de l'évaluation	Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2023 (IFRS 9)
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN (désigné)	JVRN	2 346 \$	— \$	2 346 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN (désigné)	JVRN (désigné)	173 177	—	173 177
Placements à court terme ⁽²⁾	Disponibles à la vente	JVRN	592	—	592
Placements à court terme	JVRN (désigné)	JVRN (désigné)	8 439	—	8 439
Obligations ⁽²⁾	Disponibles à la vente	JVRN	397 072	—	397 072
Obligations ⁽²⁾	Disponibles à la vente	JVRN (désigné)	1 285 373	—	1 285 373
Obligations	JVRN (désigné)	JVRN	207 699	—	207 699
Obligations	JVRN (désigné)	JVRN (désigné)	4 854 613	—	4 854 613
Actions privilégiées ⁽³⁾	Disponibles à la vente	JVRN	17 238	(17 238)	—
Actions privilégiées	JVRN (désigné)	JVRN	384 927	17 238	402 165
Actions ordinaires ⁽³⁾	Disponibles à la vente	JVRN	41 064	(41 064)	—
Actions ordinaires	JVRN (désigné)	JVRN	789 569	41 064	830 633
Actifs dérivés	JVRN (désigné)	JVRN	9 776	—	9 776
Prêts hypothécaires	Prêts et créances	JVRN (désigné)	113 901	—	113 901
Prêts ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	Prêts et créances	JVRN (désigné)	50 036	—	50 036
Actifs des fonds distincts	JVRN	JVRN	8 565 675	—	8 565 675
Total des actifs financiers			16 901 497 \$	— \$	16 901 497 \$
Passifs financiers					
Créditeurs et autres passifs	Coût amorti	Coût amorti	110 308 \$	— \$	110 308 \$
Passifs des contrats de placement, excluant les soldes des comptes de fonds distincts ⁽⁶⁾	Coût amorti	JVRN (désigné)	27 246	307 418	334 664
Passif des contrats de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts ⁽⁷⁾	JVRN	JVRN	—	286 727	286 727
Total des passifs financiers⁽⁸⁾			137 554 \$	594 145 \$	731 699 \$

JVRN = Juste valeur par le biais du résultat net

(1) Les montants pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 incluent l'incidence de l'approche par superposition.

(2) Certains montants classés comme disponibles à la vente selon la norme IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net selon la norme IFRS 9 parce qu'ils ne satisfont pas au test SPPI ou parce que cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative un décalage comptable.

(3) Selon la norme IAS 39, certaines actions privilégiées et actions ordinaires étaient classées comme disponibles à la vente. En vertu de la norme IFRS 9, ces actifs financiers sont classés comme FVTPL et nous n'avons pas choisi de les désigner comme FVOCI.

(4) Certains soldes, tels que 59 979 \$ d'avances sur polices, qui étaient auparavant présentés séparément en tant qu'instruments financiers, sont désormais inclus dans la détermination et le solde déclaré des passifs des contrats d'assurance.

(5) Certains soldes non courants ont été reclassés des comptes à recevoir.

(6) Des rentes différées de 291 293 \$ ont été classées comme contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 4 et sont maintenant classées comme contrats de placement en vertu de la norme IFRS 9.

(7) Les passifs des contrats de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts de 286 727 \$ sont désormais classés comme contrats de placement en vertu de la norme IFRS 9.

(8) Le total des passifs financiers exclut la dette subordonnée (note 12), qui n'a pas été affectée par la norme IFRS 9 et reste classée au coût amorti.

Dépréciation d'actifs financiers

La norme IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation des pertes subies de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de dépréciation des pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Après l'adoption de la norme IFRS 9, la majorité des actifs financiers de la société sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que le modèle des pertes de crédit attendues n'a pas d'incidence significative.

Incidence de la transition

À l'exception de l'application de l'approche par superposition (voir la discussion ci-dessous), les changements de méthodes comptables résultant de l'adoption de la norme IFRS 9 ont été appliqués initialement le 1^{er} janvier 2023 sans retraitement des données comparatives. En outre, les évaluations suivantes ont été effectuées sur la base des faits et circonstances qui existaient au 1^{er} janvier 2023 :

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

- La détermination du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu;
- La désignation et la révocation des désignations antérieures de certains actifs et passifs financiers comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Approche par superposition

Comme permis, la société a choisi d'appliquer l'approche par superposition qui permet d'appliquer les exigences de classification et de réévaluation de la norme IFRS 9 à tous les actifs financiers détenus au cours des périodes comparatives, y compris ceux qui ont été décomptabilisés au cours de cette période, afin de réduire la volatilité du résultat découlant des différentes dates d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et de la norme IFRS 17.

L'approche par superposition consiste à reclasser entre le résultat net et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans les états consolidés du résultat net en vertu de la norme IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté en vertu de l'application de la norme IAS 39. Pour déterminer ce montant, la société a pris en compte les gains et les pertes sur les ventes de titres, ainsi que les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres en utilisant les méthodes comptables requises par la norme IAS 39. Pour les actifs financiers auxquels s'appliquent les dispositions de la norme IFRS 9 en matière de dépréciation, la société a choisi de continuer à présenter dans les périodes comparatives la provision pour pertes qui a été déterminée conformément à la norme IAS 39.

Le tableau suivant résume l'incidence de l'application de l'approche par superposition sur la classification et l'évaluation des actifs financiers pour l'année comparative :

Instrument financier	Évaluation selon la norme IAS 39	Évaluation selon la norme IFRS 9	Valeur comptable originale au 31 décembre 2021	Incidence de l'application de l'approche par superposition	Valeur comptable ajusté au 1 ^{er} janvier 2022
Actifs financiers touchés par l'application de l'approche par superposition					
Placements à court terme	Disponibles à la vente	JVRN	4 998 \$	— \$	4 998 \$
Obligations ⁽¹⁾	Disponibles à la vente	JVRN	1 891 988	—	1 891 988
Actions privilégiées ⁽²⁾	Disponibles à la vente	JVRN	8 044	—	8 044
Actions ordinaires ⁽²⁾	Disponibles à la vente	JVRN	57 725	—	57 725
Prêts hypothécaires	Prêts et créances	JVRN	153 564	5 094	158 658
Actifs financiers non touchés par l'application de l'approche par superposition⁽³⁾					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN	JVRN	193 218	—	193 218
Placements à court terme	JVRN	JVRN	3 649	—	3 649
Obligations	JVRN	JVRN	6 257 472	—	6 257 472
Actions privilégiées	JVRN	JVRN	433 295	—	433 295
Actions ordinaires	JVRN	JVRN	961 709	—	961 709
Actifs de fonds distincts	JVRN	JVRN	9 257 298	—	9 257 298
Actifs dérivés	JVRN	JVRN	6 302	—	6 302
Prêts	Prêts et créances	JVRN	52 808	—	52 808
Total des actifs financiers			19 282 070 \$	5 094 \$	19 287 164 \$

JVRN = Juste valeur par le biais du résultat net

(1) Certaines obligations classées comme disponibles à la vente selon la norme IAS 39 ont été reclassées à la juste valeur par le biais du résultat net selon la norme IFRS 9 parce qu'elles ne satisfont pas au test SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) de la norme IFRS 9 ou parce que cela permet d'éliminer ou de réduire de manière importante un décalage comptable.

(2) Selon la norme IAS 39, certaines actions privilégiées et actions ordinaires étaient classées comme disponibles à la vente. En vertu de la norme IFRS 9, ces actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et la société n'a pas choisi de les désigner à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(3) Certains soldes, tels que les avances sur polices, qui étaient auparavant présentés séparément en tant qu'instruments financiers, sont désormais inclus dans la détermination et le solde déclaré des passifs des contrats d'assurance ou des passifs des contrats de réassurance détenus en vertu de la norme IFRS 17.

2.5. Contrats d'assurance et de réassurance détenus

La société émet des contrats d'assurance dans le cours normal de ses activités, en vertu desquels elle accepte un risque d'assurance important de la part de ses titulaires de polices en acceptant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié l'affecte négativement. La société détermine si elle a un risque d'assurance important en comparant les indemnités payables après un événement assuré avec les indemnités payables si l'événement assuré

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

ne s'était pas produit. La société émet un large éventail de contrats d'assurance, notamment des contrats d'assurance vie, d'assurance maladie, de gestion de patrimoine et des solutions d'assurance collective. La norme IFRS 17 exige que l'un des trois modèles comptables soit appliqué aux contrats d'assurance. L'Empire Vie a appliqué les modèles suivants selon le type de contrats sous-jacents. Les contrats d'assurance collective appliquent généralement la méthode de la répartition des primes simplifiée. Les contrats de fonds distincts et les contrats d'assurance avec participation contiennent des caractéristiques de participation directe et sont évalués à l'aide de la méthode des honoraires variables. Tous les autres contrats d'assurance appliquent la méthode générale d'évaluation.

2.5.1. Séparation des composantes des contrats d'assurance et de réassurance détenus

La société a évalué ses contrats d'assurance et ses contrats de réassurance détenus afin de déterminer s'ils contiennent des composants distincts qui doivent être comptabilisés en vertu d'une autre norme IFRS plutôt qu'en vertu de la norme IFRS 17. Après avoir séparé tout composant distinct, une entité doit appliquer la norme IFRS 17 à tous les composants restants du contrat d'assurance (hôte).

Certains contrats d'assurance émis par la société comprennent une option de rachat en vertu de laquelle la valeur de rachat est payée au titulaire de la police à l'échéance ou à la déchéance anticipée du contrat. Ces options de rachat ont été évaluées pour répondre à la définition d'un composant de placement non distinct en vertu de la norme IFRS 17. La norme IFRS 17 définit les composants de placement comme les montants qu'un contrat d'assurance impose à un assureur de rembourser à un titulaire de police en toutes circonstances. Pour les contrats avec participation, le composant de placement non distinct comprend la valeur de rachat (y compris les participations en dépôt) et les participations attribuables aux titulaires de polices. La valeur du compte du titulaire de la police est la composant non distinct pour les contrats de fonds distincts. Les composants de placement qui sont fortement liés au contrat d'assurance dont ils font partie sont considérés comme non distincts et ne sont pas comptabilisés séparément. Toutefois, les encaissements et les décaissements des composants de placement sont exclus des produits et des charges des activités d'assurance. Les différences entre les paiements attendus et les paiements réels au titre des rachats en espèces transitent par la marge sur services contractuels et, en tant que tels, ont une incidence sur la rentabilité future.

2.5.2. Niveau d'agrégation

La norme IFRS 17 exige qu'une entité détermine le niveau d'agrégation pour l'application de ses dispositions. Pour la société, le niveau d'agrégation est déterminé en divisant les contrats souscrits en portefeuilles de contrats qui présentent des risques similaires et sont gérés ensemble. La norme IFRS 17 exige également qu'aucun nouveau groupe ne contienne des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Les portefeuilles sont ensuite divisés en fonction de la rentabilité attendue de chaque contrat à l'émission.

Les portefeuilles d'assurance directe sont divisés en groupes de contrats d'assurance :

- qui sont déficitaires lors de la comptabilisation initiale;
- qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont aucune possibilité significative de devenir déficitaires par la suite; et
- tous les autres contrats restants dans le portefeuille.

La société évalue la rentabilité attendue de chaque nouveau contrat émis en comparant les caractéristiques spécifiques de la police, notamment la couverture, l'âge, le sexe, le montant et le statut de fumeur, à une rentabilité modélisée prédéfinie d'un contrat similaire. La société a identifié six portefeuilles de contrats d'assurance émis sur la base du fait que ces portefeuilles contiennent des produits soumis à des risques similaires et gérés ensemble. La rentabilité attendue de ces portefeuilles est basée sur les hypothèses d'évaluation actuarielle actuelles, qui incluent les affaires existantes et nouvelles. Pour les besoins de l'information financière, la société a affecté les portefeuilles à l'un de trois segments aux fins de l'information financière, soit l'assurance individuelle, la gestion de patrimoine et les solutions d'assurance collective.

Pour les affaires comptabilisées selon la méthode de la répartition des primes, les groupes de contrats d'assurance sont supposés ne pas être déficitaires, sauf si les faits et les circonstances indiquent le contraire.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les contrats de réassurance détenus en portefeuille sont divisés en groupes similaires à ceux des contrats d'assurance directe et suivent les contrats directs sous-jacents qu'ils soutiennent :

- Un groupe de contrats d'assurance pour lesquels il existe un gain net lors de la comptabilisation initiale;
- Un groupe de contrats d'assurance qui ne présentent aucune possibilité significative de gain net après leur comptabilisation initiale;
- Un groupe de contrats restants dans le portefeuille.

La société a identifié des portefeuilles de contrats de réassurance détenus sur la base de produits soumis à des risques similaires et gérés ensemble. La rentabilité attendue de ces portefeuilles est basée sur les hypothèses d'évaluation actuarielle actuelles, qui incluent les affaires existantes et nouvelles. Pour les besoins de l'information financière, la société a affecté les portefeuilles à l'un des trois segments aux fins de l'information financière, soit l'assurance individuelle, la gestion de patrimoine et les solutions d'assurance collective.

2.5.3. Reconnaissance

La société comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à partir de la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats d'assurance; ou
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe devient exigible; ou
- pour un groupe de contrats déficitaires, lorsqu'un groupe devient déficitaire.

La société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à partir du début de la période de couverture du groupe ou lorsque le premier contrat direct sous-jacent est comptabilisé pour la réassurance proportionnelle. La société ajoute de nouveaux contrats au groupe lorsqu'ils sont émis ou mis en vigueur.

2.5.4. Périmètre du contrat

La société inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs attendus dans le cadre de chaque contrat du groupe. Les flux de trésorerie entrent dans le champ d'application d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de déclaration et pour lesquels la société peut contraindre le titulaire de la police à payer les primes, ou pour lesquels la société a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de la police.

Pour les contrats d'assurance vie avec des périodes de renouvellement, la société évalue si les primes et les flux de trésorerie connexes qui découlent du contrat renouvelé se situent dans le périmètre du contrat. La société réévalue le périmètre des contrats de chaque groupe à la fin de chaque période de déclaration.

2.5.5. Modèles de mesure

Contrats d'assurance - évaluation initiale

Le passif des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17 comprend deux éléments : un passif pour couverture restante et un passif pour les sinistres encourus. Le passif pour couverture restante reflète l'obligation de la société de payer des indemnités valables pour des événements assurés qui ne se sont pas encore produits.

Le passif pour sinistres encourus reflète l'obligation de la société de payer des indemnités pour des événements assurés qui se sont déjà produits, y compris des événements qui se sont produits, mais pour lesquels des indemnités n'ont pas été déclarées, ainsi que d'autres frais d'assurance encourus. Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, le passif pour sinistres en cours est nul, car aucun événement assuré n'est survenu.

Les exigences relatives à l'évaluation initiale du passif pour couverture restante pour les trois modèles d'évaluation prévus par la norme IFRS 17 sont présentées ci-dessous.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Méthode générale d'évaluation et méthode des honoraires variables

Pour les contrats d'assurance non déficitaires comptabilisés selon la méthode générale d'évaluation et la méthode des honoraires variables, le passif pour couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance correspond au total des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution, qui représentent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, et
- la marge sur services contractuels, qui représente le profit non acquis que la société comptabilisera lorsqu'elle fournira des services aux contrats d'assurance du groupe.

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent des estimations non biaisées et pondérées en fonction des probabilités des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés pour refléter la valeur temporelle de l'argent et les risques financiers, plus un ajustement au titre du risque non financier. La marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale est un montant qui, à moins que le groupe de contrats d'assurance ne soit déficitaire, n'entraîne aucun revenu net lors de la comptabilisation initiale des flux de trésorerie d'exécution.

L'objectif de la société en matière d'estimation des flux de trésorerie futurs attendus est de déterminer la valeur attendue, ou la moyenne pondérée en fonction des probabilités, de l'ensemble des résultats possibles, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date d'établissement du rapport, sans coûts ou efforts excessifs. La société estime les flux de trésorerie futurs attendus en tenant compte d'une série de scénarios qui ont une substance commerciale et donnent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont pondérés en fonction des probabilités et actualisés sur la base des hypothèses actuelles.

Lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus, la société prend en compte tous les flux de trésorerie qui se situent dans le périmètre du contrat :

- Primes et flux de trésorerie correspondants;
- Sinistres et prestations, y compris les sinistres déclarés non encore payés, les sinistres encourus non encore déclarés et les sinistres futurs attendus :
 - Paiements aux assurés résultant d'options de valeur de rachat intégrée ;
 - Une allocation des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance attribuables au portefeuille auquel le contrat appartient;
- Frais de gestion des sinistres;
- Frais d'acquisition;
- Frais d'administration et de gestion des contrats, y compris les commissions récurrentes que l'on s'attend à verser aux intermédiaires;
- Répartition des frais généraux fixes et variables directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance; et
- Taxes sur les placements et les primes.

La société estime les probabilités et les montants des paiements futurs au titre des contrats existants sur la base des informations obtenues, y compris :

- Informations sur les sinistres déjà déclarés par les titulaires de polices;
- Autres informations sur les caractéristiques connues ou estimées des contrats d'assurance;
- Données historiques relatives à l'expérience de la société, complétées, le cas échéant, par des données provenant d'autres sources et ajustées pour refléter les conditions actuelles; et
- Informations sur les prix actuels.

Les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance résultent des activités de vente et de souscription nécessaires pour lancer un groupe de contrats. L'évaluation des flux de trésorerie d'exécution comprend les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance qui sont alloués en tant que partie de la prime au profit ou à la perte (par le biais des produits des activités d'assurance) sur la période du contrat d'une manière systématique et rationnelle basée sur le passage du temps. Pour les polices comptabilisées dans le cadre de la méthode générale d'évaluation et de la méthode des honoraires variables, les coûts d'acquisition sont différés et amortis dans le résultat en utilisant les mêmes unités de couverture que l'amortissement de la marge sur services contractuels.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Une composante de perte représente un enregistrement théorique dans le passif sur couverture restante des pertes attribuables à chaque groupe de contrats d'assurance déficitaires (ou de contrats rentables à l'origine qui sont devenus déficitaires). Pour les groupes de contrats évalués comme déficitaires lors de la comptabilisation initiale, la société comptabilise une perte dans les charges des activités d'assurance dans l'état consolidé du résultat net pour la sortie nette, ce qui fait que la valeur comptable du passif pour le groupe est égale aux flux de trésorerie d'exécution et que la marge sur services contractuels du groupe est égale à zéro.

Méthode de la répartition des primes

L'évaluation lors de la comptabilisation initiale dans le cadre de la méthode de la répartition des primes consiste en des primes reçues. Si un groupe de contrats comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes est déficitaire lors de la comptabilisation initiale, la société comptabilise une perte dans les charges des activités d'assurance et augmente le passif pour couverture restante pour la différence entre les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante et la valeur comptable du passif pour couverture restante. La société a choisi l'option de la méthode comptable consistant à passer en charges les coûts d'acquisition à mesure qu'ils sont encourus lors de l'application de la méthode de la répartition des primes.

Contrats d'assurance - évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure du passif pour couverture restante inclus dans les passifs des contrats d'assurance diffère selon le modèle d'évaluation appliqué au groupe de contrats d'assurance. Les exigences relatives à l'évaluation ultérieure du passif pour couverture restante pour les trois modèles d'évaluation de la norme IFRS 17 sont décrites ci-dessous.

Pour tous les modèles de mesure, le passif pour sinistres encourus est mesuré comme les flux de trésorerie pour les règlements et les charges liés aux services passés et qui n'ont pas encore été payés, y compris un ajustement au titre du risque non financier et de la valeur temporelle de l'argent.

Méthode générale d'évaluation

Pour un groupe de contrats d'assurance où la méthode générale d'évaluation s'applique, la valeur comptable de la marge sur services contractuels du groupe à la fin de la période de déclaration est égale à la valeur comptable au début de la période de déclaration ajustée comme suit :

- L'effet de tout nouveau contrat ajouté au groupe;
- Les intérêts se sont accumulés sur la valeur comptable de la marge sur services contractuels au cours de la période de référence, mesurés aux taux d'actualisation lors de la comptabilisation initiale;
- Les changements dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - Ces augmentations des flux de trésorerie d'exécution dépassent la valeur comptable de la marge sur services contractuels, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - Ces diminutions des flux de trésorerie d'exécution sont affectées à la composante des pertes du passif pour couverture restante;
- Le montant comptabilisé comme produits des activités d'assurance en raison du transfert de services au cours de la période, déterminé par la répartition de la marge sur services contractuels restante à la fin de la période de déclaration (avant toute répartition) sur la période de couverture en cours et la période de couverture restante.

Le taux d'actualisation bloqué est fixé à la date de comptabilisation initiale pour les contrats qui ont rejoint un groupe sur une période de 12 mois. Le taux d'actualisation utilisé pour la désactualisation des intérêts sur la marge sur services contractuels est déterminé selon une approche ascendante (note 2.3.1) à la date d'entrée en vigueur.

Les changements dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs qui ajustent la marge sur services contractuels comprennent :

- Les ajustements liés à l'expérience qui résultent de la différence entre les encaissements de primes (et tout flux de trésorerie connexe tel que les flux d'acquisition d'assurance et les taxes sur les primes d'assurance) et l'estimation, au début de la période, des montants attendus. Les différences dans les primes reçues (ou dues) liées aux services

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

- actuels ou passés sont comptabilisées immédiatement dans le résultat net, tandis que les différences liées aux primes reçues (ou dues) pour des services futurs sont ajustées par rapport à la marge sur services contractuels.
- Les changements dans les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus dans le passif pour couverture restante, à l'exception de ceux relatifs à la valeur temporelle de l'argent et aux changements dans le risque financier (comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net plutôt que dans l'ajustement de la marge sur services contractuels).
 - Les différences entre tout élément de placement dont on s'attend à ce qu'il devienne payable au cours de la période et l'élément de placement réel qui devient payable au cours de la période.
 - Les différences entre toute avance consentie à un titulaire de police qui devrait être remboursée au cours de la période et le montant effectivement remboursé au cours de la période.
 - Les changements dans l'ajustement au titre du risque non financier qui se rapportent à des services futurs.

À l'exception des changements dans l'ajustement au titre du risque, les ajustements à la marge sur services contractuels mentionnés ci-dessus sont mesurés aux taux d'actualisation bloqués.

Méthode des honoraires variables

Pour un groupe de contrats d'assurance où la méthode des honoraires variables s'applique, la valeur comptable de la marge sur services contractuels du groupe à la fin de la période de déclaration est égale à la valeur comptable au début de la période de déclaration ajustée comme suit :

- L'effet de tout nouveau contrat ajouté au groupe;
- La variation de la part de l'entité dans la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où une diminution excède la valeur comptable de la marge sur services contractuels;
- Les changements dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - Ces augmentations des flux de trésorerie d'exécution dépassent la valeur comptable de la marge sur services contractuels, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - Ces diminutions des flux de trésorerie d'exécution sont affectées à la composante des pertes du passif sur couverture restante.
- Le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance en raison du transfert de services au cours de la période, déterminé par la répartition de la marge sur services contractuels restante à la fin de la période de déclaration (avant toute répartition) sur la période de couverture en cours et la période de couverture restante.

Pour les contrats comptabilisés selon la méthode des honoraires variables et la méthode générale d'évaluation, la société a choisi une méthode comptable consistant à ne pas modifier le traitement des estimations comptables faites dans les états financiers consolidés intermédiaires précédents lors de l'application de la norme IFRS 17 dans les états financiers consolidés intermédiaires ou annuels ultérieurs. Par conséquent, la marge sur services contractuels à la fin de la période de déclaration est la marge sur services contractuels au début de la période de déclaration ajusté comme décrit ci-dessus, plutôt que la marge sur services contractuels au début de l'année civile ajusté comme décrit ci-dessus.

Pour les groupes de contrats déficitaires comptabilisés selon la méthode des honoraires variables et la méthode générale d'évaluation, la composante de pertes est libérée sur la base d'une affectation systématique des variations ultérieures des flux de trésorerie d'exécution à : (i) la composante de pertes; et (ii) le passif sur couverture restante excluant la composante de pertes. La composante de pertes est également mise à jour pour tenir compte des changements ultérieurs dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution liées aux services futurs. L'affectation systématique des changements ultérieurs à la composante de pertes a pour effet que le total des montants affectés à la composante de pertes est égal à zéro à la fin de la période de couverture d'un groupe de contrats (étant donné que la composante de pertes aura été matérialisée sous la forme de sinistres encourus). La société utilise un pourcentage d'allocation systématique calculé comme un ratio du montant de la composante de pertes exprimé en pourcentage du passif pour la couverture restante, où des ajustements sont faits pour inclure ou exclure des flux de trésorerie particuliers dans l'allocation.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Méthode de la répartition des primes

Pour l'évaluation ultérieure des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, le passif sur couverture restante est augmenté de toute prime supplémentaire reçue et diminué des montants comptabilisés en tant que produits des services d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Pour les groupes de contrats déficitaires évalués selon la méthode de la répartition des primes, le passif sur couverture restante est ajusté pour refléter les reprises ou les augmentations de l'élément de perte en comparant les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante et la valeur comptable du passif sur couverture restante. Si une composante de perte n'existait pas lors de la comptabilisation initiale, mais qu'il y a des indications qu'un groupe de contrats est déficitaire lors de l'évaluation ultérieure, la société établit alors la composante de perte en utilisant la même méthodologie que lors de la comptabilisation initiale.

Contrats de réassurance détenus

L'évaluation initiale des contrats de réassurance détenus suit les mêmes principes que ceux des contrats d'assurance émis, à l'exception des points suivants :

- L'évaluation des flux de trésorerie comprend une provision, sur une base pondérée en fonction des probabilités, pour prendre en compte l'effet de toute inexécution de la part des réassureurs, y compris les effets des garanties et des pertes résultant de litiges.
- La société détermine l'ajustement au titre du risque non financier de manière à ce qu'il représente le montant du risque transféré au réassureur.
- La société reporte les profits et les pertes lors de la comptabilisation initiale dans l'état de la situation financière en tant que marge sur services contractuels et les transfère dans le résultat net lorsque le réassureur fournit des services.

Pour l'évaluation ultérieure des contrats de réassurance détenus, la valeur comptable de la marge sur services contractuels du groupe à la fin de la période de déclaration est égale à la valeur comptable au début de la période de déclaration ajustée comme suit :

- Effet de tout nouveau contrat ajouté au groupe;
- Accroissement des intérêts sur la valeur comptable de la marge sur services contractuels;
- Produits comptabilisés dans le résultat net au cours de la période pour la récupération des pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des contrats déficitaires sous-jacents (voir ci-dessous);
- Reprises des éléments de recouvrement des sinistres dans la mesure où ces reprises ne sont pas des changements dans les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenu (voir ci-dessous);
- Changements dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs, sauf dans la mesure où le changement résulte d'un changement dans les flux de trésorerie d'exécution alloués à un groupe de contrats d'assurance sous-jacents qui n'ajuste pas la marge sur services contractuels;
- Montant comptabilisé dans le revenu en raison des services rendus au cours de la période.

Lorsqu'une perte est constatée sur les contrats d'assurance sous-jacents, la marge sur services contractuels du contrat de réassurance détenu est ajustée pour établir une composante de recouvrement de la perte, et un recouvrement est simultanément constaté en profit ou en perte relativement au recouvrement de cette perte. La société calcule la composante de recouvrement des pertes en multipliant la perte comptabilisée sur les contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage des sinistres sur les contrats d'assurance sous-jacents que la société s'attend à recouvrer auprès du groupe de contrats de réassurance détenus. Lorsque seuls certains contrats du groupe sous-jacent déficitaire sont couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus, la société utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la part des pertes comptabilisées sur le groupe sous-jacent de contrats d'assurance dans les contrats d'assurance couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus.

Les composantes de recouvrement des sinistres sont suivies, de la même manière que la composante de pertes, et déterminent les montants qui sont ensuite présentés dans l'état consolidé du résultat net aux résultats nets de réassurance. La composante de recouvrement des sinistres est ajustée lors de l'évaluation ultérieure pour refléter les changements dans la composante de pertes du groupe déficitaire de contrats sous-jacents, mais elle ne peut pas

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

dépasser la partie de la composante de pertes du groupe déficitaire de contrats sous-jacents que la société s'attend à recouvrer à partir des contrats de réassurance détenus. Sur cette base, la composante de recouvrement des pertes comptabilisée lors de la comptabilisation initiale est ramenée à zéro en fonction des réductions du groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents et est nulle lorsque la composante de pertes du groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents est nulle.

2.5.6. Modification et décomptabilisation

La société décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et obligations liés aux contrats sont éteints (c'est-à-dire libérés, annulés ou expirés), ou lorsqu'un contrat est modifié de telle sorte que la modification entraînerait un contrat d'assurance différent ou un changement de modèle d'évaluation.

Les actifs et passifs de réassurance détenus sont décomptabilisés lorsque les droits et obligations contractuels s'éteignent ou expirent ou lorsque le contrat est transféré à une autre partie.

2.5.7. Présentation

La société a présenté séparément dans l'état annuel de la situation financière la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

La société ventile les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net et les autres éléments du résultat global dans le résultat des activités d'assurance, qui comprend les produits des activités d'assurance, les charges des activités d'assurance, le résultat financier net des activités d'assurance et les charges nettes des contrats de réassurance détenus. La société choisit de ne pas ventiler le résultat financier net des activités d'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global et présente le montant total dans le résultat financier net des placements. Les produits financiers des activités d'assurance liés aux passifs des fonds distincts et les produits correspondants sur les actifs des fonds distincts sont présentés séparément dans l'état consolidé du résultat net.

La société ventile la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre la partie financière et la partie non financière et inclut la variation non financière dans les mouvements d'ajustement au titre du risque dans le résultat des activités d'assurance.

La société présente séparément les produits et les charges des contrats de réassurance détenus des charges ou des produits des contrats d'assurance émis.

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance provenant d'un groupe de contrats d'assurance sont les montants gagnés au cours de l'exercice et résultant de ce qui suit :

- Sorties de fonds futures attendues au cours de la période, y compris les demandes d'indemnisation et les charges directement imputables attendues;
- Libération de l'ajustement au titre du risque non financier au fur et à mesure de l'expiration du risque pendant la durée du contrat;
- Marge sur services contractuels acquise au cours de la période de service, sur la base d'unités de couverture pour chaque période de service;
- Affectation des recettes de primes attendues des contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes ;
- Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance;
- Recettes ne comprennent pas les éléments de placement non distincts décrits dans la note 2.5.1.

Pour les approches appliquées à l'amortissement de la marge sur services contractuels, veuillez consulter la note 2.3.1.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Produits ou charges financiers des activités d'assurance

Pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, évalués à l'aide de la méthode générale d'évaluation, les produits ou charges financiers des activités d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance résultant des éléments suivants :

- Effet de la valeur temporelle de l'argent et des variations de la valeur temporelle de l'argent; et
- Effet du risque financier et des changements dans le risque financier.

Pour les contrats d'assurance émis qui sont évalués à l'aide de la méthode des honoraires variables, les produits ou charges financiers de l'assurance comprennent les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents. Les variations de l'effet de la valeur temporelle de l'argent et du risque financier ne provenant pas des éléments sous-jacents ajustent la marge sur services contractuels.

Recouvrement net (charge nette) des contrats de réassurance détenus

La société présente le recouvrement net (la charge nette) des contrats de réassurance détenus dans l'état consolidé du résultat net comme les montants que l'on s'attend à recouvrer auprès des réassureurs et comme une allocation des primes de réassurance payées. La société traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent des sinistres sur les contrats sous-jacents comme faisant partie des sinistres qui devraient être remboursés dans le cadre des contrats de réassurance détenus et exclut les composantes de placement et les commissions de l'affectation des primes de réassurance présentées dans l'état consolidé du résultat net. Les montants relatifs au recouvrement des pertes liées à la réassurance de contrats directs déficitaires sont inclus dans les montants à recouvrer auprès du réassureur.

2.5.8 Polices d'assurance avec participation

La société tient un compte pour les polices avec participation (compte de participation), distinct de ceux tenus pour les autres polices, conformément aux articles 456-464 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte de participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent à ses titulaires de polices le droit de participer aux profits du compte de participation. La société a toute latitude pour déterminer le montant et le calendrier des paiements de participations, qui tiennent compte de la solvabilité continue du compte de participation. Les participations sont versées annuellement, certaines polices plus anciennes versant des participations tous les cinq ans conformément aux dispositions contractuelles. Les participations des titulaires de polices sont projetées dans les flux de trésorerie d'exécution du passif des contrats d'assurance et sont exclues des produits des activités d'assurance et des charges des activités d'assurance.

À la fin de la période de déclaration, tous les passifs des contrats d'assurance avec participation, qu'ils soient garantis ou discrétionnaires, sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance. Les contrats de réassurance avec participation détenus à la fin de la période de déclaration sont comptabilisés dans les actifs ou les passifs des contrats de réassurance. Le résultat net attribuable au compte de participation figure dans les états consolidés du résultat net. Le résultat global attribuable au compte de participation est présenté dans les états consolidés du résultat global.

2.6. Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont classés et évalués selon trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : coût amorti ou juste valeur par le biais du résultat net.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur le modèle économique de gestion de ces actifs financiers et sur les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels :

- Les actifs détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels représentant uniquement des paiements de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti;

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

- Les actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dans lequel les actifs sont détenus à la fois pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers avant l'échéance, et où les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et
- Les actifs détenus dans le cadre d'un autre modèle économique ou les actifs qui n'ont pas de caractéristiques de flux de trésorerie contractuels qui représentant uniquement des paiements de principal et d'intérêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins qu'il n'y ait un changement de modèle économique dans la gestion de l'actif financier qui amènerait la société à réévaluer la classification des actifs financiers. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception des passifs des contrats de placement. Reportez-vous à la note 2.7 Contrats de placement pour de l'information additionnelle sur la classification et l'évaluation des passifs des contrats de placement.

Les actifs financiers qui entreraient autrement dans une catégorie différente peuvent être volontairement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation est irrévocable et ne peut être appliquée que si des justes valeurs fiables sont disponibles et que cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative une incohérence d'évaluation qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs sur des bases différentes. Les passifs financiers peuvent également être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils font partie d'un portefeuille géré sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie de gestion des risques de la société et qu'ils font l'objet d'une déclaration interne sur cette base.

Reportez-vous à la note 2.4.2 pour un résumé de la classification et de l'évaluation des actifs et passifs financiers.

Avant le 1^{er} janvier 2023, à l'exception de l'approche par superposition (voir la note 2.4.2), la plupart des actifs financiers soutenant les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs peuvent être constitués de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme, d'obligations et de débetures, d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, de contrats à terme, de contrats à terme de gré à gré et d'options. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les produits de placement dans les états consolidés du résultat net au cours de la période où elles se produisent.

Toutes les transactions sont enregistrées à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges pour les instruments évalués à la juste valeur et capitalisés pour tous les autres.

2.6.1. Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie qui serait convenu lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées, consentantes et n'ayant aucune obligation d'agir. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, sa juste valeur correspond généralement à la valeur de la contrepartie payée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier coté sur un marché actif est généralement le prix de clôture. Pour les instruments financiers tels que les équivalents de trésorerie et les placements à court terme qui ont une courte durée, la valeur comptable de ces instruments est proche de la juste valeur.

Les évaluations de la juste valeur utilisées dans les présents états financiers consolidés ont été classées selon une hiérarchie de la juste valeur basée sur la transparence des données utilisées pour réaliser les évaluations. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 - La juste valeur est basée sur les prix cotés non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur un marché actif. Les types d'instruments financiers classés au niveau 1 comprennent généralement les liquidités, les actions ordinaires et les actions privilégiées négociées en bourse ainsi que les dérivés.

Niveau 2 - La juste valeur est basée sur les prix cotés d'actifs ou de passifs similaires sur des marchés actifs, sur une évaluation basée sur des données observables significatives ou sur des données dérivées principalement de données de

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

marché observables ou corroborées par celles-ci par corrélation ou par d'autres moyens. Les types d'instruments financiers classés au niveau 2 comprennent généralement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les obligations d'État, certaines obligations de sociétés et obligations privées, les prêts, certaines actions ordinaires (parts de sociétés immobilières à responsabilité limitée) et les dérivés de gré à gré.

Niveau 3 - La juste valeur est basée sur des techniques d'évaluation qui requièrent une ou plusieurs données significatives qui ne sont pas basées sur des données de marché observables. Ces données non observables reflètent les attentes de la société quant aux hypothèses que les acteurs du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

2.6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, dont la valeur peut varier de façon négligeable et qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent les actifs financiers dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements à court terme comprennent les actifs financiers dont l'échéance est supérieure à trois mois et inférieure à un an au moment de l'acquisition.

2.6.3. Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer l'exposition aux risques de change, d'actions et autres risques de marché associés à certains actifs et passifs. Les actifs et passifs financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont donc initialement enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont présentés comme des actifs dérivés, tandis que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont inclus dans le solde des comptes créditeurs et autres passifs. Les variations de la juste valeur sont enregistrées dans les produits de placement dans les états consolidés du résultat net.

2.6.4. Autres

Les comptes clients sont évalués au coût amorti et présentés comme autres actifs. L'approche simplifiée est utilisée pour calculer la perte de crédit attendue pour les comptes clients, qui représente les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Il s'agit de l'insuffisance attendue des flux de trésorerie contractuels, compte tenu de la possibilité de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. L'expérience historique, des indicateurs externes et des données prospectives sont utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues.

Les créditeurs et autres passifs (à l'exclusion des passifs dérivés) sont évalués au coût amorti. Pour ces instruments financiers, la valeur comptable est proche de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.

2.6.5. Instruments disponibles à la vente (norme IAS 39)

Avant le 1^{er} janvier 2023, à l'exception de l'approche par superposition (voir la note 2.4.2), la plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent et l'excédent du compte de participation étaient classés comme disponibles à la vente. Ces actifs se composent de placements à court terme, d'obligations et de débentures ou d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Les actifs disponibles à la vente étaient comptabilisés à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière. À l'exception des gains et pertes de change sur les actifs monétaires disponibles à la vente et des pertes de valeur, toute variation de la juste valeur est comptabilisée, nette d'impôt, dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes réalisés lors de la vente ou de l'échéance des actifs disponibles à la vente ont été reclassés des autres éléments du résultat global aux gains (pertes) réalisés sur les actifs disponibles à la vente dans les états consolidés du résultat net.

Instruments de créance disponibles à la vente

Avant le 1^{er} janvier 2023, un instrument de créance disponible à la vente est considéré comme déprécié lorsqu'il existe des preuves objectives suggérant que le recouvrement en temps voulu du principal ou des intérêts contractuels n'est plus

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

raisonnablement assuré. Cela peut résulter d'une rupture de contrat par l'émetteur, telle qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, ou d'une preuve que l'émetteur est en grande difficulté financière. La dépréciation est comptabilisée en résultat net. Les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net étaient reprises si la juste valeur augmentait par la suite et pouvait être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Avant le 1^{er} janvier 2023, il existait une indication objective de dépréciation d'un instrument de capitaux propres en cas de baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous de son coût ou en cas de changement défavorable important de l'environnement technologique, commercial, économique ou juridique dans lequel l'émetteur opérait ou si l'émetteur rencontrait des difficultés financières.

La comptabilisation d'une dépréciation comptabilisée en résultat net est identique à celle décrite ci-dessus pour les instruments de créance disponibles à la vente, à l'exception du fait que les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne peuvent pas être reprises ultérieurement en résultat net. Toute augmentation de valeur ultérieure est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

2.6.6. Prêts sur polices et créances d'assurance (note IAS 39)

Avant le 1^{er} janvier 2023, à l'exception de l'approche par superposition (voir la note 2.4.2), les prêts et créances comprennent les créances d'assurance et les comptes clients. Ces actifs étaient comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de valeur, le cas échéant. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers et, dans la plupart des cas, les prêts sont garantis par la valeur des polices. Les prêts et créances sont définis comme des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Les prêts sur polices sont inclus dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

Avant le 1^{er} janvier 2023, les prêts hypothécaires et les prêts étaient évalués individuellement pour déterminer la provision pour dépréciation.

Une preuve objective de dépréciation existe s'il n'y a plus d'assurance raisonnable de recouvrement intégral du principal ou des intérêts d'un prêt hypothécaire ou d'un prêt. Les événements et conditions pris en compte pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation comprennent la valeur de la garantie sous-jacente au prêt hypothécaire ou au prêt, la situation géographique, la classification sectorielle de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière et de la solvabilité de l'emprunteur, l'historique de remboursement ou une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique actuelle. Si une preuve objective de dépréciation a été trouvée, des provisions pour pertes de crédit ont été constituées pour ajuster la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable nette et la perte de valeur a été comptabilisée dans le résultat net. Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur a diminué et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur a été reprise en ajustant le compte de provision et la reprise est comptabilisée dans le résultat net.

2.6.7. Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur ses flux de trésorerie expirent ou que la société a transféré ses droits économiques sur l'actif ainsi que la quasi-totalité des risques et des avantages. Dans les cas où la quasi-totalité des risques et des avantages n'a pas été transférée ou a été conservée, les actifs sont décomptabilisés si l'actif n'est pas contrôlé par des droits de vente ou de mise en gage de l'actif.

2.6.8. Prêt de titres

La société s'engage dans le prêt de titres par l'intermédiaire de son dépositaire en tant qu'agent prêteur. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et continuent d'être comptabilisés dans les placements dans les états consolidés de la situation financière, car la société conserve des risques et des avantages économiques substantiels liés aux titres prêtés. Pour plus de détails, reportez-vous à la note 3.4.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

2.7. Contrats de placement

Les contrats de placement comprennent des produits qui n'impliquent pas le transfert d'un risque d'assurance important, que ce soit à l'origine ou pendant la durée du contrat de placement. Pour la société, ces produits se limitent à certains fonds distincts, aux rentes différées et aux rentes à terme qui prévoient le versement de revenus pendant une période déterminée.

Les passifs des contrats de placement sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Comme la juste valeur des produits de fonds distincts de la société dépend de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents, la désignation à la juste valeur par le biais du résultat net éliminera la non-concordance comptable qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs ou de la comptabilisation des gains ou des pertes sur ces actifs ou passifs sur des bases différentes. Les produits de rentes différées sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, car ils sont gérés sur la base de la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques de la société, et sont comptabilisés à l'interne sur cette base. De même, les produits de rentes certaines de la société sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Avant le 1^{er} janvier 2023, en vertu de la norme IAS 39, les passifs des contrats de placement sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les contrats de placement enregistrés au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ils sont comptabilisés au coût amorti sur la base des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus sont réestimés à chaque date de clôture, et la valeur comptable du passif financier est recalculée comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif initial du passif financier. Tout ajustement est immédiatement comptabilisé dans les états consolidés du résultat net. Si les contrats de placement ont une juste valeur qui dépend de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents, ils sont désignés dès le départ comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer la non-concordance comptable qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs ou de la comptabilisation des gains ou des pertes sur ces actifs ou passifs sur des bases différentes. Les dépôts et les retraits sont comptabilisés dans les passifs des contrats de placement dans les états consolidés de la situation financière.

2.8. Conversion des devises

La société utilise dollar canadien comme monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation.

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Pour les actifs financiers monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti, les différences de conversion sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

2.9. Résultat global

Le résultat global se compose du résultat net et des autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global comprennent les éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net (c'est-à-dire les réévaluations des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi). Tous les montants des autres éléments du résultat global sont présentés nets d'impôts.

Avant le 1^{er} janvier 2023, à l'exception de l'approche par superposition (voir la note 2.4.2), les autres éléments du résultat global comprennent des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net, notamment la variation de la juste valeur latente sur les placements disponibles à la vente, nette des montants reclassés en résultat net, et l'amortissement de la perte sur les placements dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

2.10. Fonds distincts

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Certains contrats d'assurance permettent au titulaire de la police d'investir dans des fonds de placement distincts gérés par la société au profit de ces titulaires de polices. Bien que les actifs sous-jacents soient enregistrés au nom de la société et que le titulaire de la police n'ait pas d'accès direct aux actifs spécifiques, les dispositions contractuelles sont telles que le titulaire de la police du fonds distinct supporte le risque et la récompense du rendement des placements du fonds distinct. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les dettes du fonds général de la société. Les actifs de ces fonds distincts sont comptabilisés à leur juste valeur à la fin de la période en fonction des cours du marché ou, lorsque les cours du marché ne sont pas facilement disponibles, en fonction des cours du marché en vigueur pour des instruments présentant des caractéristiques et des profils de risque similaires, ou en utilisant des modèles d'évaluation internes ou externes fondés sur des données observables sur le marché. La société fournit des garanties minimales sur certains contrats de fonds distincts, notamment des garanties sur les prestations de décès, d'échéance et de retrait. La société présente un passif au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de fonds distincts, égal à la juste valeur des actifs, et toutes les garanties de prestations sont présentées sur une ligne distincte de l'état de la situation financière, dans les passifs des contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts.

La société perçoit une commission pour la gestion de ces fonds distincts, qui est incluse dans la détermination des flux de trésorerie futurs attendus.

2.11. Produits tirés des frais

Les produits tirés des frais provenant de l'administration des polices et des services de distribution sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour les contrats de placement émis.

2.12. Produits de placement

Les variations de la juste valeur des actifs financiers sont comptabilisées dans les produits de placement, à l'exclusion des fonds distincts, dans les états consolidés du résultat net au cours de la période où elles se produisent.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier sont comptabilisés comme un ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement est établi, ce qui correspond généralement à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts et de dividendes, à l'exclusion des montants provenant des fonds distincts, sont inclus dans les produits de placement dans les états consolidés du résultat net pour tous les actifs financiers.

2.13. Impôts sur le revenu

La charge d'impôts sur le revenu pour la période se compose de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts courants pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués comme le montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de chaque période de référence.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur le revenu sont comptabilisés pour les conséquences fiscales futures attendues des événements qui ont été pris en compte dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sur le revenu sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires importantes entre les bases fiscales et financières des actifs et des passifs, ainsi que pour certains éléments reportés.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable que les actifs d'impôts différés seront réalisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés pour tenir compte des effets des modifications de la législation fiscale et des taux d'imposition, à la date de leur entrée en vigueur effective.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et actifs d'impôt exigible et s'ils concernent des impôts sur le revenu prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Le 1^{er} janvier 2022, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé sur la transition à la norme IFRS 17 d'un montant de 138 700 \$. En 2022, tous les retraitements liés à l'adoption de la norme IFRS 17 ont été traités comme des différences temporaires et reflétés dans le solde net de l'actif d'impôts différés.

La législation fiscale fédérale liée à l'adoption de la norme IFRS 17 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'ajustement transitoire a été calculé à cette date et étalé sur cinq ans.

2.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains à usage propre, les bâtiments, les améliorations locatives, le mobilier et l'équipement. Toutes les catégories d'actifs sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé, y compris les éventuelles pertes de valeur, à l'exception des terrains, qui ne font pas l'objet d'un amortissement. Le coût comprend toutes les charges directement attribuables à l'acquisition d'un actif. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et que le coût peut être mesuré de manière fiable.

L'amortissement est calculé pour ramener le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Terrain	Aucun amortissement
Bâtiments	Cinq pour cent (solde dégressif)
Mobilier et équipement	Trois à cinq ans (linéaire)
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail (linéaire)

L'amortissement est inclus dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Les durées de vie utiles estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque année, l'effet de tout changement d'estimation étant comptabilisé sur une base prospective. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe des indicateurs montrant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable attendue. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'usage. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

2.15. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les relations avec les clients et les distributeurs, les logiciels informatiques, les licences correspondantes et les coûts de développement de logiciels, qui sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode linéaire afin de répartir les coûts sur leur durée de vie utile estimée, qui est généralement comprise entre trois et sept ans. L'amortissement est réparti entre les charges découlant des activités d'assurance et les charges non liées à l'assurance dans les états consolidés du résultat net. Pour les actifs incorporels en cours de développement, l'amortissement commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé. La société n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Les modifications de la durée d'utilité prévue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs inhérents à l'actif sont comptabilisées en changeant la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traitées comme des changements d'estimations comptables.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe des indicateurs montrant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable attendue. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'usage. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

2.16. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la partie du prix d'achat qui dépasse la juste valeur nette attribuée aux actifs achetés et aux passifs pris en charge dans le cadre d'une acquisition. Il est initialement comptabilisé au coût et ensuite évalué au coût moins les charges de dépréciation encourues.

Une évaluation de la dépréciation est effectuée au moins une fois par an ou lorsque les circonstances indiquent la présence possible d'une dépréciation de l'écart d'acquisition, c'est-à-dire lorsqu'il existe des preuves que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'usage. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net au cours de la période où elles se produisent et ne peuvent pas être reprises au cours de périodes futures.

L'évaluation de la dépréciation implique des jugements importants et l'utilisation d'une variété de données, d'estimations et d'hypothèses prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, des facteurs tels que les taux d'actualisation, les schémas de flux de trésorerie projetés, les charges et le marché externe ainsi que l'environnement concurrentiel. En raison de ces incertitudes, l'expérience réelle peut différer sensiblement des résultats obtenus à partir de la modélisation de l'évaluation de la dépréciation.

2.17. Placement dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, ce qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les placements dans les entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la part de la société dans le revenu ou la perte de la société détenue après la date d'acquisition.

La part de la société dans le résultat post-acquisition est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et sa part dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global. La société détermine à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective de la dépréciation de chaque placement dans les entreprises associées. La société calcule le montant de la dépréciation comme étant la différence entre la valeur recouvrable de la société associée et sa valeur comptable et comptabilise le montant en tant que quote-part du résultat des entreprises associées dans les états consolidés du résultat net. Les revenus et les pertes résultant des transactions entre la société et ses entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la société uniquement à hauteur des intérêts de l'investisseur non lié dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont éliminées, à moins que la transaction n'apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par la société.

2.18. Dette subordonnée

La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur la dette subordonnée sont comptabilisés en tant que charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net.

2.19. Avantages du personnel

La société offre des prestations de retraite aux membres de son personnel par le biais d'un régime de retraite à prestations définies ou à cotisations définies. La société a mis fin aux nouvelles adhésions au volet à prestations définies

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

à compter du 1^{er} octobre 2011 et a introduit un volet à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2012 pour les nouvelles adhésions et pour tous les membres du personnel existants qui ont choisi de passer du volet à prestations définies au volet à cotisations définies. La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Prestations de retraite

Le régime à prestations définies définit le montant de la rente qu'un membre du personnel recevra à sa retraite, en fonction de facteurs tels que l'âge, les années de service et la rémunération. Le passif comptabilisé au bilan au titre de la composante à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période considérée, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées sur la base des taux d'intérêt actuels des obligations de sociétés de haute qualité.

La charge au titre des prestations définies comprend les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, calculés à l'aide d'un taux d'actualisation basé sur les rendements du marché des obligations de haute qualité à la fin de l'année précédente. Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou crédités aux autres éléments du résultat global au cours de la période où ils surviennent et restent dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat net.

La composante à cotisations définies du régime est une composante en vertu de laquelle la société verse des cotisations fixes à une entité distincte. La société n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux membres du personnel les avantages liés aux services rendus au cours de la période actuelle et des périodes précédentes. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses personnes retraitées. Le droit à ces avantages est subordonné à la condition que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite et à l'accomplissement d'une période de service minimale. Les coûts attendus de ces avantages sont provisionnés sur la période d'emploi en utilisant la même méthodologie comptable que celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies. Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou crédités aux autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent et restent dans le cumul des autres éléments du résultat global. Ces obligations sont évaluées chaque année par des actuaires indépendants et ne sont pas financées.

Indemnités de fin d'emploi

Les indemnités de fin d'emploi sont payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. La société comptabilise les indemnités de fin d'emploi lorsqu'elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de membres du personnel actuels conformément à un plan formel détaillé sans possibilité réaliste de retrait, soit à fournir des indemnités de fin d'emploi à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

2.20. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Si la sortie d'avantages économiques n'est pas probable, un passif éventuel est indiqué, sauf si la possibilité d'une sortie d'avantages économiques est faible. Tout changement dans l'estimation d'une provision est comptabilisé dans le résultat net. Les provisions ne sont pas comptabilisées pour les pertes d'exploitation futures. Les provisions sont évaluées comme étant la valeur actuelle des charges attendues pour régler

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

l'obligation en utilisant un taux d'actualisation qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

2.21. Baux

La société loue certains biens et équipements. Lorsque la société conclut un contrat de location en tant que preneuse à bail, un actif au titre du droit d'utilisation et un passif au titre de la location sont comptabilisés dans les états de la situation financière. Le passif initial au titre de la location est calculé sur la base de la valeur actuelle des paiements au titre de la location, actualisés au taux d'emprunt marginal de la société. Après la comptabilisation initiale, la dette locative est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les créditeurs et autres passifs. La charge d'intérêt est répartie entre les charges découlant des activités d'assurance et les charges non liés à l'assurance. L'amortissement de l'actif correspondant au droit d'utilisation est réparti entre les charges découlant des activités d'assurance et les charges non liés à l'assurance.

La société a choisi d'appliquer l'option consistant à comptabiliser les paiements de loyers pour les actifs à court terme et de faible valeur de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

2.22. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant, pour la période, le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société n'a pas d'instruments potentiellement dilutifs. Par conséquent, le résultat par action dilué est identique au résultat par action de base.

3. Instruments financiers

Les valeurs comptables des actifs et des passifs financiers de la société, excluant la dette subordonnée (note 12) s'établissent comme suit :

Aux	31 décembre 2023			31 décembre 2022 retraité			
	Obligatoire	Désigné	Total	Obligatoire	Désigné	Total	
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN	6 897 \$	340 810 \$	347 707 \$	2 346 \$	173 177 \$	175 523 \$
Placements à court terme	JVRN	—	4 957	4 957	592	8 439	9 031
Obligations	JVRN	696 084	6 760 099	7 456 183	604 771	6 139 986	6 744 757
Actions privilégiées	JVRN	519 359	—	519 359	402 165	—	402 165
Actions ordinaires	JVRN	776 777	—	776 777	830 633	—	830 633
Actifs dérivés	JVRN	13 825	—	13 825	9 776	—	9 776
Prêts hypothécaires	JVRN	—	98 679	98 679	—	113 901	113 901
Prêts	JVRN	—	47 165	47 165	—	50 036	50 036
		2 012 942	7 251 710	9 264 652	1 850 283	6 485 539	8 335 822
Fonds distincts	JVRN	8 812 724	—	8 812 724	8 565 675 \$	— \$	8 565 675
		10 825 666	7 251 710	18 077 376	10 415 958	6 485 539	16 901 497
Passifs							
Créditeurs et autres passifs	Coût amorti			97 318			110 308
Passifs des contrats de placement, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	JVRN	—	490 020	490 020	—	334 664	334 664
Passifs des contrats de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts	JVRN	—	305 439	305 439	—	286 727	286 727
		— \$	795 459 \$	892 777 \$	— \$	621 391 \$	731 699 \$

JVRN = Juste valeur par le biais du résultat net

(1) Les montants au 31 décembre 2022 incluent l'effet de l'approche par superposition. Reportez-vous à la note 2.4.2 pour de l'information additionnelle.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

3.1. Sommaire de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements

La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements classés selon la hiérarchie des justes valeurs est la suivante :

Aux	31 décembre 2023			Total de la juste valeur par le biais du résultat net	31 décembre 2022 retraité		Total de la juste valeur par le biais du résultat net
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		Niveau 1	Niveau 2	
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 486 \$	279 221 \$	— \$	347 707 \$	78 310 \$	97 213 \$	175 523 \$
Placements à court terme	—	4 957	—	4 957	—	9 031	9 031
Obligations	—	7 427 458	28 725	7 456 183	—	6 744 757	6 744 757
Actions privilégiées	519 359	—	—	519 359	299 524	102 641	402 165
Actions ordinaires	686 225	79 260	11 292	776 777	687 798	142 835	830 633
Actifs dérivés	2 641	11 184	—	13 825	7 604	2 172	9 776
Prêts hypothécaires	—	98 679	—	98 679	—	113 901	113 901
Prêts	—	47 165	—	47 165	—	50 036	50 036
	1 276 711	7 947 924	40 017	9 264 652	1 073 236	7 262 586	8 335 822
Passifs							
Passifs des contrats de placement, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	—	490 020	—	490 020	—	334 664	334 664
Passifs des contrats de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts	—	305 439	—	305 439	—	286 727	286 727
	— \$	795 459 \$	— \$	795 459 \$	— \$	621 391 \$	621 391 \$

Les placements de niveau 2 utilisent des justes valeurs basées sur les prix cotés d'actifs ou de passifs similaires sur des marchés actifs, une évaluation basée sur des données observables significatives ou des données dérivées principalement ou corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par d'autres moyens. La juste valeur des prêts hypothécaires et des prêts a été calculée en actualisant les flux de trésorerie de chaque prêt hypothécaire ou prêt à un taux d'actualisation adapté à sa durée résiduelle. Les taux d'actualisation sont déterminés sur la base d'enquêtes régulières sur les taux concurrentiels.

Le niveau 3 comprend les placements dans des billets, des actions ordinaires et des parts de certaines sociétés en commandite. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est basée sur les justes valeurs déterminées et communiquées par les gestionnaires de placement respectifs, qui sont principalement basées sur la valeur liquidative. Les états financiers utilisés pour calculer la valeur liquidative sont généralement audités chaque année. Nous examinons la valeur liquidative des placements de la société en commandite et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

La classification d'un instrument financier dans un niveau est basée sur le niveau le plus bas de données significatives pour la détermination de la juste valeur. Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, mais un transfert entre le niveau 2 et le niveau 3 a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2023. Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Résumé des variations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour l'exercice :

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2023
Solde au début de l'exercice	— \$
Transferts entrants	40 666
Acquisitions	536
Ventes	(72)
Variation nette de la juste valeur	(1 113)
Solde à la clôture de l'exercice	40 017 \$

Pour plus d'information sur la composition des actifs investis de la société et pour une analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 23, Gestion du risque.

3.2. Produits de placement

Résultat de placement net comptabilisé dans le résultat net

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts		
Intérêts et autres produits tirés des placements	397 297 \$	358 991 \$
Variation de la juste valeur des placements	419 492	(2 022 943)
Produits de placement, excluant les fonds distincts	816 789	(1 663 952)
Variation des contrats de placement	(28 171)	10 331
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	788 618	(1 653 621)
Résultat financier des activités d'assurance provenant des contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts		
Intérêt cumulé	(179 411)	(113 687)
Effet de la variation des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(364 332)	1 484 067
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe	(69 649)	114 538
Résultat financier des activités d'assurance provenant des contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	(613 392)	1 484 918
Résultat financier des contrats de réassurance détenus		
Intérêt cumulé	4 409	4 024
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(43 912)	78 981
Résultat financier des contrats de réassurance détenus	(39 503)	83 005
Produits (pertes) de placement relatifs aux actifs nets des fonds distincts		
Produits (pertes) de placement sur les placements relatifs aux actifs nets des fonds distincts, contrats d'assurance	711 118	(342 957)
Produits (pertes) de placement sur les placements relatifs aux actifs nets des fonds distincts, contrats de placement	24 716	(10 711)
Produits (pertes) de placement relatifs aux actifs nets des fonds distincts	735 834	(353 668)
Variations des éléments sous-jacents des fonds distincts		
Résultat financier des activités d'assurance, soldes des comptes de fonds distincts des contrats d'assurance	(711 118)	342 957
Variation des contrats de placement, soldes des comptes de fonds distincts	(24 716)	10 711
Variations des éléments sous-jacents des fonds distincts	(735 834)	353 668
Résultat financier net des activités de placement	135 723 \$	(85 698 \$)

Pour ce qui est des actifs et des passifs du fonds général, la durée des flux de trésorerie du passif des contrats d'assurance est plus longue que celle des actifs qui les soutiennent. Par conséquent, les passifs sont généralement plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les actifs. Les variations de la valeur des actions et des autres actifs à revenu non fixe qui ne sont pas répercutées sur les titulaires de police ont généralement un effet sur les produits de placement sans qu'il y ait de variation compensatoire dans les charges financières liées aux activités d'assurance.

Les montants attribuables aux variations des contrats de placement, qui incluent les rentes différées et les rentes garanties, proviennent des taux d'actualisation qui incluent une provision pour refléter le risque de crédit de la société et un ajustement d'illiquidité.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Pour ce qui est des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables (assurance avec participation et fonds distincts), la variation des éléments sous-jacents serait comptabilisée à la fois comme résultat financier des activités d'assurance et comme résultat de placement, avec des effets compensatoires. Pour ces contrats, la variation de l'effet de la valeur temporelle de l'argent et le risque financier qui n'est pas attribuable aux éléments sous-jacents ajustent la marge sur services contractuels et ne sont pas inclus dans les montants du résultat financier des activités d'assurance présentés dans le tableau ci-dessus.

Produits de placement, excluant les fonds distincts

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Produits (pertes) de placement, excluant les fonds distincts		
Intérêt et autres produits de placement		
Produits d'intérêt ⁽¹⁾	339 199 \$	308 509 \$
Produits de dividendes ⁽²⁾	56 724	48 960
Produits tirés d'investissement dans des entreprises associées	1 300	1 466
Autre	74	56
Total de l'intérêt et des autres produits de placement	397 297	358 991
Profit (perte) net réalisé et latent	419 492	(2 022 943)
Total du résultat de placement, excluant les fonds distincts	816 789 \$	(1 663 952 \$)

(1) Montant constitué principalement des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(2) Montant constitué principalement des actifs financiers classés obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Profit (perte) net réalisé et latent attribuable aux instruments financiers classé et désigné à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les produits de placement.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Profit (perte) net réalisé et latent		
Classé obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net	57 969 \$	(245 544 \$)
Désigné à la juste valeur par le biais du résultat net	361 523	(1 777 399)
Total du profit (de la perte) net réalisé et latent	419 492 \$	(2 022 943 \$)

3.3. Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant présente les valeurs des dérivés. Le recours aux dérivés est mesuré en termes de montants nominaux, qui servent de base au calcul des paiements et ne sont généralement pas les montants réels échangés.

Aux	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs
Négoiés en bourse						
Contrats à terme sur indice	— \$	— \$	— \$	57 846 \$	1 008 \$	2 193 \$
Options sur actions	765 152	2 835	—	430 061	6 268	—
Hors cote						
Contrats de change à terme	204 756	6 243	—	172 979	19	32
Swaps de devises	66 484	4 747	672	44 943	2 481	1 388
Total	1 036 392 \$	13 825 \$	672 \$	705 829 \$	9 776 \$	3 613 \$

Tous les contrats viennent à échéance dans moins d'un an, sauf les swaps de devises qui viennent à échéance dans plus de cinq ans. La juste valeur des actifs est comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière sous Actifs dérivés. Les justes valeurs des passifs sont comptabilisées sous Crédeurs et autres passifs dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur des produits dérivés négociés en bourse est évaluée en fonction de données d'entrée de niveau 1. L'évaluation des contrats de change à terme repose principalement sur le montant nominal du contrat, la

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

différence entre le taux du contrat et le taux du marché à terme pour la même devise, les taux d'intérêt et les écarts de crédit.

Les contrats de swap de devises sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour les deux branches, tirés des courbes de taux d'intérêt sous-jacents sur les marchés pour chaque devise applicables à la date d'évaluation. La somme des flux de trésorerie libellés en devises étrangères est convertie au cours au comptant applicable à cette date. La branche en devises étrangères, sur laquelle l'Empire Vie doit des intérêts et des sommes en capital, a produit une juste valeur négative pour l'Empire Vie, alors que la branche en dollars canadiens a produit une juste valeur positive pour l'Empire Vie. Le résultat net de ces montants représente la juste valeur déclarée du contrat de swap de devises. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme non importantes pour la juste valeur sont classés au niveau 2.

Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, reportez-vous à la note 23.

3.4. Prêts de titres

La société a une entente de prêt de titres avec son dépositaire. En vertu de cette entente, le dépositaire peut prêter des titres provenant du portefeuille de la société à d'autres institutions, sur approbation de la société, pour certaines périodes. En plus d'une commission, la société reçoit une garantie supérieure à la valeur de marché des titres prêtés, qu'elle conserve jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné à la société. Dans l'éventualité où l'un des titres prêtés ne serait pas remis au dépositaire, celui-ci peut, à sa discrétion, remettre à la société des titres identiques aux titres prêtés ou payer à la société la valeur de la garantie jusqu'à concurrence, mais sans l'excéder, de la valeur de marché des titres prêtés à la date à laquelle les titres prêtés auraient dû être remis au dépositaire (la « date d'évaluation »). Si la garantie n'est pas suffisante pour permettre au dépositaire de payer une telle valeur de marché à la société, il devra indemniser la société seulement à hauteur de la différence entre la valeur de marché des titres et la valeur d'une telle garantie à la date d'évaluation. Par conséquent, cette entente de prêt de titres ne donne lieu à aucun risque de crédit important.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la juste valeur globale des titres de la société prêtés et les garanties reçues sont les suivantes :

Aux	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Fonds général	Fonds distincts	Total	Fonds général	Fonds distincts	Total
Valeur des titres prêtés	1 421 820 \$	1 479 136 \$	2 900 956 \$	1 183 898 \$	1 839 056 \$	3 022 954 \$
Valeur des garanties reçues	1 450 283 \$	1 510 186 \$	2 960 469 \$	1 207 628 \$	1 877 197 \$	3 084 825 \$

Le revenu provenant des opérations de prêt de titres est le suivant :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fonds général	2 055 \$	2 184 \$
Fonds distincts	2 012	2 036
Total	4 067 \$	4 220 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

4. Autres actifs

Les autres actifs se composent des éléments suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Autres actifs		
Créances clients	4 423 \$	7 725 \$
Frais payés d'avance	9 288	8 422
Actifs au titre des droits d'utilisation	4 009	5 192
Actif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 13)	14 473	11 386
Total des autres actifs	32 193 \$	32 725 \$

La société prévoit régulariser un montant de 18 482 \$ (16 578 \$ en 2022) du total ci-dessus plus d'un an après la date des présents états de la situation financière consolidés. Les créances clients sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable. En l'absence d'un marché actif pour l'obligation au titre des actifs des avantages postérieurs à l'emploi, la valeur déterminée par calcul actuariel fournit une estimation raisonnable de la juste valeur.

5. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
Coût	
Au 1 ^{er} janvier 2022	95 845 \$
Entrées	50 590
Sorties	—
Au 31 décembre 2022	146 435
Entrées	15 178
Sorties	—
Au 31 décembre 2023	161 613 \$
Amortissement	
Au 1 ^{er} janvier 2022	(67 334 \$)
Dotation pour l'exercice	(18 530)
Sorties	—
Au 31 décembre 2022	(85 864)
Dotation pour l'exercice	(14 238)
Sorties	—
Au 31 décembre 2023	(100 102 \$)
Valeur comptable	
31 décembre 2023	61 511 \$
31 décembre 2022	60 571 \$

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2023 ou en 2022.

6. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le montant excédentaire par suite de l'allocation du prix d'achat aux actifs nets tangibles et intangibles. L'écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement; toutefois, il est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	24 465 \$	— \$
Acquisitions et cessions d'entreprise	485	24 465
Solde à la clôture de l'exercice	24 950 \$	24 465 \$

La société n'a imputé aucune charge de dépréciation pour l'écart d'acquisition en 2023 ou en 2022.

7. Acquisition d'entreprise

Le 10 mars 2022, la société a acquis 100 % des parts de six cabinets de services financiers et les a fusionnés en une filiale en propriété exclusive de l'Empire Vie sous le nom de Financière TruStone inc. Les six cabinets acquis sont Life Management Financial Group Ltd., LMF Investor Services Inc., Paradigm Financial Advisors (North) Inc., Paradigm Financial Advisors Inc., Dwight Goertz & Associates Insurance Agency Limited et Pacific Place Financial Services Inc. Cette acquisition soutient l'engagement de la société à faciliter l'accès à des conseils financiers indépendants pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le montant de la contrepartie totale pour l'acquisition complète de la Financière TruStone de 57 910 \$ a été payé au comptant. Le prix d'achat se compose principalement d'un écart d'acquisition et d'immobilisations incorporelles, qui incluent des relations avec les clients et les distributeurs, ainsi qu'une entente de non-concurrence.

Le tableau ci-dessous indique les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge :

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022
Acquisitions d'entreprise	
Actifs incorporels	32 500 \$
Autres actifs nets	945
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	33 445
Écart d'acquisition provenant de l'acquisition	24 465
Contrepartie totale	57 910 \$

8. Fonds distincts

8.1. Le tableau ci-dessous présente les actifs des fonds distincts regroupés par catégorie d'actifs :

Aux	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Contrats d'assurance	Contrats de placement	Total	Contrats d'assurance	Contrats de placement	Total
Trésorerie	9 897 \$	402 \$	10 299 \$	7 344 \$	393 \$	7 737 \$
Placements à court terme	627 676	14 345	642 021	564 500	14 648	579 148
Obligations	1 690 358	131 286	1 821 644	1 651 525	102 993	1 754 518
Actions ordinaires et actions privilégiées	6 157 983	253 647	6 411 630	6 046 280	254 978	6 301 258
	8 485 914	399 680	8 885 594	8 269 649	373 012	8 642 661
Ajout des autres actifs	28 734	216	28 950	14 533	827	15 360
Moins les fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	(7 363)	(94 457)	(101 820)	(5 234)	(87 112)	(92 346)
Total	8 507 285 \$	305 439 \$	8 812 724 \$	8 278 948 \$	286 727 \$	8 565 675 \$

Tous les actifs de fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

8.2. Le tableau ci-dessous présente les placements des fonds distincts évalués sur une base récurrente à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Aux	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Trésorerie	10 299 \$	— \$	10 299 \$	7 737 \$	— \$	7 737 \$
Placements à court terme	—	642 021	642 021	—	579 148	579 148
Obligations	—	1 821 644	1 821 644	—	1 754 518	1 754 518
Actions ordinaires et actions privilégiées	6 411 630	—	6 411 630	6 301 258	—	6 301 258
Total	6 421 929 \$	2 463 665 \$	8 885 594 \$	6 308 995 \$	2 333 666 \$	8 642 661 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Il n'y a eu aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

8.3. Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs des fonds distincts :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs de fonds distincts - au début de l'exercice	8 565 675 \$	9 257 298 \$
Ajouts aux fonds distincts :		
Montants reçus des titulaires de polices	887 284	872 244
Intérêts	88 396	77 045
Dividendes	196 582	178 688
Autres produits (charges)	28 349	23 332
Gains nets réalisés à la cession de placements	238 020	102 624
Augmentation nette latente de la juste valeur des placements	184 487	—
Total	1 623 118	1 253 933
Déductions des fonds distincts :		
Montants retirés ou transférés des titulaires de polices	(1 117 282)	(964 437)
Réduction nette latente de la juste valeur des placements	—	(735 370)
Frai de gestion et autres charges opérationnelles	(249 302)	(250 261)
Total	(1 366 584)	(1 950 068)
Variation nette des fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	(9 485)	4 512
Actifs de fonds distincts - à la clôture de l'exercice	8 812 724 \$	8 565 675 \$

9. Crédoeurs et autres passifs

Les crédoeurs et les autres passifs se composent des éléments suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Crédoeurs	84 597 \$	96 451 \$
Intérêts courus sur la dette subordonnée	7 667	4 735
Passifs dérivés (note 3.3)	672	3 613
Obligations locatives	4 382	5 509
Crédoeurs et autres passifs	97 318 \$	110 308 \$

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit régler 3 300 \$ (4 408 \$ en 2022) un an ou plus après la date de clôture des états consolidés de la situation financière. Les passifs dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, tel qu'il est indiqué dans la note 3.3. Tous les autres montants sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

10. Actifs et passifs des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Actifs et passifs

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des groupes de contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus, en position d'actifs et en position de passifs :

Aux	31 décembre 2023			31 décembre 2022 retraité			1 ^{er} janvier 2022 retraité		
	(Actifs)	Passifs	Total	(Actifs)	Passifs	Total	(Actifs)	Passifs	Total
Contrats d'assurance									
Contrats d'assurance non évalués selon la MRP, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	— \$	6 311 068 \$	6 311 068 \$	— \$	5 791 737 \$	5 791 737 \$	— \$	7 238 640 \$	7 238 640 \$
Contrats d'assurance évalués selon la MRP	—	397 366	397 366	—	353 641	353 641	—	359 830	359 830
Contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	—	6 708 434	6 708 434	—	6 145 378	6 145 378	—	7 598 470	7 598 470
Contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	—	8 507 285	8 507 285	—	8 278 948	8 278 948	—	8 947 820	8 947 820
Total des contrats d'assurance	—	15 215 719	15 215 719	—	14 424 326	14 424 326	—	16 546 290	16 546 290
Moins les contrats d'assurance évalués selon la MRP	—	(397 366)	(397 366)	—	(353 641)	(353 641)	—	(359 830)	(359 830)
Total des contrats d'assurance non évalués selon la MRP	— \$	14 818 353 \$	14 818 353 \$	— \$	14 070 685 \$	14 070 685 \$	— \$	16 186 460 \$	16 186 460 \$
Contrats de réassurance détenus									
Contrats de réassurance détenus non évalués selon la MRP	(113 071 \$)	253 230 \$	140 159 \$	(150 168 \$)	217 056 \$	66 888 \$	(132 336 \$)	338 922 \$	206 586 \$
Contrats de réassurance détenus évalués selon la MRP	(168 288)	—	(168 288)	(159 876)	—	(159 876)	(150 963)	—	(150 963)
Total des contrats de réassurance détenus	(281 359 \$)	253 230 \$	(28 129 \$)	(310 044 \$)	217 056 \$	(92 988 \$)	(283 299 \$)	338 922 \$	55 623 \$

MRP = méthode de la répartition des primes

10.1. Effet sur les composants d'évaluation des contrats d'assurance initialement comptabilisés durant l'exercice

Le tableau ci-dessous présente les composants des nouvelles affaires pour les contrats d'assurance émis en appliquant la méthode des honoraires variables ou la méthode générale d'évaluation. Aucun contrat d'assurance n'a été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille en 2023 ou en 2022.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023			31 décembre 2022 retraité		
	Contrats non déficitaires émis	Contrats déficitaires émis	Total	Contrats non déficitaires émis	Contrats déficitaires émis	Total
Contrats d'assurance initialement comptabilisés durant l'exercice						
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	94 724 \$	67 368 \$	162 092 \$	100 300 \$	44 844 \$	145 144 \$
Sinistres et autres sorties de flux de trésorerie	262 938	151 487	414 425	345 049	90 677	435 726
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	357 662	218 855	576 517	445 349	135 521	580 870
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(434 162)	(255 842)	(690 004)	(544 602)	(152 214)	(696 816)
Ajustement au titre du risque non financier	39 392	56 572	95 964	60 605	26 075	86 680
Marge sur services contractuels	37 108	—	37 108	38 648	—	38 648
Augmentation des passifs des contrats d'assurance au titre des contrats comptabilisés durant l'exercice	— \$	19 585 \$	19 585 \$	— \$	9 382 \$	9 382 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

10.2. Analyse des contrats d'assurance par composant d'évaluation

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs ou passifs nets des contrats d'assurance émis, incluant l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels par secteur d'activité.

Au 31 décembre 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats d'assurance					
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes, excluant les soldes des comptes de fonds distincts					
Gestion de patrimoine	(316 719 \$)	81 186 \$	718 604 \$	40 162 \$	523 233 \$
Solutions d'assurance collective	4 580	227	—	—	4 807
Assurance individuelle	4 052 159	1 025 096	658 104	47 669	5 783 028
Total	3 740 020	1 106 509	1 376 708	87 831	6 311 068
Contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts					
Gestion de patrimoine	8 489 371	—	—	—	8 489 371
Assurance individuelle	17 914	—	—	—	17 914
Total	8 507 285	—	—	—	8 507 285
Total des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes	12 247 305 \$	1 106 509 \$	1 376 708 \$	87 831 \$	14 818 353 \$
<hr/>					
Au 31 décembre 2022 retraité	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats d'assurance					
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes, excluant les soldes des comptes de fonds distincts					
Gestion de patrimoine	(333 408 \$)	56 239 \$	766 220 \$	25 034 \$	514 085 \$
Solutions d'assurance collective	5 197	196	—	—	5 393
Assurance individuelle	3 447 753	879 168	922 995	22 342	5 272 258
Total	3 119 542	935 603	1 689 215	47 376	5 791 736
Contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts					
Gestion de patrimoine	8 260 834	—	—	—	8 260 834
Assurance individuelle	18 114	—	—	—	18 114
Total	8 278 948	—	—	—	8 278 948
Total des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes	11 398 490 \$	935 603 \$	1 689 215 \$	47 376 \$	14 070 684 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets des contrats d'assurance émis, incluant l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels. Ces tableaux excluent les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats d'assurance au début de l'exercice					
Passifs de contrats d'assurance	3 119 542 \$	935 603 \$	1 689 215 \$	47 376 \$	\$ 5 791 736
Passifs de contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	8 278 948	—	—	—	8 278 948
Contrats d'assurance, montant net - au début de l'exercice	11 398 490	935 603	1 689 215	47 376	14 070 684
Variations relatives aux services courants					
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis			(176 342)	(6 505)	(182 847)
Ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré		(53 408)			(53 408)
Ajustements d'expérience	13 568				13 568
Variations relatives aux services futurs					
Contrats initialement constatés durant l'exercice	(113 487)	95 964	—	37 108	19 585
Variations des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	116 231	39 324	(163 681)	8 126	—
Variations des estimations qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels	3 383	(19 951)			(16 568)
Variations relatives aux services passés					
Ajustements aux passifs pour sinistres survenus	(802)	43	—	—	(759)
Résultat des activités d'assurance	18 893	61 972	(340 023)	38 729	(220 429)
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	453 336	108 934	27 516	1 726	591 512
Résultat financier des activités d'assurance attribuable aux soldes des comptes de fonds distincts	711 118				711 118
Total des variations dans l'état consolidé du résultat net	1 183 347	170 906	(312 507)	40 455	1 082 201
Flux de trésorerie					
Primes reçues	872 649				872 649
Réclamations et autres charges payées	(547 837)				(547 837)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de contrats d'assurance	(176 563)				(176 563)
Total des flux de trésorerie	148 249				148 249
Fluctuations liées aux passifs de contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	(482 781)				(482 781)
Contrats d'assurance, montant net - à la clôture de l'exercice	12 247 305 \$	1 106 509 \$	1 376 708 \$	87 831 \$	14 818 353 \$
Contrats d'assurance à la clôture de l'exercice					
Passifs de contrats d'assurance	3 740 020 \$	1 106 509 \$	1 376 708 \$	87 831 \$	6 311 068 \$
Passifs de contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	8 507 285	—	—	—	8 507 285
Contrats d'assurance, montant net - à la clôture de l'exercice	12 247 305 \$	1 106 509 \$	1 376 708 \$	87 831 \$	14 818 353 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 retraité	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		
			Approche de la juste valeur	Post-transition	Total
Contrats d'assurance au début de l'exercice					
Passifs de contrats d'assurance	4 503 851 \$	1 190 973 \$	1 543 816 \$	— \$	7 238 640
Passifs de contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	8 947 820	—	—	—	8 947 820
Contrats d'assurance, montant net - au début de l'exercice	13 451 671	1 190 973	1 543 816	—	16 186 460
Variations relatives aux services courants					
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis			(182 808)	(2 082)	(184 890)
Ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré		(49 774)			(49 774)
Ajustements d'expérience	13 776				13 776
Variations relatives aux services futurs					
Contrats initialement constatés durant l'exercice	(115 946)	86 680	—	38 648	9 382
Variations des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(256 905)	(51 176)	297 714	10 367	—
Variations des estimations qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels	(63)	(6 248)			(6 311)
Variations relatives aux services passés					
Ajustements aux passifs pour sinistres survenus	(185)	12	—	—	(173)
Résultat des activités d'assurance	(359 323)	(20 506)	114 906	46 933	(217 990)
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	(1 257 299)	(234 864)	30 493	443	(1 461 227)
Résultat financier des activités d'assurance attribuable aux soldes des comptes de fonds distincts	(342 957)				(342 957)
Total des variations dans l'état consolidé du résultat net	(1 959 579)	(255 370)	145 399	47 376	(2 022 174)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	830 212				830 212
Réclamations et autres charges payées	(437 005)				(437 005)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de contrats d'assurance	(160 894)				(160 894)
Total des flux de trésorerie	232 313				232 313
Fluctuations liées aux passifs de contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	(325 915)				(325 915)
Contrats d'assurance, montant net - à la clôture de l'exercice	11 398 490 \$	935 603 \$	1 689 215 \$	47 376 \$	14 070 684 \$
Contrats d'assurance à la clôture de l'exercice					
Passifs de contrats d'assurance	3 119 542 \$	935 603 \$	1 689 215 \$	47 376 \$	5 791 736 \$
Passifs de contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	8 278 948	—	—	—	8 278 948
Contrats d'assurance, montant net - à la clôture de l'exercice	11 398 490 \$	935 603 \$	1 689 215 \$	47 376 \$	14 070 684 \$

Analyse de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance par secteur d'activité

Pour les exercices clos	31 décembre 2023			31 décembre 2022 retraité		
	Gestion de patrimoine	Assurance individuelle	Total	Gestion de patrimoine	Assurance individuelle	Total
Marge sur services contractuels - au début de l'exercice	791 254 \$	945 337 \$	1 736 591 \$	567 288 \$	976 528 \$	1 543 816 \$
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis	(100 360)	(82 487)	(182 847)	(98 995)	(85 895)	(184 890)
Contrats initialement comptabilisés durant l'exercice	13 920	23 188	37 108	20 500	18 148	38 648
Modifications des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	53 223	(208 778)	(155 555)	301 942	6 139	308 081
Intérêt cumulé	729	28 513	29 242	519	30 417	30 936
Marge sur services contractuels - à la fin de l'exercice	758 766 \$	705 773 \$	1 464 539 \$	791 254 \$	945 337 \$	1 736 591 \$

Les modifications des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels pour les contrats d'assurance directs sont de 155 555 \$. Les modifications des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels, nettes des contrats de réassurance détenus de 99 288 \$ (note 10.7), représentent une diminution de 56 267 \$ et incluent des mises à jour des hypothèses pour les éléments suivants :

- Effets des déchéances de 38 000 \$ pour les produits de fonds distincts et d'assurance vie universelle;
- Hypothèses de charges de 7 000 \$ pour refléter l'expérience de la société au chapitre de l'inflation et des variations des opérations; et

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

- Mises à jour de la mortalité de 80 000 \$ appliquées à l'expérience future de mortalité, ces mises à jour ayant été défavorables pour la marge sur services contractuels du secteur d'activité de l'assurance individuelle, partiellement contrebalancées par des mises à jour similaires apportées aux affaires de rentes fixes.

Total des modifications des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels incluent également une augmentation de 71 000 \$ (281 000 \$ en 2022) de modifications de l'effet de la valeur temporelle de l'argent et du risque financier relatif aux contrats évalués selon la méthode des honoraires variables dans les secteurs d'activité de la gestion de patrimoine et de l'assurance individuelle de la société.

10.3. Analyse des contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets pour tous les contrats d'assurance émis, incluant les passifs au titre de la couverture restante et au titre des sinistres survenus par secteur d'activité. Ces tableaux incluent les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes (MRP).

	Couverture restante			Sinistres survenus			Total
			Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
	Excluant le composant de perte	Composant de perte		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus	Ajustement au titre du risque		
Au 31 décembre 2023							
Contrats d'assurance							
Gestion de patrimoine	8 981 914 \$	1 448 \$	29 242 \$	— \$	— \$		9 012 604 \$
Solutions d'assurance collective	(7 685)	—	—	375 077	34 781		402 173
Assurance individuelle	5 666 506	5 629	128 807	—	—		5 800 942
Total des contrats d'assurance	14 640 735 \$	7 077 \$	158 049 \$	375 077 \$	34 781 \$		15 215 719 \$

	Couverture restante			Sinistres survenus			Total
			Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
	Excluant le composant de perte	Composant de perte		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus	Ajustement au titre du risque		
Au 31 décembre 2022 retraité							
Contrats d'assurance							
Gestion de patrimoine	8 748 487 \$	— \$	26 432 \$	— \$	— \$		8 774 919 \$
Solutions d'assurance collective	(6 945)	—	—	332 098	33 882		359 035
Assurance individuelle	5 148 630	3 794	137 948	—	—		5 290 372
Total des contrats d'assurance	13 890 172 \$	3 794 \$	164 380 \$	332 098 \$	33 882 \$		14 424 326 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets pour tous les contrats d'assurance émis, incluant les passifs au titre de la couverture restante et au titre des sinistres survenus. Ces tableaux incluent les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes.

	Couverture restante		Sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus	Ajustement au titre du risque	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023						
Contrats d'assurance - au début de l'exercice						
Passifs des contrats d'assurance	5 611 224 \$	3 794 \$	164 380 \$	332 098 \$	33 882 \$	6 145 378 \$
Passifs des contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	8 278 948	—	—	—	—	8 278 948
Contrats d'assurance, montant net - au début de l'exercice	13 890 172	3 794	164 380	332 098	33 882	14 424 326
Produits des activités d'assurance						
Contrats selon l'approche de la juste valeur	(634 813)					(634 813)
Contrats post-transition	(690 695)					(690 695)
Charges des activités d'assurance						
Réclamations et autres charges		(334)	434 736	601 482	—	1 035 884
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	35 524					35 524
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		3 016	—	—	—	3 016
Ajustements aux passifs pour sinistres survenus		—	—	(1 651)	(1 224)	(2 875)
Composants de placement	(106 770)		106 770			—
Résultat des activités d'assurance	(1 396 754)	2 682	541 506	599 831	(1 224)	(253 959)
Résultat financier des activités d'assurance attribuables aux contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	590 951	601	—	19 717	2 123	613 392
Résultat financier des activités d'assurance attribuables aux contrats d'assurance liés aux soldes des comptes de fonds distincts	711 118					711 118
Total des variations dans l'état consolidé du résultat net	(94 685)	3 283	541 506	619 548	899	1 070 551
Flux de trésorerie						
Primes reçues	1 504 592					1 504 592
Réclamations et autres charges payées			(547 837)	(576 569)		(1 124 406)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de contrats d'assurance	(176 563)					(176 563)
Total des flux de trésorerie	1 328 029		(547 837)	(576 569)		203 623
Fluctuations liées aux passifs de contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts						
	(482 781)		—			(482 781)
Contrats d'assurance, montant net - à la clôture de l'exercice	14 640 735 \$	7 077 \$	158 049 \$	375 077 \$	34 781 \$	15 215 719 \$
Contrats d'assurance - à la clôture de l'exercice						
Passifs des contrats d'assurance	6 133 450 \$	7 077 \$	158 049 \$	375 077 \$	34 781 \$	6 708 434 \$
Passifs des contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	8 507 285	—	—	—	—	8 507 285
Contrats d'assurance, montant net - à la clôture de l'exercice	14 640 735 \$	7 077 \$	158 049 \$	375 077 \$	34 781 \$	15 215 719 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 retraité	Couverture restante		Sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus	Ajustement au titre du risque	
Contrats d'assurance - au début de l'exercice						
Passifs des contrats d'assurance	7 133 726 \$	— \$	98 749 \$	332 151 \$	33 844 \$	7 598 470 \$
Passifs des contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	8 947 820	—	—	—	—	8 947 820
Contrats d'assurance, montant net - au début de l'exercice	16 081 546	—	98 749	332 151	33 844	16 546 290
Produits des activités d'assurance						
Contrats selon l'approche de la juste valeur	(623 380)					(623 380)
Contrats post-transition	(631 969)					(631 969)
Charges des activités d'assurance						
Réclamations et autres charges		(104)	405 620	555 774	—	961 290
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	24 992					24 992
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		3 071	—	—	—	3 071
Ajustements aux passifs pour sinistres survenus		—	—	26 064	2 693	28 757
Composants de placement	(97 016)		97 016			—
Résultat des activités d'assurance	(1 327 373)	2 967	502 636	581 838	2 693	(237 239)
Résultat financier des activités d'assurance attribuables aux contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	(1 462 032)	827	—	(21 058)	(2 655)	(1 484 918)
Résultat financier des activités d'assurance attribuables aux contrats d'assurance liés aux soldes des comptes de fonds distincts	(342 957)					(342 957)
Total des variations dans l'état consolidé du résultat net	(3 132 362)	3 794	502 636	560 780	38	(2 065 114)
Flux de trésorerie						
Primes reçues	1 427 797					1 427 797
Réclamations et autres charges payées			(437 005)	(560 833)		(997 838)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de contrats d'assurance	(160 894)					(160 894)
Total des flux de trésorerie	1 266 903		(437 005)	(560 833)		269 065
Fluctuations liées aux passifs de contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	(325 915)		—			(325 915)
Contrats d'assurance, montant net - à la clôture de l'exercice	13 890 172 \$	3 794 \$	164 380 \$	332 098 \$	33 882 \$	14 424 326 \$
Contrats d'assurance - à la clôture de l'exercice						
Passifs des contrats d'assurance	5 611 224 \$	3 794 \$	164 380 \$	332 098 \$	33 882 \$	6 145 378 \$
Passifs des contrats d'assurance attribuables aux soldes des comptes de fonds distincts	8 278 948	—	—	—	—	8 278 948
Contrats d'assurance, montant net - à la clôture de l'exercice	13 890 172 \$	3 794 \$	164 380 \$	332 098 \$	33 882 \$	14 424 326 \$

10.4. Produits des activités d'assurance

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Produits des activités d'assurance		
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes		
Montants attribuables aux variations des passifs pour la couverture restante		
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis	182 848 \$	184 890 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré	53 284	49 730
Réclamations et autres charges prévues liées aux activités d'assurance	415 177	391 808
Reprise des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	35 524	24 992
Total	686 833	651 420
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	638 675	603 929
Total des produits des activités d'assurance	1 325 508 \$	1 255 349 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

10.5. Constatation de la marge sur services contractuels restante prévue pour les contrats d'assurance

	Moins de 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
31 décembre 2023	150 637 \$	136 156 \$	123 865 \$	111 999 \$	101 043 \$	366 474 \$	474 365 \$	1 464 539 \$
31 décembre 2022	171 216 \$	155 474 \$	141 915 \$	129 078 \$	117 001 \$	430 019 \$	591 888 \$	1 736 591 \$

10.6. Effet sur les composants d'évaluation des contrats de réassurance détenus initialement comptabilisés durant la période

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Nouvelles affaires de contrats de réassurance détenus		
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	203 826 \$	177 055 \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(192 384)	(168 940)
Ajustement au titre du risque non financier	(45 207)	(39 626)
Marge sur services contractuels	25 000	25 714
Montant inclus dans les (actifs) passifs des contrats de réassurance détenus durant la période	(8 765 \$)	(5 797 \$)

10.7. Analyse des contrats de réassurance détenus par composant d'évaluation

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs ou passifs nets des contrats de réassurance détenus, incluant l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels par secteur d'activité.

Au 31 décembre 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats de réassurance détenus					
Contrats de réassurance détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes					
Gestion de patrimoine	(12 364 \$)	(603 \$)	945 \$	— \$	(12 022 \$)
Assurance individuelle	602 699	(400 031)	(95 529)	45 042	152 181
Total	590 335 \$	(400 634 \$)	(94 584 \$)	45 042 \$	140 159 \$

Au 31 décembre 2022 retraité	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats de réassurance détenus					
Contrats de réassurance détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes					
Gestion de patrimoine	(14 136 \$)	(730 \$)	1 232 \$	— \$	(13 634 \$)
Assurance individuelle	618 123	(343 812)	(214 397)	20 608	80 522
Total	603 987 \$	(344 542 \$)	(213 165 \$)	20 608 \$	66 888 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets des contrats d'assurance émis, incluant l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels. Ces tableaux excluent les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats de réassurance détenus au début de l'exercice					
(Actifs) de contrats de réassurance détenus	343 690 \$	(264 761 \$)	(249 563 \$)	20 466 \$	(150 168 \$)
Passifs de contrats de réassurance détenus	260 297	(79 781)	36 398	142	217 056
Contrats de réassurance, montant net - au début de l'exercice	603 987	(344 542)	(213 165)	20 608	66 888
Variations relatives aux services courants					
Marge sur services contractuels constatée pour services reçus			22 797	(3 721)	19 076
Ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré		21 510			21 510
Ajustements d'expérience	16 491				16 491
Variations relatives aux services futurs					
Contrats initialement constatés durant l'exercice	11 442	(45 207)	—	25 000	(8 765)
Variations des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(109 634)	10 346	100 461	(1 173)	—
Variations des estimations qui ajustent les reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	4 147	(295)			3 852
Variations des reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels			1 448	2 568	4 016
Variations relatives aux services passés					
Variations des montants recouvrables relatifs aux modifications du passif au titre des sinistres survenus	3 781	—			3 781
Résultat des activités de réassurance	(73 773)	(13 646)	124 706	22 674	59 961
Résultat financier des activités de réassurance	96 785	(42 446)	(6 125)	1 760	49 974
Total des variations dans l'état consolidé du résultat net	23 012	(56 092)	118 581	24 434	109 935
Flux de trésorerie					
Primes payées	(127 090)				(127 090)
Montants reçus	90 426				90 426
Total des flux de trésorerie	(36 664)				(36 664)
Contrats de réassurance détenus, montant net - à la clôture de l'exercice	590 335 \$	(400 634 \$)	(94 584 \$)	45 042 \$	140 159 \$
Contrats de réassurance détenus - à la clôture de l'exercice					
(Actifs) de contrats de réassurance détenus	338 565 \$	(318 235 \$)	(178 218 \$)	44 817 \$	(113 071 \$)
Passifs de contrats de réassurance détenus	251 770	(82 399)	83 634	225	253 230
Contrats de réassurance détenus, montant net - à la clôture de l'exercice	590 335 \$	(400 634 \$)	(94 584 \$)	45 042 \$	140 159 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 retraité	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats de réassurance détenus (sauf les contrats comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes)					
(Actifs) de contrats de réassurance détenus au début de l'exercice	408 519 \$	(300 711 \$)	(240 144 \$)	— \$	(132 336 \$)
Passifs de contrats de réassurance détenus au début de l'exercice	388 181	(103 581)	54 322	—	338 922
Contrats de réassurance, montant net - au début de l'exercice	796 700	(404 292)	(185 822)	—	206 586
Variations relatives aux services courants					
Marge sur services contractuels constatée pour services reçus			22 917	(1 143)	21 774
Ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré		18 368			18 368
Ajustements d'expérience	(2 922)				(2 922)
Variations relatives aux services futurs					
Contrats initialement constatés durant l'exercice	8 115	(39 626)	—	25 714	(5 797)
Variations des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	59 510	(8 646)	(44 729)	(6 135)	—
Variations des estimations qui ajustent les reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	486	(36)			450
Variations des reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels			505	1 676	2 181
Variations relatives aux services passés					
Variations des montants recouvrables relatifs aux modifications du passif au titre des sinistres survenus	—	—			—
Résultat des activités de réassurance	65 189	(29 940)	(21 307)	20 112	34 054
Résultat financier des activités de réassurance	(176 589)	89 690	(6 036)	496	(92 439)
Total des variations dans l'état consolidé du résultat net	(111 400)	59 750	(27 343)	20 608	(58 385)
Flux de trésorerie					
Primes payées	(177 060)				(177 060)
Montants reçus	95 747				95 747
Total des flux de trésorerie	(81 313)				(81 313)
Contrats de réassurance détenus, montant net - à la clôture de l'exercice	603 987 \$	(344 542 \$)	(213 165 \$)	20 608 \$	66 888 \$
Contrats de réassurance détenus (sauf les contrats comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes)					
(Actifs) de contrats de réassurance détenus à la clôture de l'exercice	343 690 \$	(264 761 \$)	(249 563 \$)	20 466 \$	(150 168 \$)
Passifs de contrats de réassurance détenus à la clôture de l'exercice	260 297	(79 781)	36 398	142	217 056
Contrats de réassurance détenus, montant net - à la clôture de l'exercice	603 987 \$	(344 542 \$)	(213 165 \$)	20 608 \$	66 888 \$

Analyse de la marge sur services contractuels des contrats de réassurance détenus par secteur d'activité

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023			31 décembre 2022 retraité		
	Gestion de patrimoine	Assurance individuelle	Total	Gestion de patrimoine	Assurance individuelle	Total
Marge sur services contractuels - au début de l'exercice	1 232 \$	(193 789 \$)	(192 557 \$)	252 \$	(186 074 \$)	(185 822 \$)
Marge sur services contractuels constatée pour services reçus	(267)	19 343	19 076	(149)	21 923	21 774
Contrats initialement comptabilisés durant la période	—	25 000	25 000	—	25 714	25 714
Modifications des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(59)	99 347	99 288	1 113	(51 977)	(50 864)
Variations des reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels	—	4 016	4 016	—	2 181	2 181
Intérêt cumulé	39	(4 404)	(4 365)	16	(5 556)	(5 540)
Marge sur services contractuels - à la fin de l'exercice	945 \$	(50 487 \$)	(49 542 \$)	1 232 \$	(193 789 \$)	(192 557 \$)

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

10.8. Analyse des contrats de réassurance détenus par couverture restante et sinistres survenus

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets pour tous les contrats de réassurance détenus, incluant les (actifs) passifs au titre de la couverture restante et les montants recouvrables au titre des sinistres survenus par secteur d'activité.

	Couverture restante		Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes	Sinistres survenus		Total
				Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Au 31 décembre 2023						
Contrats de réassurance détenus						
Gestion de patrimoine	(16 608 \$)	— \$	4 586 \$	— \$	— \$	(12 022 \$)
Solutions d'assurance collective	(4 375)	—	—	(154 192)	(14 096)	(172 663)
Assurance individuelle	153 437	(2 539)	5 658	—	—	156 556
Total des contrats de réassurance détenus	132 454 \$	(2 539 \$)	10 244 \$	(154 192 \$)	(14 096 \$)	(28 129 \$)

	Couverture restante		Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes	Sinistres survenus		Total
				Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Au 31 décembre 2022 retraité						
Contrats de réassurance						
Gestion de patrimoine	(22 412 \$)	— \$	8 778 \$	— \$	— \$	(13 634 \$)
Solutions d'assurance collective	—	—	—	(145 837)	(14 039)	(159 876)
Assurance individuelle	80 109	(2 789)	3 202	—	—	80 522
Total des contrats de réassurance	57 697 \$	(2 789 \$)	11 980 \$	(145 837 \$)	(14 039 \$)	(92 988 \$)

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets pour tous les contrats de réassurance détenus, incluant les (actifs) passifs au titre de la couverture restante et les montants recouvrables au titre des sinistres survenus.

Au 31 décembre 2023	Couverture restante		Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes	Sinistres survenus		Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte		Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus - au début de l'exercice						
(Actifs) des contrats de réassurance détenus	(147 379 \$)	(2 789 \$)	— \$	(145 837 \$)	(14 039 \$)	(310 044 \$)
Passifs des contrats de réassurance détenus	205 076	—	11 980	—	—	217 056
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus, montant net - au début de l'exercice	57 697	(2 789)	11 980	(145 837)	(14 039)	(92 988)
Répartition des primes payées						
Contrats selon l'approche de la juste valeur	141 464					141 464
Contrats post-transition	157 089					157 089
Montants recouvrables des réassureurs						
Montants recouvrables au titre des sinistres et d'autres charges engagées durant l'exercice		1 408	(95 943)	(136 325)	—	(230 860)
Variations des montants recouvrables attribuables aux modifications des passifs au titre des sinistres survenus			3 781	1 177	882	5 840
Variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux contrats sous-jacents déficitaires		(896)				(896)
Résultat net attribuable aux contrats de réassurance détenus	298 553	512	(92 162)	(135 148)	882	72 637
Résultat financier des activités de réassurance	50 236	(262)	—	(9 532)	(939)	39 503
Total des variations dans l'état consolidé du résultat net	348 789	250	(92 162)	(144 680)	(57)	112 140
Flux de trésorerie						
Primes payées	(274 032)					(274 032)
Montants reçus			90 426	136 325		226 751
Total des flux de trésorerie	(274 032)		90 426	136 325		(47 281)
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus, montant net - à la clôture de l'exercice	132 454 \$	(2 539 \$)	10 244 \$	(154 192 \$)	(14 096 \$)	(28 129 \$)
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus - à la clôture de l'exercice						
(Actifs) des contrats de réassurance détenus	(114 315 \$)	(2 539 \$)	3 783 \$	(154 192 \$)	(14 096 \$)	(281 359 \$)
Passifs des contrats de réassurance détenus	246 769	—	6 461	—	—	253 230
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus, montant net - à la clôture de l'exercice	132 454 \$	(2 539 \$)	10 244 \$	(154 192 \$)	(14 096 \$)	(28 129 \$)

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

	Couverture restante		Sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes	Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus - au début de l'exercice						
(Actifs) des contrats de réassurance détenus	(132 335 \$)	— \$	— \$	(136 674 \$)	(14 290 \$)	(283 299 \$)
Passifs des contrats de réassurance détenus	317 203	—	21 719	—	—	338 922
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus, montant net - au début de l'exercice						
	184 868	—	21 719	(136 674)	(14 290)	55 623
Répartition des primes payées						
Contrats selon l'approche de la juste valeur	138 191					138 191
Contrats post-transition	153 107					153 107
Montants recouvrables des réassureurs						
Montants recouvrables au titre des sinistres et d'autres charges engagées durant l'exercice		443	(105 486)	(120 427)	—	(225 470)
Variations des montants recouvrables attribuables aux modifications des passifs au titre des sinistres survenus			—	(17 505)	(729)	(18 234)
Variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux contrats sous-jacents déficitaires		(3 166)				(3 166)
Résultat net attribuable aux contrats de réassurance détenus	291 298	(2 723)	(105 486)	(137 932)	(729)	44 428
Résultat financier des activités de réassurance	(92 261)	(66)	—	8 342	980	(83 005)
Total des variations dans l'état consolidé du résultat net	199 037	(2 789)	(105 486)	(129 590)	251	(38 577)
Flux de trésorerie						
Primes payées	(326 208)					(326 208)
Montants reçus			95 747	120 427		216 174
Total des flux de trésorerie	(326 208)		95 747	120 427		(110 034)
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus, montant net - à la clôture de l'exercice						
	57 697 \$	(2 789 \$)	11 980 \$	(145 837 \$)	(14 039 \$)	(92 988 \$)
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus - à la clôture de l'exercice						
(Actifs) des contrats de réassurance détenus	(147 379 \$)	(2 789 \$)	— \$	(145 837 \$)	(14 039 \$)	(310 044 \$)
Passifs des contrats de réassurance détenus	205 076	—	11 980	—	—	217 056
(Actifs) passifs des contrats de réassurance détenus, montant net - à la clôture de l'exercice						
	57 697 \$	(2 789 \$)	11 980 \$	(145 837 \$)	(14 039 \$)	(92 988 \$)

10.9. Constatation de la marge sur services contractuels restante prévue pour les contrats de réassurance détenus

	Moins de 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
31 décembre 2023	(9 277 \$)	(8 223 \$)	(7 244 \$)	(6 311 \$)	(5 424 \$)	(15 374 \$)	2 311 \$	(49 542 \$)
31 décembre 2022	(22 658 \$)	(20 648 \$)	(18 658 \$)	(16 802 \$)	(14 986 \$)	(51 078 \$)	(47 727 \$)	(192 557 \$)

11. Régimes d'avantages du personnel

La société fournit des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés qui y sont admissibles. Le régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (le régime) combine une composante à prestations définies et une composante à cotisations définies. La société n'accepte plus de nouvelle adhésion à la composante à prestations définies depuis le 1^{er} octobre 2011. La société a des ententes complémentaires qui fournissent des prestations de retraite définies au-delà des limites règlementaires. En plus des prestations de retraite, la société fournit également des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles.

La composante à prestations définies du régime est un régime de retraite derniers salaires, qui fournit des prestations aux participants sous forme de rente garantie payable la vie durant. Le niveau des prestations fournies dépend de l'âge du

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

membre du personnel, de la durée de son service et de son salaire des dernières années qui précèdent sa retraite. La société n'accorde généralement pas d'augmentations pour tenir compte de l'inflation une fois qu'elle a commencé à servir les rentes. Par le passé, la société a toutefois accordé des augmentations ponctuelles à ses rentes dans la composante à prestations définies. Les augmentations sont accordées à la discrétion du conseil d'administration. Les prestations de retraite proviennent de fonds administrés par un fiduciaire.

Le régime de retraite du personnel de la société est régi par la Loi sur les régimes de retraite de la province de l'Ontario, telle que modifiée, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le régime de retraite complémentaire du personnel de la société est régi par les dispositions du régime, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le montant des cotisations de la société à ces régimes de retraite à prestations définies est déterminé par une évaluation actuarielle des régimes. Au titre de la composante à cotisations définies, les cotisations sont versées conformément aux dispositions du régime.

Un comité de retraite, composé de membres spécifiques de la direction de la société et de sa société mère, E-L Financial Corporation, supervise le régime de retraite de la société. Le comité de retraite fait rapport au comité des ressources humaines du conseil d'administration au moins trois fois par année. Le comité d'audit du conseil d'administration approuve les états financiers annuels audités du régime de retraite.

L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi fournit des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire et d'autres prestations définies postérieures à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles. Il est non capitalisé et la société remplit ses obligations de paiement des prestations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Les tableaux suivants présentent l'information financière relative aux régimes à prestations définies de la société.

Aux	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur actualisée des obligations	(212 182 \$)	(197 258 \$)	(7 006 \$)	(6 785 \$)
Juste valeur des actifs des régimes	236 215	218 165	—	—
Actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	24 033	20 907	(7 006)	(6 785)
Effet de la limitation des actifs	(2 554)	(2 736)	—	—
Actifs (passifs) nets au titre des avantages postérieurs à l'emploi	21 479 \$	18 171 \$	(7 006 \$)	(6 785 \$)

Les actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'incidence cumulative du plafond des actifs, sont compris dans les états consolidés de la situation financière au poste Autres passifs (note 4).

La variation annuelle de la valeur actualisée des obligations à prestations définies est la suivante :

Aux	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - au début de l'exercice	197 258 \$	245 593 \$	6 785 \$	8 706 \$
Coût des services rendus	3 215	5 512	—	—
Charges d'intérêts	10 011	7 476	341	253
Diminution (augmentation) du résultat net avant impôts	13 226	12 988	341	253
Réévaluations				
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses financières	9 994	(53 121)	454	(1 581)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des résultats techniques	59	3 715	(222)	(162)
Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global avant impôts	10 053	(49 406)	232	(1 743)
Cotisations des membres du personnel	1 192	1 213	—	—
Prestations versées	(9 547)	(13 130)	(352)	(431)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - à la fin de l'exercice	212 182 \$	197 258 \$	7 006 \$	6 785 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

La variation annuelle de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Aux	Régimes de retraite	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - au début de l'exercice	218 165 \$	232 426 \$
Revenu d'intérêts	11 292	7 181
Frais d'administration	(385)	(337)
Augmentation (diminution) du résultat net avant impôts	10 907	6 844
Réévaluations		
Rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans le revenu d'intérêts	9 181	(16 758)
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global avant impôts	9 181	(16 758)
Cotisations de l'employeur	6 317	7 570
Cotisations des membres du personnel	1 192	1 213
Prestations versées	(9 547)	(13 130)
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - à la fin de l'exercice	236 215 \$	218 165 \$

La variation annuelle du plafonnement des actifs/des passifs au titre de contrats déficitaires est la suivante :

Aux	Régimes de retraite	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Plafonnement des actifs/passifs au titre de contrats déficitaires - au début de l'exercice	2 736 \$	1 630 \$
Revenu d'intérêts	144	51
Variation du plafonnement des actifs/des passifs au titre de contrats déficitaires (excluant le revenu d'intérêts)	(326)	1 055
Plafonnement des actifs/passifs au titre de contrats déficitaires - à la fin de l'exercice	2 554 \$	2 736 \$

Le rendement réel des actifs des régimes à prestations définies, déduction faite des frais d'administration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 correspond à un gain de 20 088 \$ (perte de 9 914 \$ en 2022).

La charge relative aux régimes à prestations définies est comptabilisée et répartie entre les charges des activités d'assurance et les charges non liées aux activités d'assurance. Les réévaluations des régimes à prestations définies sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Le montant réparti entre les charges des activités d'assurance et les charges non liées aux activités d'assurance est de 4 014 \$ (2 964 \$ en 2022) pour les cotisations de l'employeur liées à la composante à cotisations définies du régime.

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies de la société (y compris celles de l'employeur et des membres du personnel) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont d'environ 7 136 \$.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les actifs du régime sont principalement investis dans des fonds distincts et des fonds négociés en bourse de la société. Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs sous-jacents des fonds et autres placements :

Aux	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Actions				
Actions canadiennes	35 385 \$	15 %	38 626 \$	18 %
Actions étrangères	82 623	35 %	90 731	41 %
Actions comprises dans des fonds négociés en bourse				
Actions canadiennes	3 010	1 %	—	0 %
Actions étrangères	6 758	3 %	—	0 %
Total des actions	127 776	54 %	129 357	59 %
Titres de créance				
Titres de créance canadiens	94 923	40 %	67 801	31 %
Titres de créance étrangers	2 134	1 %	—	0 %
Total des titres de créance	97 057	41 %	67 801	31 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et produits à recevoir	3 313	1 %	3 864	2 %
Fonds communs de placement	—	0 %	8 970	4 %
Autre	8 069	4 %	8 173	4 %
Total de la juste valeur des actifs	236 215 \$	100 %	218 165 \$	100 %

La juste valeur est déterminée selon les données du niveau 1 pour les actions et du niveau 2 pour les titres de créance.

La société a utilisé les hypothèses moyennes pondérées suivantes dans ses calculs actuariels :

Aux	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre :				
Taux d'actualisation - obligation au titre des prestations définies	4,65 %	5,25 %	4,65 %	5,25 %
Taux d'actualisation - intérêt net	5,25 %	3,15 %	5,25 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération (3 % après 2023)	4,00 %	5,00 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre :				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	5,3 %	5,4 %
Seuil de diminution des taux tendanciels	s. o.	s. o.	4,0 %	4,0 %
Année d'atteinte du taux tendanciel ultime du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	2040	2040

Les hypothèses de mortalité (en nombre d'années) utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et le coût net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Hommes âgés de 65 ans à la date d'évaluation	22,29	22,21
Femmes âgées de 65 ans à la date d'évaluation	24,95	24,88
Hommes âgés de 40 ans à la date d'évaluation	23,40	24,04
Femmes âgées de 40 ans à la date d'évaluation	25,96	26,54

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles. Pour chaque test de sensibilité, le tableau présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, il est peu probable que ceci se produise, et les variations de certaines hypothèses peuvent être corrélées. La société utilise la même méthode pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux principales hypothèses actuarielles que celle qu'elle utilise pour calculer l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2023	Variation de l'hypothèse	Effet sur les obligations au titre des régimes de retraite		Effet sur les obligations au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(17 754 \$)	22 025 \$	(651 \$)	574 \$
Taux de croissance de la rémunération	1 %	7 398 \$	(6 493 \$)	s. o.	s. o.
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	s. o.	s. o.	577 \$	(658 \$)
Espérance de vie	1 an	3 589 \$	(3 732 \$)	591 \$	(761 \$)

Au 31 décembre 2022	Variation de l'hypothèse	Effet sur les obligations au titre des régimes de retraite		Effet sur les obligations au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(15 443 \$)	19 111 \$	(644 \$)	531 \$
Taux de croissance de la rémunération	1 %	6 351 \$	(5 653 \$)	s. o.	n/a
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	s. o.	s. o.	512	(636)
Espérance de vie	1 an	3 137 \$	(3 265 \$)	185 \$	(384 \$)

Les durées moyennes pondérées, en nombre d'années, des obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Régime de retraite du personnel	10	9
Régime de retraite complémentaire du personnel	7	7
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	9	9

Risques

La société est exposée à un certain nombre de risques par l'entremise de son régime de retraite à prestations définies et de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les principaux risques auxquels elle est exposée sont présentés ci-dessous :

Détérioration des valeurs des actifs

Les obligations des régimes sont calculées au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés. Si les actifs des régimes obtiennent un rendement inférieur à ce rendement, les actifs accusent un déficit. Le régime de retraite comprend une proportion considérable d'actions, qui devraient obtenir à long terme un rendement supérieur à celui des obligations de sociétés, tout en exposant la société à de la volatilité et à des risques à court terme.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Risque de longévité

La majorité des obligations au titre des régimes ont pour objet de fournir des prestations du vivant des participants; ainsi, une hausse de l'espérance de vie entraînera une hausse des obligations au titre des régimes. Le comité de retraite s'assure que les positions de placement des régimes capitalisés sont gérées conformément à la philosophie de placement énoncée dans la politique de placement approuvée par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La philosophie fondamentale est d'obtenir un rendement suffisamment élevé sur les placements à long terme sans mettre en péril le niveau de sécurité des prestations des participants et sans ajouter une trop grande volatilité aux charges futures de la société. L'objectif de la société est d'apparier des actifs aux obligations de retraite en investissant dans des actions et des titres à taux fixe. La société surveille l'adéquation de la durée et du rendement prévu des placements aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations de retraite. La société utilise le même processus de gestion des risques pour le régime que celui des périodes précédentes. Les placements sont bien diversifiés, de sorte que le défaut d'un placement en particulier n'aurait pas d'effet significatif sur le niveau global des actifs. Le régime investit principalement dans des actions et des obligations canadiennes en acquérant des unités dans les fonds distincts et des parts dans les fonds communs de placement de l'Empire Vie.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution des rendements des obligations de sociétés aura pour effet d'augmenter les obligations au titre des régimes, cette augmentation étant partiellement contrebalancée par une augmentation de la valeur des positions en obligations du régime.

En février 2023, le régime a retiré 100 % de ses placements du Fonds commun de placement de croissance dynamique de l'Empire Vie. Le produit a été réinvesti dans des fonds négociés en bourse avec une exposition aux marchés canadien (30 %), américain (35 %) et international (35 %).

La dernière évaluation triennale du régime de retraite du personnel a eu lieu en août 2022 pour la période close le 31 décembre 2021. La prochaine évaluation triennale sera effectuée en 2025 pour la période close le 31 décembre 2024.

12. Dette subordonnée

Le tableau ci-dessous présente les obligations comprises dans la dette subordonnée :

Aux				31 décembre 2023	31 décembre 2022
	Taux d'intérêt	Date d'appel ou de rachat, selon la première occurrence	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Série 2017-1 ⁽¹⁾	3,664 %	15 mars 2023	2028	— \$	199 964 \$
Série 2021-1 ⁽²⁾	2,024 %	24 septembre 2026	2031	199 435	199 165
Série 2023-1 ⁽³⁾	5,503 %	13 janvier 2028	2033	199 462	—
Total de la dette subordonnée				398 897 \$	399 129 \$
Juste valeur				385 674 \$	374 616 \$

(1) Toutes les débetures subordonnées non garanties de série 2017-1 à 3,664 % en circulation ont été rachetées le 15 mars 2023.

(2) Débetures subordonnées non garanties de série 2021-1 à 2,024 % % échéant en 2031. À compter du 24 septembre 2026, l'intérêt sera payable au taux CDOR majoré de 0,67 %.

(3) Débetures subordonnées non garanties de série 2023-1 à 5,503 % échéant en 2033. À compter du 13 janvier 2028, l'intérêt sera payable au taux CORRA majoré de 2,26 %.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

13. Règlements, charges opérationnelles, commissions et charge d'intérêt

Les règlements, les charges opérationnelles, les commissions et la charge d'intérêt incluent les éléments suivants :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Règlements et prestations au titre des contrats d'assurances	733 534 \$	707 504 \$
Charges au titre des salaires et des avantages	134 883	116 533
Services professionnels	33 951	21 420
Loyers, entretien et amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	26 833	27 238
Amortissement des biens immobiliers, de l'équipement et des immobilisations incorporelles	16 028	9 924
Charges opérationnelles diverses	31 679	26 949
Commissions sur les contrats d'assurance	304 142	280 751
Taxe sur les primes et autres taxes	27 063	25 809
Charge d'intérêt	16 615	11 648
Total partiel	1 324 728	1 227 776
Montants attribués aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	(176 563)	(160 894)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	35 524	24 992
Total	1 183 689 \$	1 091 874 \$
Représenté par :		
Charges des activités d'assurance	1 071 549 \$	1 018 110 \$
Charges non liées aux activités d'assurance	95 525	62 116
Charge d'intérêt	16 615	11 648
Total	1 183 689 \$	1 091 874 \$

14. Impôts sur le revenu

14.1. Charge d'impôts sur le revenu

La provision pour impôts au 31 décembre 2023 a été préparée conformément à la législation fiscale fédérale canadienne en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et inclut l'adoption de la norme IFRS 17.

À l'ouverture de l'état de la situation financière le 1^{er} janvier 2022, les différences entre les provisions actuarielles des normes IFRS 4 et IFRS 17 reflétées dans les bénéfices non distribués au moment de l'adoption ont été traitées comme des différences temporaires et reflétées dans le solde net de l'actif d'impôt différé. L'ajustement fiscal transitoire pour l'impact de la conversion des provisions actuarielles et de la partie non déductible de la marge sur services contractuels a été calculé au 1^{er} janvier 2023 et étalé sur 5 ans.

La charge d'impôts sur le revenu de la société comprend des provisions pour impôts exigibles et impôts différés, comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Charge d'impôts sur le revenu exigibles	44 774 \$	3 566 \$
Charge (produit) d'impôts sur le revenu différés	876	(5 288)
Charge (produit) d'impôts sur le revenu	45 650 \$	(1 722 \$)

Durant l'exercice 2023, la société a payé (recouvré) un montant net d'impôts sur le revenu totalisant (19 310 \$) (40 277 \$ en 2022).

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

14.2. Écart par rapport à la charge d'impôts prévue par la loi

La charge d'impôts diffère de la charge d'impôts prévue par la loi comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Résultat net avant impôts	235 606 \$	57 533 \$
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi	62 153	15 177
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants:		
Impôt payé sur les dividendes	(13 562)	(10 074)
Divers	(2 941)	(6 825)
Charge d'impôts	45 650 \$	(1 722 \$)

Le taux d'imposition des sociétés en vigueur en 2023, tel qu'il s'applique à la société, est de 26,38 % (26,38 % en 2022). Les taux d'imposition futurs prévus sont les suivants :

2024	26,38 %
2025	26,38 %
2026	26,38 %
2027	26,38 %
2028	26,38 %

L'incidence des taux d'imposition futurs des sociétés est prise en compte dans le calcul de l'impôt différé.

14.3. Impôt différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable. Ces écarts donnent lieu à l'impôt différé, qui se reflète dans l'état consolidé de la situation financière. Ces écarts surviennent dans les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Contrats d'assurance	91 150 \$	94 051 \$
Placements de portefeuille	973	(1 545)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(3 798)	(2 981)
Autre, montant net	1 119	98
Actifs (passifs) d'impôt différé	89 444 \$	89 623 \$

Sur le montant total ci-dessus, un montant de 89 444 \$ devrait être payé (montant de 37 050 \$ payé en 2022) plus d'un an après la date de clôture des états consolidés de la situation financière.

La variation nette du compte d'impôt différé s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Actifs (passifs) d'impôt différé - au début de l'exercice	89 623 \$	93 123 \$
Produit (charge) d'impôt différé		
État consolidé du résultat net	(876)	5 288
Autres éléments du résultat global	206	(8 794)
Autres ajustements	491	6
Actifs (passifs) d'impôt différé - à la fin de l'exercice	89 444 \$	89 623 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

14.4. Impôts compris dans les autres éléments du résultat global

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans les éléments du résultat global et présentés nets d'impôts :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023			31 décembre 2022 retraité		
	Avant impôts	(Charge) produit d'impôts	Après impôts	Avant impôts	(Charge) produit d'impôts	Après impôts
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	(778 \$)	206 \$	(572 \$)	33 336 \$	(8 794 \$)	24 542 \$
Total des autres éléments du résultat global	(778 \$)	206 \$	(572 \$)	33 336 \$	(8 794 \$)	24 542 \$

15. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les émissions d'actions privilégiées (voir la note 16) ne diluent pas le résultat par action, puisque ces actions ne sont pas convertibles en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous expose les détails relatifs au calcul du résultat net et du nombre moyen pondéré d'actions servant à calculer le résultat par action :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Résultat par action - de base et dilué		
Résultat net attribuable aux actionnaires	167 854 \$	65 129 \$
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées et distributions sur d'autres instruments de capitaux propres	(11 525)	(10 237)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	156 329	54 892
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	985 076	985 076
Résultat par action - de base et dilué	158,70 \$	55,72 \$

16. Capital-actions

Aux	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant
Actions privilégiés - séries 3	illimitée	4 000 000	100 000 \$	illimitée	4 000 000	100 000 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité		200 000	200 000 \$		200 000	200 000 \$
Actions ordinaires	2 000 000	985 076	985 \$	2 000 000	985 076	985 \$

Au cours du quatrième trimestre de 2017, l'Empire Vie a émis à E-L Financial Corporation Limited 4 000 000 \$ d'actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif, série 3 (actions privilégiées de série 3) à 25 \$ l'action. Les porteurs d'actions privilégiées de série 3 ont le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux fixe correspondant à 4,90 % annuellement, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, pour la période initiale qui prendra fin le 17 janvier 2023 inclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à cinq ans majoré de 3,24 %. Le 17 janvier 2023 ainsi que le 17 janvier tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 auront le droit, s'ils le souhaitent, de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 4 (actions privilégiées de série 4), sous réserve de certaines conditions. Les porteurs d'actions privilégiées de série 4 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, de la façon et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, à un taux correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 3,24 %.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

L'Empire Vie a avisé E-L Financial Corporation Limited qu'elle n'entendait pas exercer son droit de racheter la totalité ou une partie des 4 000 000 actions privilégiées de série 3 de l'Empire Vie en circulation au 17 janvier 2023; par conséquent, et sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 avaient le droit, à leur gré, à la date de conversion de la série 3, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions privilégiées de série 3 à raison d'une action contre une action, pour des actions privilégiées de série 4. Au début de 2023, E-L Financial Corporation Limited a opté irrévocablement de ne pas exercer ce droit. Le 18 janvier 2023, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 sont en droit de recevoir des dividendes non cumulatifs, trimestriels et fixes, au rendement annuel de 6,187 %, si le conseil d'administration de l'Empire Vie en déclare, pour la période de renouvellement échéant le 17 janvier 2028 inclusivement.

Le 17 février 2021, la société a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 (billets de série 1) d'une valeur de 200 millions de dollars dont le recours se limitera aux actifs détenus par un fiduciaire tiers dans une fiducie qui est consolidée dans les présents états financiers. Les versements de l'intérêt et du capital en espèces sur les billets de série 1 sont faits à la discrétion de la société et le non-versement de l'intérêt et du capital en espèces ne constitue pas un cas de défaut. En cas de non-versement de l'intérêt ou du capital à la discrétion de la société, ou en cas de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation de la société, le seul recours des porteurs de billets sera la livraison de leur quote-part des actifs de la fiducie. Dans ce cas, la livraison des actifs de la fiducie constituera l'extinction totale et complète des obligations de la société aux termes des billets de série 1.

Les actifs de la fiducie correspondent à 200 millions de dollars en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 5 qui ont été émises en même temps que les billets de série 1 à un prix de 1 000 \$ par action de série 5. Les porteurs de billets de série 1 ont droit à des versements semestriels à un taux de 3,625 % par année jusqu'au 17 avril 2026. Par la suite, le rendement sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à 5 ans majoré de 3,082 %.

L'intérêt payé sur les billets avec remboursement de capital à recours limité a été reclassé en 2023 et en 2022 de la charge d'intérêts à l'état consolidé du résultat net au poste Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

17. Dividendes

	Date de déclaration du dividende	Actions émises et en circulation	Taux de dividende par action	Dividende total (en milliers de dollars)	Date de paiement du dividende
Dividendes aux actions ordinaires					
Actions ordinaires	26 octobre 2023	985 076	19,290000 \$	19 002 \$	5 décembre 2023
	4 août 2023	985 076	19,290000 \$	19 002 \$	13 septembre 2023
	9 mai 2023	985 076	19,290000 \$	19 002 \$	14 juin 2023
	23 février 2023	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	4 avril 2023
	27 octobre 2022	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	6 décembre 2022
	28 juillet 2022	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	7 septembre 2022
	28 avril 2022	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	7 juin 2022
	23 février 2022	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	31 mars 2022
Dividendes aux actionnaires privilégiés					
Série 3	26 octobre 2023	4 000 000	0,3866875 \$	1 547 \$	17 janvier 2024
	4 août 2023	4 000 000	0,3866875 \$	1 547 \$	17 octobre 2023
	9 mai 2023	4 000 000	0,3866875 \$	1 547 \$	17 juillet 2023
	23 février 2023	4 000 000	0,3866875 \$	1 547 \$	17 avril 2023
	27 octobre 2022	4 000 000	0,3062500 \$	1 225 \$	17 janvier 2023
	28 juillet 2022	4 000 000	0,3062500 \$	1 225 \$	17 octobre 2022
	28 avril 2022	4 000 000	0,3062500 \$	1 225 \$	17 juillet 2022
	23 février 2022	4 000 000	0,3062500 \$	1 225 \$	17 avril 2022

Le 28 février 2024, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants :

- 20 007 \$ (20,31 \$ par action) sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 9 avril 2024.
- 1 547 \$ (0,3866875 \$ par action) sur les actions privilégiées émises et en circulation, série 3, payable le 17 avril 2024.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

18. Compte de participation

Le solde du surplus du compte de participation constitue des capitaux propres de la société; toutefois, sa distribution est restreinte par la Loi sur les sociétés d'assurances. Les transferts du compte de participation au compte des actionnaires sont conditionnels au paiement futur de participations aux titulaires de polices avec participation.

Les titulaires de polices avec participation partagent les rendements des éléments sous-jacents. La totalité du compte de participation est considérée comme ce qui représente les éléments sous-jacents. La juste valeur des éléments sous-jacents le 31 décembre 2023 est de 1 040 923 \$ (892 093 \$ le 31 décembre 2022).

Le tableau suivant présente la composition et la juste valeur des actifs sous-jacents du compte de participation de la société à la date de déclaration.

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Actifs sous-jacents du compte de participation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 337 \$	13 220 \$
Obligations	660 889	579 144
Actions privilégiées	107 777	91 801
Actions ordinaires	170 313	154 814
Actifs dérivés	1 676	—
Prêts hypothécaires	14 997	15 321
Autre	31 934	37 793
Total des actifs sous-jacents du compte de participation	1 040 923 \$	892 093 \$
Composants du compte de participation		
Actifs (passifs) nets des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus	994 766 \$	868 038 \$
Surplus du compte de participation	46 157	24 055
Total	1 040 923 \$	892 093 \$

19. Information sectorielle par secteur d'activité

La société exerce ses activités dans le secteur canadien de l'assurance vie et a adopté une approche de gestion par secteur d'activité pour l'information de gestion et la prise de décisions. La description des secteurs d'activité est la suivante :

- La gestion de patrimoine comprend les fonds distincts, fonds communs de placement, les rentes à taux d'intérêt garanti et les rentes qui procurent un revenu la vie durant.
- Les solutions d'assurance collective offrent aux employeurs des régimes d'assurance collective qui comprennent les protections d'assurance vie, maladie, dentaire et invalidité à l'intention des membres de leur personnel.
- L'assurance individuelle comprend des produits d'assurance vie et maladie individuelle sans participation et avec participation.
- Le capital et l'excédent se composent d'actifs détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires, du surplus du compte de participation, ainsi que d'autres éléments de la société ne se rattachant à aucun autre secteur d'activité.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les résultats opérationnels sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent de la société, comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat des activités d'assurance					
Produits d'assurance	234 762 \$	638 675 \$	452 071 \$	— \$	1 325 508 \$
Charges découlant des activités d'assurance	(147 080)	(598 019)	(326 450)	—	(1 071 549)
Résultat des activités d'assurance	87 682	40 656	125 621	—	253 959
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus	340	(17 234)	(55 743)	—	(72 637)
Résultat net des activités d'assurance	88 022	23 422	69 878	—	181 322
Résultat financier des activités d'assurance et de placement					
Produits (pertes) de placement, excluant les fonds distincts					
Produits de placement	72 285	16 001	597 946	130 557	816 789
Variation des contrats de placement	(28 171)	—	—	—	(28 171)
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	44 114	16 001	597 946	130 557	788 618
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts					
Contrats d'assurance	(34 335)	(21 879)	(557 178)	—	(613 392)
Contrats de réassurance détenus	964	10 473	(50 940)	—	(39 503)
Résultat financier net des activités d'assurance, excluant les fonds distincts	(33 371)	(11 406)	(608 118)	—	(652 895)
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts					
Produits (pertes) de placement attribuables aux placements pour les soldes des comptes de fonds distincts	734 263	—	1 571	—	735 834
Résultat financier des activités d'assurance attribuable aux soldes des comptes de fonds distincts	(734 263)	—	(1 571)	—	(735 834)
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	10 743	4 595	(10 172)	130 557	135 723
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	1 076	7 549	317	21 759	30 701
Charges non liées à l'assurance	(29 685)	(15 739)	(21 154)	(28 947)	(95 525)
Charges d'intérêt	—	—	—	(16 615)	(16 615)
Total des autres produits et charges	(28 609)	(8 190)	(20 837)	(23 803)	(81 439)
Résultat net avant impôts	70 156 \$	19 827 \$	38 869 \$	106 754 \$	235 606 \$
Impôts sur le revenu					(45 650)
Résultat net après impôts					189 956 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 retraité					
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat des activités d'assurance					
Produits d'assurance	233 864 \$	603 929 \$	417 556 \$	— \$	1 255 349 \$
Charges découlant des activités d'assurance	(126 344)	(584 679)	(307 087)	—	(1 018 110)
Résultat des activités d'assurance	107 520	19 250	110 469	—	237 239
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus	2 823	(13 053)	(34 198)	—	(44 428)
Résultat net des activités d'assurance	110 343	6 197	76 271	—	192 811
Résultat financier des activités d'assurance et de placement					
Produits (pertes) de placement, excluant les fonds distincts					
Produits de placement	(77 040)	(15 037)	(1 336 007)	(235 868)	(1 663 952)
Variation des contrats de placement	10 331	—	—	—	10 331
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	(66 709)	(15 037)	(1 336 007)	(235 868)	(1 653 621)
Résultat financier des activités d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts					
Contrats d'assurance	51 711	24 011	1 409 196	—	1 484 918
Contrats de réassurance détenus	(1 368)	(9 435)	93 808	—	83 005
Résultat financier net des activités d'assurance, excluant les fonds distincts	50 343	14 576	1 503 004	—	1 567 923
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts					
Produits (pertes) de placement attribuables aux placements pour les soldes des comptes de fonds distincts	(353 104)	—	(564)	—	(353 668)
Résultat financier des activités d'assurance attribuable aux soldes des comptes de fonds distincts	353 104	—	564	—	353 668
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement dans les fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier net des activités d'assurance et de placement	(16 366)	(461)	166 997	(235 868)	(85 698)
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	749	6 134	115	17 186	24 184
Charges non liées à l'assurance	(21 743)	(12 785)	(12 416)	(15 172)	(62 116)
Charges d'intérêt	—	—	—	(11 648)	(11 648)
Total des autres produits et charges	(20 994)	(6 651)	(12 301)	(9 634)	(49 580)
Résultat net avant impôts	72 983 \$	(915 \$)	230 967 \$	(245 502 \$)	57 533 \$
Impôts sur le revenu					1 722
Résultat net après impôts					59 255 \$

Les actifs sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent de la société, comme suit :

Au 31 décembre 2023					
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	996 530 \$	388 145 \$	5 976 494 \$	2 490 650 \$	9 851 819 \$
Fonds distincts	8 794 810	—	17 914	—	8 812 724
Total des actifs	9 791 340 \$	388 145 \$	5 994 408 \$	2 490 650 \$	18 664 543 \$

Au 31 décembre 2022 retraité					
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	840 646 \$	369 204 \$	5 436 326 \$	2 345 821 \$	8 991 997 \$
Fonds distincts	8 547 561	—	18 114	—	8 565 675
Total des actifs	9 388 207 \$	369 204 \$	5 454 440 \$	2 345 821 \$	17 557 672 \$

Bien que des actifs spécifiques du fonds général soient théoriquement appariés à des types spécifiques de passifs du fonds général ou détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices, tous les actifs du fonds général sont disponibles pour payer tous les passifs du fonds général, au besoin. Les actifs des fonds

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général.

20. Engagements et éventualités

20.1. Engagements de placement

Dans le cadre normal des activités, la société a des engagements de placement en cours qui n'apparaissent pas dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, le montant des engagements en suspens était de 4 141 \$ (5 543 \$ au 31 décembre 2022). Le solde de ces engagements est payable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2033 inclusivement.

20.2. Autres éventualités

La société exerce ses activités dans le secteur de l'assurance et peut faire l'objet d'actions en justice durant le cours normal de ses activités. Bien qu'elle ne puisse prévoir ou déterminer le résultat final de toute menace d'action en justice ou action en justice en cours, la direction ne considère pas que ces actions (y compris les litiges) auront un effet important sur les résultats ou la situation financière de la société.

Les règlements administratifs de la société prévoient une indemnisation de ses administrateurs, des membres de la direction et de ses employés, anciens ou actuels, à l'égard de toute responsabilité découlant de leur service à la société dans la mesure des dispositions de la loi. La nature générale des règlements administratifs de la société relativement à ces indemnisations ne permet pas une estimation raisonnable du montant potentiel maximum de tout passif.

Dans certains cas, la société possède des recours contre des tiers concernant les éléments précités. La société dispose en outre de polices d'assurance qui peuvent fournir une protection contre certains de ces éléments.

21. Opérations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la société effectue des opérations avec E-L Financial Corporation Limited ainsi que d'autres sociétés sous contrôle commun ou influence commune concernant la location d'immeubles à bureaux, des services de gestion des placements et divers services administratifs. Les montants gagnés et passés en charges étaient négligeables. Certains administrateurs et dirigeants de la société sont titulaires de polices d'assurance vie et de placement émises par la société.

Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction de la société. La rémunération des membres clés de la direction se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Salaires et autres avantages à court terme et à long terme du personnel	8 033 \$	7 861 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	392	508
Total	8 425 \$	8 369 \$

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus au cours de la période pour l'employeur, associés aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

22. Gestion du capital

La société gère son capital afin de se conformer aux exigences de la ligne directrice du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV), le cadre de gestion du capital mis en place par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En vertu de ce cadre, la suffisance du capital de la société est mesurée selon un ratio du capital disponible, majoré de la provision d'excédents et des dépôts admissibles, puis divisé par le coussin de solvabilité de base. Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 % et un ratio du noyau de capital cible de surveillance de 70 %. Aux 1^{er} janvier 2022, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023, les ratios de capital règlementaires applicables pour la société étaient conformes à ces ratios.

23. Gestion du risque

La société est exposée aux risques qui découlent de ses activités d'investissement et d'assurance. Certains des principaux risques et les stratégies de gestion du risque connexes pour les risques liés au marché, à la liquidité, au crédit et aux produits sont décrits dans les sections suivantes :

23.1. Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la société présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment et supposent que tous les autres facteurs de risque demeurent inchangés. Les sensibilités ne prennent pas en compte les effets indirects tels que les impacts potentiels sur la dépréciation de l'écart d'acquisition ou les provisions pour dépréciation des actifs d'impôt différé. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris des différences dans le schéma ou la distribution des chocs boursiers, l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la société servant aux calculs. Les changements découlant de nouvelles affaires ou d'échéances, d'achats/de ventes d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du bénéfice net de la société, des autres éléments de son résultat global et de son capital. Étant donné la nature de ces calculs, la société n'est pas en mesure de garantir que l'incidence réelle correspondra aux estimations fournies. Des fluctuations variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

23.2. Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de pertes découlant de variations défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions, des titres immobiliers et des autres valeurs mobilières, les écarts de crédit, les taux de change et l'inflation.

Le risque de marché est directement influencé par la volatilité et le niveau de liquidité des marchés sur lesquels les instruments financiers concernés sont négociés, par les attentes à l'égard des cours et des tendances de rendement futurs ainsi que par la composition du portefeuille de placements de la société. En vertu du cadre comptable et règlementaire canadien des sociétés d'assurance, les résultats de la société pour une période donnée reflètent les valeurs des marchés boursiers et les taux d'intérêt à la fin de la période, selon la méthode d'évaluation à la valeur de marché. Par conséquent, une baisse des valeurs des marchés boursiers ou les fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts pourraient entraîner des changements importants au résultat net attribuable aux actionnaires, des hausses des

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

exigences en matière de capital réglementaire et une diminution des ratios de suffisance du capital de la société. La société achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, les passifs des contrats d'assurance et de rente de la société. La stratégie de placement de la société comprend également l'utilisation d'actions ordinaires de sociétés cotées en bourse ou de fonds négociés en bourse pour soutenir les passifs de ses polices d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces placements visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux polices de la société, selon les limites établies par celle-ci. Toutefois, si la société ne réalise pas les rendements prévus sous-jacents à la tarification de ses produits, son résultat net pourrait s'en ressentir.

De plus, une baisse de la juste valeur du portefeuille d'actions ordinaires de la société entraîne une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires, du surplus du compte de participation et du ratio du TSAV. À mesure que le ratio du TSAV approche du ratio minimal prescrit par le BSIF, la pression des autorités de réglementation à l'égard de la hausse du capital s'accroît. Le résultat net diminuerait également si des baisses de valeur survenaient par suite de cessions.

La société gère cette exposition au risque principalement grâce à des limites de placement et à la supervision de ses gestionnaires de placement par le chef des placements, l'actuaire en chef, le comité de gestion des actifs et le comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement le portefeuille de placements et la composition de l'actif.

Les placements du fonds général de la société sont assujettis aux limites établies par la Loi sur les sociétés d'assurances et aux lignes directrices en matière de placements établies par le comité des placements du conseil d'administration. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de marché global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de seuils de concentration et de critères de qualité pour les placements admissibles par secteur d'activité. De plus, au moins une fois par trimestre, la direction et les gestionnaires de placements de la société présentent des rapports au comité des placements, et par l'entremise du comité des placements, au conseil d'administration, sur le rendement du fonds général et des fonds distincts ainsi que la conformité aux lignes directrices de placement.

La société a un comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement et fait rapport au moins chaque trimestre au comité des placements du conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs a pour mandat de surveiller l'appariement de la position des placements de l'Empire Vie à ses passifs au sein des divers secteurs d'activité de la société. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les lignes directrices de placements et de gestion des actifs et des passifs, qui sont revues régulièrement par le comité des placements, ont été élaborées pour régir ces activités.

La société a mis en place une politique de gestion du capital, des niveaux de gestion de capital qui surpassent les minimums des autorités de réglementation et un examen de la santé financière qui tiennent compte de l'incidence potentielle des scénarios de risque défavorables (y compris des conditions de marché et taux d'intérêt défavorables) sur sa situation de capital et de liquidité. La direction surveille le ratio du TSAV de façon régulière et fait un rapport sur son ratio du TSAV, au moins une fois par trimestre, au conseil d'administration.

Pour la société, les risques de marché les plus importants sont les suivants : risque lié aux actions, risque de taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, risque de change.

Risque lié aux actions

Le portefeuille de placements de la société comprend principalement des obligations et des actions, et la juste valeur de ces placements varie selon les changements des conditions économiques générales et boursières, incluant les baisses et la volatilité des marchés boursiers. La volatilité des marchés boursiers peut résulter de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers. Une baisse des marchés boursiers peut avoir un effet défavorable sur le rendement des actifs appariés au capital, la suffisance du capital, les frais de gestion perçus sur les contrats de fonds distincts, de fonds communs de placement et de fonds indiciaires compris dans les polices

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

d'assurance vie universelle, de même que les passifs des polices d'assurance et les exigences en matière de capital, particulièrement en ce qui concerne les garanties de fonds distincts.

Les titulaires de polices et les porteurs de parts, respectivement, assument généralement le risque de fluctuation de la valeur de marché des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société. Les variations de la valeur de marché de tels actifs entraîneront des variations du bénéfice de la société dans la mesure où les frais de gestion sont déterminés en fonction de la valeur de ces fonds. Des baisses considérables et constantes des marchés boursiers peuvent entraîner des pertes nettes sur de tels produits, qui peuvent avoir un effet défavorable pour la société. De plus, la majeure partie des produits de fonds distincts de la société sont assortis de garanties au décès, à l'échéance ou au rachat qui peuvent prendre effet selon le rendement de marché des fonds sous-jacents. En cas de baisse de marché significative, la hausse résultante du coût de ces garanties pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière, les exigences relatives au TSAV et les résultats opérationnels de la société. La société a réassuré une partie de son exposition aux prestations garanties au décès sur ses fonds distincts. La société dispose également d'un programme de couverture économique semi-statique. L'objectif du programme de couverture économique est de protéger partiellement la société en cas de baisses futures potentielles du ratio du TSAV qui pourraient être attribuables aux variations défavorables des cours boursiers. Le programme a actuellement recours à des options de vente et à des contrats à terme sur des indices boursiers clés. L'utilisation inappropriée de ces instruments pourrait avoir une incidence défavorable sur le résultat net. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. Plus précisément, aucun levier financier n'est permis dans l'utilisation de dérivés et des limitations strictes en ce qui concerne le crédit de contrepartie sont imposées.

La société a mis en place une politique de couverture du risque sur capitaux propres afin de soutenir les programmes de couverture économique du fonds général. La politique définit les objectifs, les limites de risque et les autorités se rapportant à ses activités de couverture économique. La direction supervise ses activités de couverture économique de façon régulière et fait rapport, au moins chaque trimestre, au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur la situation du programme de couverture économique.

La société utilise des modèles stochastiques pour surveiller et gérer le risque lié aux garanties des fonds distincts et établit des réserves pour les passifs des titulaires de polices conformément à la norme IFRS 17 et aux normes de pratique de l'ICA. Le développement de produits et les politiques d'établissement des prix exigent également de tenir compte du risque de portefeuille et des exigences en matière de capital à l'égard de la conception, du développement et de l'établissement des prix des produits. L'actuaire en chef produit un rapport trimestriel à l'intention du comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur la nature et la valeur des passifs liés aux garanties des fonds distincts de la société, y compris les exigences en matière de capital.

Le tableau ci-après résume l'incidence potentielle approximative pour la société des fluctuations des marchés boursiers mondiaux. La société utilise une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers en tant que variation raisonnablement possible des marchés boursiers. La société a également mentionné l'incidence d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers. Les montants indiqués ci-après comprennent l'incidence du programme de couverture économique du risque sur capitaux propres (décrit ci-dessus) du fonds général de l'Empire Vie. Pour les garanties de fonds distincts, le niveau de sensibilité dépend fortement du niveau du marché boursier au moment du test de sensibilité. En fin de période, si le marché boursier affiche une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si le marché boursier affiche une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente. La sensibilité de la marge sur services contractuels comprise dans le tableau suivant est liée aux contrats d'assurance mesurés selon la méthode des honoraires variables.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les tableaux ci-dessous présentent les incidences de variations ponctuelles des marchés boursiers :

Au 31 décembre 2023	Marge sur services contractuels				Profit ou perte avant impôts				Actions			
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Contrats d'assurance et de réassurance détenus	99 702 \$	(116 002) \$	186 603 \$	(254 170) \$	(37 983) \$	34 751 \$	(76 011) \$	67 366 \$	(27 963) \$	25 583 \$	(55 959) \$	49 595 \$
Actifs financiers (actions)	—	—	—	—	66 274	(61 315)	134 072	(109 796)	48 791	(45 140)	98 704	(80 832)
Total	99 702 \$	(116 002) \$	186 603 \$	(254 170) \$	28 291 \$	(26 564) \$	58 061 \$	(42 430) \$	20 828 \$	(19 557) \$	42 745 \$	(31 237) \$

Au 31 décembre 2022	Marge sur services contractuels				Profit ou perte avant impôts				Actions			
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Contrats d'assurance et de réassurance détenus	110 588 \$	(125 176) \$	208 342 \$	(270 626) \$	(30 046) \$	36 260 \$	(64 790) \$	68 039 \$	(22 120) \$	26 695 \$	(47 699) \$	50 090 \$
Actifs financiers (actions)	—	—	—	—	69 407	(65 319)	141 915	(121 527)	51 098	(48 088)	104 478	(89 468)
Total	110 588 \$	(125 176) \$	208 342 \$	(270 626) \$	39 361 \$	(29 059) \$	77 125 \$	(53 488) \$	28 978 \$	(21 393) \$	56 779 \$	(39 378) \$

Le tableau ci-dessous indique la concentration des portefeuilles d'actions ordinaires de la société dans les portefeuilles de placement de l'Empire Vie (excluant les fonds distincts) :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Placements en actions ordinaires des 10 émetteurs auxquels la société présentait la plus grande exposition	439 222 \$	574 892 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	4,7 %	6,9 %
Exposition au principal émetteur d'actions ordinaires	244 095 \$	348 714 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	2,6 %	4,2 %

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque des pertes économiques sont enregistrées en raison d'un besoin de réinvestissement ou de désinvestissement en période de fluctuations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt, qui résultent de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers, pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la rentabilité de la société.

Les chutes précipitées des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des demandes de rachat de titres et des remboursements anticipés des prêts hypothécaires, ce qui exige des réinvestissements à des niveaux de rendement largement inférieurs, ce qui peut avoir une incidence négative sur les résultats. Les hausses rapides des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des rachats de polices.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent entraîner des pertes pour la société en raison du besoin de réinvestir ou de désinvestir durant les périodes de fluctuation des taux d'intérêt, qui peuvent l'obliger à vendre des actifs de placement à perte. De plus, un manque de concordance entre la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et des passifs qu'ils sont censés soutenir pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et le résultat net de la société.

Les produits offerts dans le secteur d'activité de l'assurance individuelle de la société et les fonds distincts inclus dans le secteur d'activité de la gestion de patrimoine sont plus exposés au risque de taux d'intérêt en raison de la nature à plus long terme des produits. Les produits offerts dans le secteur d'activité des solutions d'assurance collective sont moins sensibles aux taux d'intérêt en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente l'effet des variations spécifiques des taux d'intérêt sur les marges sur services contractuels, le profit et les capitaux propres de la société aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Au 31 décembre 2023	Marge sur services contractuels				Profit ou perte avant impôts				Actions			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Contrats d'assurance et de réassurance détenus	64 397 \$	(77 504 \$)	116 996 \$	(167 980 \$)	411 218 \$	(463 998 \$)	772 718 \$	(989 627 \$)	302 739 \$	(341 596 \$)	568 875 \$	(728 563 \$)
Actifs financiers	—	—	—	—	(438 553)	488 904	(831 057)	1 032 770	(322 863)	359 931	(611 824)	760 325
Total	64 397 \$	(77 504 \$)	116 996 \$	(167 980 \$)	(27 335 \$)	24 906 \$	(58 339 \$)	43 143 \$	(20 124 \$)	18 335 \$	(42 949 \$)	31 762 \$

Au 31 décembre 2022	Marge sur services contractuels				Profit ou perte avant impôts				Actions			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Contrats d'assurance et de réassurance détenus	64 245 \$	(77 459 \$)	116 935 \$	(167 137 \$)	353 297 \$	(402 866 \$)	668 025 \$	(859 807 \$)	260 097 \$	(296 590 \$)	491 800 \$	(632 990 \$)
Actifs financiers	—	—	—	—	(380 665)	423 340	(722 195)	893 067	(280 246)	311 663	(531 680)	657 476
Total	64 245 \$	(77 459 \$)	116 935 \$	(167 137 \$)	(27 368 \$)	20 474 \$	(54 170 \$)	33 260 \$	(20 149 \$)	15 073 \$	(39 880 \$)	24 486 \$

Pour les contrats d'assurance avec un composant de placement, le calcul des passifs des contrats d'assurance prend en compte le revenu de placement projeté, déduction faite des charges de placement attribuables aux actifs qui soutiennent des passifs des contrats d'assurance, et le revenu de placement que la société prévoit gagner sur les réinvestissements.

Afin d'apparier le composant d'épargne des passifs des contrats d'assurance qui varie en fonction de divers indices et monnaies, la société conserve certains instruments financiers sous forme d'actions, d'obligations et de monnaies dans les actifs de son fonds général. Le risque de non-concordance de ces passifs avec les actifs est suivi de façon régulière.

La société gère le risque de taux d'intérêt lié à son portefeuille de placements en appliquant les limites établies par le comité des placements et par l'entremise de rapports réguliers de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Les lignes directrices de la société relatives aux placements déterminent les objectifs de placement et les placements sensibles aux variations des taux d'intérêt admissibles, en plus d'établir les critères de diversification, l'exposition, la concentration et les limites de qualité des actifs pour ces placements. Le comité de gestion des actifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. L'objectif est de maximiser les rendements des placements tout en maintenant les risques de défaut, de liquidité et de réinvestissement à des niveaux acceptables, en tenant compte de la tolérance au risque. Les politiques et les pratiques de développement et de tarification des produits exigent également de prendre en compte le risque de taux d'intérêt dans la conception, le développement et la tarification des produits.

Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change. Ce risque peut entraîner un effet négatif sur les bénéfices et les capitaux propres lorsque ceux-ci sont évalués dans la monnaie fonctionnelle de la société. Aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, la société présente une exposition minimale au risque de change.

La société utilise des dérivés, notamment des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme, afin de gérer les risques de change. L'utilisation inappropriée de ces dérivés pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit liées à la contrepartie sont strictes.

La société dispose d'une politique de gestion du risque de change qui définit les objectifs, les limites de risque et les autorisations se rapportant à toute exposition au taux de change. Le comité de gestion des actifs supervise et gère cette

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

politique, en plus de présenter des rapports au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur l'exposition aux risques ainsi que les manquements.

23.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité ne soit pas en mesure de financer tous ses engagements ou obligations en matière de sorties de trésorerie au moment où ils deviennent exigibles, ou encore que, pour financer ses engagements, une entité soit obligée de vendre des actifs à des prix déprimés et de subir des pertes lorsque vient le temps de la vente. Les sorties de trésorerie peuvent se présenter sous forme de paiement de prestations aux titulaires de polices, de charges, d'achats d'actifs ou d'intérêt sur une dette. La plupart des obligations de la société sont liées aux passifs des contrats d'assurance dont la durée varie selon le secteur d'activité et les attentes relatives aux événements ou mesures clés concernant les titulaires de polices (c.-à-d. retraits, mortalité et morbidité). Les autres obligations de la société concernent sa dette subordonnée (voir la note 12, Dette subordonnée) et les billets avec remboursement de capital à recours limité (voir la note 16, Capital-actions), ainsi que les charges opérationnelles régulières à mesure qu'elles deviennent payables, lesquelles doivent être réglées dans un laps de temps très restreint.

La société applique une politique en matière de liquidité qui requiert une évaluation du risque de liquidité ainsi que des procédures précises lui permettant de répondre à ses besoins en liquidités afin d'honorer tous ses engagements et obligations financiers à leur échéance. Le comité de gestion des actifs est responsable de surveiller la conformité à cette politique et de signaler l'exposition aux risques ainsi que les manquements au comité des placements du conseil d'administration. Les actifs liquides de la société au 31 décembre sont indiqués ci-dessous. En se basant sur l'historique des flux de trésorerie et la performance financière actuelle de la société, la direction considère que les flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles continueront de fournir suffisamment de liquidité pour que la société puisse respecter ses engagements envers les titulaires de polices et ses obligations de remboursement de la dette et payer ses autres charges.

Les tableaux ci-après présentent en détail le profil par échéance prévue des obligations non actualisées de la société relativement à ses passifs financiers et à ses flux de trésorerie estimés liés aux passifs des contrats d'assurance. Les dettes subordonnées qui ne sont pas exigibles à une date d'échéance unique sont présentées dans les tableaux sous l'année de leur échéance finale. Les échéances réelles pourraient différer des échéances contractuelles en raison du droit d'achat ou de prolongation de l'emprunteur, ou de son droit de rembourser son emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats d'assurance comprennent les estimations liées à l'échéancier et au versement des règlements décès et invalidité, aux échéances des polices, aux rentes, aux participations des titulaires de polices, aux montants en dépôt, aux commissions et aux impôts sur les primes, tous ces facteurs étant compensés par les primes futures des contrats et les frais prélevés sur les affaires en vigueur. Les montants recouverts à l'égard d'ententes de réassurance sont également reflétés. Ces flux de trésorerie estimés sont basés sur les hypothèses actualisées fondées sur les meilleures estimations et pondérées selon leurs probabilités, lesquelles sont ajustées pour tenir compte du risque non financier et utilisées dans le calcul des passifs des contrats d'assurance. En raison de l'utilisation de ces hypothèses, les flux de trésorerie réels différeront de ces estimations. Les passifs pour couverture restante pour les groupes de contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes sont exclus de cette analyse.

Au	31 décembre 2023						Total
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Passifs des contrats d'assurance	(39 635 \$)	(31 230 \$)	8 515 \$	51 043 \$	85 836 \$	30 082 705 \$	30 157 234 \$
Passifs des contrats de réassurance	2 704	7 764	9 442	9 767	10 792	60 324	100 793
Passifs des fonds distincts	(166 380)	(142 845)	(124 112)	(108 005)	(95 112)	630 674	(5 780)
Total	(203 311 \$)	(166 311 \$)	(106 155 \$)	(47 195 \$)	1 516 \$	30 773 703 \$	30 252 247 \$

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Au	31 décembre 2022 retraité						Total
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Passifs des contrats d'assurance	(40 413 \$)	(15 973 \$)	(11 593 \$)	28 336 \$	67 964 \$	28 041 558 \$	28 069 879 \$
Passifs des contrats de réassurance	2 427	(2 394)	12 219	13 353	13 687	451 124	490 416
Passifs des fonds distincts	(167 801)	(146 559)	(128 837)	(114 308)	(101 536)	662 776	3 735
Total	(205 787 \$)	(164 926 \$)	(128 211 \$)	(72 619 \$)	(19 885 \$)	29 155 458 \$	28 564 030 \$

Au	31 décembre 2023					Total
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Passifs des contrats de placement	181 283 \$	335 277 \$	31 557 \$	8 932 \$	557 049 \$	
Dette subordonnée	17 188	274 937	231 405	—	523 530	
Actions privilégiées	6 187	120 108	—	—	126 295	
Billets avec remboursement de capital à recours limité	7 250	43 449	234 386	—	285 085	
Créditeurs et autres passifs	133 661	—	—	—	133 661	
Total	345 569 \$	773 771 \$	497 348 \$	8 932 \$	1 625 620 \$	

Au	31 décembre 2022 retraité					Total
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Passifs des contrats de placement	139 281 \$	200 875 \$	25 732 \$	6 673 \$	372 561 \$	
Dette subordonnée	14 726	69 672	439 308	—	523 706	
Actions privilégiées	5 865	24 748	101 547	—	132 160	
Billets avec remboursement de capital à recours limité	7 250	39 024	248 668	—	294 942	
Créditeurs et autres passifs	330 508	30 117	—	—	360 625	
Total	497 630 \$	364 436 \$	815 255 \$	6 673 \$	1 683 994 \$	

La société maintient une portion de ses placements en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à court terme afin de répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2023, 3,7 % (2,2 % en 2022) de la trésorerie et des placements étaient détenus sous forme de placements à plus court terme.

23.4. Actifs liquides

La société maintient un niveau élevé d'actifs liquides afin de s'assurer de pouvoir remplir rapidement ses demandes de liquidités. Les actifs liquides de la société sont les suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Actifs		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	352 664 \$	184 554 \$
Obligations fédérales et provinciales canadiennes	3 345 471	2 916 849
Autres obligations et actions facilement négociables	5 406 848	5 060 706
Total des actifs liquides	9 104 983	8 162 109
Passifs		
Obligations payables à vue ⁽¹⁾ avec valeurs fixes	1 038 114	915 899
Obligations payables à vue avec rajustements selon la valeur de marché	1 376 074	1 178 857
Total des besoins de liquidités	2 414 188 \$	2 094 756 \$

⁽¹⁾ Les obligations payables à vue représentent les valeurs de rachat plus les sommes en dépôt, moins les prêts sur polices.

23.5. Risque de crédit

Le risque de crédit renvoie à la possibilité de perdre des sommes dues par des contreparties financières, comme les débiteurs, les réassureurs et les autres institutions financières, ou liées à des émetteurs de titres détenus dans un portefeuille d'actifs. La société est sujette à un risque de crédit qui découle des débiteurs ou de contreparties qui ne sont

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

pas en mesure de respecter leurs obligations en vertu d'un emprunt ou d'un dérivé. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débentures, des actions privilégiées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts hypothécaires, ainsi que des traités de réassurance conclus avec les réassureurs.

La société gère ce risque en appliquant ses lignes directrices relatives aux placements et sa politique de gestion du risque de réassurance établies par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration respectivement. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débentures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction et les comités du conseil d'administration examinent la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveillent en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé. La politique de gestion du risque de réassurance (de même que les documents justificatifs de la politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix) établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs.

L'analyse du risque de crédit tient compte des écarts de crédit. Du point de vue des placements, la société agit selon deux principes lorsqu'elle a recours au crédit : elle recherche d'abord des placements pour lesquels il y a une probabilité élevée d'obtenir un rendement sur le principal et vise ensuite les placements offrant un taux de rendement acceptable. La société cherche à atteindre un équilibre entre le risque et le rendement qui correspond à ses objectifs et à sa philosophie en matière de risque. Dans le calcul des passifs des contrats d'assurance, les écarts de crédit et la variation des écarts de crédit se reflètent dans l'hypothèse de taux d'intérêt.

Les actifs suivants de la société sont exposés au risque de crédit :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie	347 707 \$	175 523 \$
Placements à court terme	4 957	9 031
Obligations	7 456 183	6 744 757
Actions privilégiées	519 359	402 165
Actifs dérivés	13 825	9 776
Prêts hypothécaires	98 679	113 901
Prêts	47 165	50 036
Revenu de placement couru	49 068	48 645
Créances clients	4 423	8 506
Total	8 541 366 \$	7 562 340 \$

En plus des actifs indiqués ci-dessus, la société est exposée au risque de crédit pour les prêts sur polices et les primes d'assurance à recevoir qui sont présentés avec les passifs des contrats d'assurance dans le montant de 63 770 \$ (59 979 \$ en 2022) et 35 305 \$ (32 471 \$ en 2022 retraité) respectivement. Les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis en totalité ou en partie.

Concentration du risque de crédit pour les instruments financiers

La concentration du risque de crédit résulte de l'exposition à un débiteur unique, à un groupe de débiteurs liés ou à des groupes de débiteurs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, tels que des groupes de débiteurs situés dans les mêmes régions économiques ou géographiques ou dans des secteurs d'activité similaires. Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des débentures par secteur d'activité.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Obligations et débetures

La concentration du portefeuille d'obligations de la société par cote de solvabilité est la suivante :

Aux	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
AAA	303 418 \$	4 %	351 680 \$	5 %
AA	1 967 382	26 %	1 537 528	23 %
A	3 048 351	41 %	3 078 452	45 %
BBB	2 081 353	28 %	1 731 033	26 %
BB (et notes inférieures)	55 679	1 %	46 064	1 %
Total	7 456 183 \$	100 %	6 744 757 \$	100 %

Les notes de crédit sont généralement obtenues de Standard & Poor's (S&P) et de Dominion Bond Rating Service (DBRS). Advenant une note fractionnée, la note la plus basse est utilisée. Les émissions qui ne sont pas notées par une agence de notation reconnue sont notées à l'interne par la division des placements. L'évaluation de la note interne est documentée, avec des références à des placements comparables appropriés notés par des agences de notation reconnues et/ou selon une méthodologie utilisée par les agences de notation reconnues.

Les obligations provinciales représentent la concentration la plus importante dans les portefeuilles d'obligations, comme suit :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligations provinciales	3 148 856 \$	2 730 730 \$
Pourcentage du total des obligations en portefeuilles	42,2 %	40,5 %

Le tableau ci-dessous dresse le profil du portefeuille d'obligations par échéance contractuelle, selon la date d'échéance contractuelle la plus rapprochée :

Aux	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
1 an ou moins	54 742 \$	1 %	393 179 \$	6 %
1 à 5 ans	334 167	4 %	816 633	12 %
5 à 10 ans	248 349	3 %	504 238	7 %
Plus de 10 ans	6 818 925	92 %	5 030 707	75 %
Total	7 456 183 \$	100 %	6 744 757 \$	100 %

Le tableau ci-dessous indique les placements en titres à revenu fixe des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition, ainsi que la principale exposition à un seul émetteur d'obligations de sociétés.

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres à revenu fixe* des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition	3 992 543 \$	3 384 587 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	43,1 %	40,6 %
Exposition au principal émetteur d'obligations de sociétés	367 246 \$	167 572 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	4,0 %	2,0 %

* Les titres à revenu fixe comprennent les obligations, les débetures, les actions privilégiées et les placements à court terme.

Instruments financiers dérivés par note de crédit de la contrepartie

Le risque de crédit lié aux transactions dérivées découle de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont une valeur de marché positive pour la société. Par conséquent, le

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

risque de crédit lié aux produits dérivés est représenté par la juste valeur positive de l'instrument et ne représente normalement qu'une petite fraction du montant notionnel du contrat.

Le tableau suivant résume les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive par note de crédit de la contrepartie.

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Note de crédit		
AA	6 151 \$	1 385 \$
BBB+	4 228	—
Total	10 379	1 385
Dérivés sans risque de crédit de contrepartie	3 446	8 391
Total des actifs dérivés	13 825 \$	9 776 \$

Risque de crédit de réassurance

La société réassure les risques excédentaires auprès de sociétés de réassurance agréées au Canada. La société ne conclut des accords de réassurance qu'avec des sociétés de réassurance qui ont une cote de crédit indépendante de A- ou mieux. Le tableau suivant résume l'exposition maximale potentielle à la perte des actifs de réassurance, en fonction de la notation attribuée aux réassureurs par les agences de notation externes.

Aux	31 décembre 2023			31 décembre 2022 retraité		
	Actifs de réassurance	Garantie des réassureurs	Exposition nette	Actifs de réassurance	Garantie des réassureurs	Exposition nette
Note de crédit						
A	28 129 \$	— \$	28 129 \$	92 988 \$	— \$	92 988 \$
Total	28 129 \$	— \$	28 129 \$	92 988 \$	— \$	92 988 \$

Actions privilégiées

Tous les placements en actions privilégiées de la société sont émis par des sociétés canadiennes, parmi lesquels 1 % (1 % en 2022) sont notés P1, 99 % (99 % en 2022) sont notés P2 et le solde, 0 % (0 % en 2022), sont notés P3.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires dans la province de l'Ontario représentent la concentration la plus importante avec 98 679 \$ ou 100 % (119 556 \$ ou 100 % en 2022) du portefeuille total des prêts hypothécaires.

23.6. Risque lié aux produits

La société offre un large éventail de produits d'assurance vie et maladie, de gestion de patrimoine, de régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux de membres du personnel, ainsi que de services financiers regroupés par secteur d'activité comme suit :

(en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Solution d'assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits des activités d'assurance	234,8 \$	233,9 \$	638,7 \$	603,9 \$	452,0 \$	417,5 \$	— \$	— \$	1 325,5 \$	1 255,3 \$
Charge nette de réassurance	0,3	2,8	(17,2)	(13,1)	(55,7)	(34,1)	—	—	(72,6)	(44,4)
Total	235,1 \$	236,7 \$	621,5 \$	590,8 \$	396,3 \$	383,4 \$	— \$	— \$	1 252,9 \$	1 210,9 \$

Le risque lié aux produits est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les demandes de règlement, les prestations, les charges, le coût des options intégrées aux produits et le coût des garanties associées aux risques liés aux produits ne correspondent pas aux estimations. La société est exposée à diverses catégories de risque lié aux produits en raison de la nature de ses activités, y compris : les risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance), aux charges, à la morbidité, à la longévité (collectivement aussi désigné comme étant le risque

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

d'assurance), à la conception et à l'établissement des prix des produits, à la souscription, aux règlements et à la réassurance.

Des événements économiques et environnementaux, tels que des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, ainsi que des pandémies, pourraient avoir lieu dans des régions où l'Empire Vie assure un grand nombre de personnes, ce qui pourrait avoir des conséquences sur ses résultats financiers. La société évalue régulièrement son exposition aux risques prévisibles en procédant à des tests de tension, incluant un examen de la santé financière.

Le risque principal auquel la société est exposée en vertu des contrats d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les règlements, les déchéances et les charges opérationnelles ne correspondent pas aux estimations. Dans la mesure où les résultats techniques sont plus favorables que ceux présumés dans l'évaluation, la société dégage un produit financier et doit comptabiliser des augmentations de ses marges sur services contractuels. Si les résultats techniques sont moins favorables, la société enregistre une perte et doit comptabiliser des réductions de ses marges sur services contractuels. Par conséquent, l'objectif de la société est d'établir des passifs de contrats d'assurance adéquats pour couvrir ces obligations, avec une certitude raisonnable.

Les tableaux ci-dessous indiquent les sensibilités aux variations de diverses variables d'assurance qui ont une incidence sur les montants bruts et les montants nets de la réassurance du profit avant impôts, des capitaux propres et des marges sur services contractuels. Les produits du secteur d'activité de l'assurance individuelle de la société sont les plus exposés au risque d'assurance.

31 décembre 2023							
	Variation des hypothèses	Effet sur le profit avant impôts, brut de réassurance	Effet sur le profit avant impôts, net de réassurance	Effet sur les capitaux propres, brut de réassurance	Effet sur les capitaux propres, net de réassurance	Effet sur les marges sur services contractuels, brut de réassurance	Effet sur les marges sur services contractuels, net de réassurance
Mortalité	+2%	6 123 \$	265 \$	4 508 \$	195 \$	(78 805 \$)	50 402 \$
Morbidité	+5%	(4 339 \$)	(2 631 \$)	(3 194 \$)	(1 937 \$)	(15 483 \$)	6 587 \$
Longévité	-2%	— \$	— \$	— \$	— \$	(6 268 \$)	187 \$
Charges	+5%	799 \$	889 \$	588 \$	655 \$	(12 425 \$)	(299 \$)
Taux de rachat et de déchéance	+/-10%	7 095 \$	2 794 \$	5 224 \$	2 057 \$	(193 608 \$)	38 936 \$

31 décembre 2022 retraité							
	Variation des hypothèses	Effet sur le profit avant impôts, brut de réassurance	Effet sur le profit avant impôts, net de réassurance	Effet sur les capitaux propres, brut de réassurance	Effet sur les capitaux propres, net de réassurance	Effet sur les marges sur services contractuels, brut de réassurance	Effet sur les marges sur services contractuels, net de réassurance
Mortalité	+2%	11 122 \$	793 \$	8 188 \$	584 \$	(75 638 \$)	48 868 \$
Morbidité	+5%	(2 470 \$)	(1 541 \$)	(1 818 \$)	(1 134 \$)	(15 132 \$)	6 428 \$
Longévité	-2%	— \$	— \$	— \$	— \$	(6 195 \$)	(3 037 \$)
Charges	+5%	1 534 \$	1 534 \$	1 130 \$	1 129 \$	(12 454 \$)	(143 \$)
Taux de rachat et de déchéance	+/-10%	33 661 \$	22 145 \$	24 781 \$	16 303 \$	(192 917 \$)	51 341 \$

Pour calculer les passifs des contrats d'assurance et les montants des contrats de réassurance détenus qui y sont liés, la société établit, pour la durée restante des contrats, les hypothèses actualisées fondées sur les meilleures estimations et pondérées selon leurs probabilités. Les hypothèses utilisées sont basées sur les résultats techniques antérieurs, les données internes courantes, les indices boursiers externes et les indices de référence qui reflètent les tendances de marché courantes observables ainsi que d'autres données publiées. Ces hypothèses concernent la mortalité, la morbidité, la longévité, les déchéances, les charges, l'inflation et les impôts sur les primes. En raison des risques à long terme et de l'incertitude liée à l'évaluation inhérents à l'assurance vie, le calcul des passifs des contrats d'assurance comprend, séparément pour chaque variable, un ajustement au titre du risque non financier. L'incidence de cet ajustement au titre du risque non financier est d'accroître les passifs des contrats d'assurance par rapport aux hypothèses actualisées fondées sur les meilleures estimations et pondérées selon leurs probabilités.

Les hypothèses relatives aux passifs des contrats d'assurance sont examinées et mises à jour au moins une fois l'an par l'actuaire désigné de la société. Les détails sur les changements dans les hypothèses sont également discutés avec les membres du comité d'audit du conseil d'administration. Les méthodes utilisées pour déterminer les principales hypothèses sont décrites ci-dessous.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Hypothèses de mortalité

La société mène une étude annuelle sur la mortalité. Les hypothèses d'évaluation de la mortalité proviennent d'une combinaison des résultats techniques de la société et des résultats techniques du secteur. Une hausse du taux de mortalité entraînera un plus grand nombre de demandes de règlement (et les demandes pourraient avoir lieu plus rapidement que prévu), ce qui, pour l'assurance vie, augmentera les dépenses et réduira les profits pour les actionnaires. Pour les contrats d'assurance sans participation, une augmentation de l'hypothèse de mortalité courante pondérée selon sa probabilité entraînerait une augmentation des passifs des contrats d'assurance, ce qui diminuerait la marge sur services contractuels. Pour les rentes, une baisse de la mortalité (ou une hausse de la longévité) est défavorable financièrement, de sorte qu'une baisse de l'hypothèse de mortalité courante entraînerait une augmentation des passifs des contrats d'assurance, ce qui diminuerait la marge sur services contractuels.

Comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance)

Les hypothèses liées aux résiliations de police (déchéances) et aux rachats sont fondées sur la combinaison d'une étude interne sur les résiliations et des résultats techniques récents du secteur. Des hypothèses distinctes de résiliation sont utilisées pour les affaires qui comportent une valeur en espèces permanente, l'assurance temporaire renouvelable, l'assurance temporaire à 100 ans et l'assurance vie universelle. Dans l'établissement des taux de résiliation pour l'assurance temporaire renouvelable, il est présumé que des déchéances supplémentaires auront lieu à chaque point de renouvellement et que les titulaires de polices qui sont en bonne santé auront alors davantage tendance à laisser leurs polices tomber en déchéance que ceux qui ne sont plus assurables. Il se peut que les frais d'acquisition ne soient pas recouverts en totalité si le taux de déchéance dans les premières années d'une police, excède le taux de déchéance prévu. Une hausse du taux de résiliation tôt durant la vie d'une police a tendance à réduire le résultat attribuable aux actionnaires. Une hausse du taux de résiliation plus tard durant la vie d'une police tend à accroître le résultat attribuable aux actionnaires si le produit tient compte des déchéances, comme l'assurance temporaire à 100 ans, mais à réduire le résultat attribuable aux actionnaires pour les autres types de polices. Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes, une variation défavorable de 10,0 % par rapport aux hypothèses liées aux déchéances augmenterait les prestations des contrats d'assurance, et, par conséquent, réduirait la marge sur services contractuels. En ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation inférieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la baisse de l'hypothèse liée aux déchéances. D'autre part, en ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation supérieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la hausse de l'hypothèse liée aux déchéances.

Charges

Les passifs des contrats d'assurance tiennent compte des charges futures liées à l'administration des polices en vigueur, aux commissions de renouvellement, aux frais généraux et aux impôts sur les primes. L'hypothèse des charges futures comprend une hypothèse relative à l'inflation et est fondée sur des études internes de coût. Une hausse du niveau des charges pourrait entraîner une hausse des dépenses, ce qui réduirait les profits pour les actionnaires.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes combinées, une hausse de 5 % des charges de maintenance entraînerait une réduction de la marge sur services contractuels.

Morbidité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la morbidité calculés en fonction des taux d'accidents ou de maladies et des taux de rétablissement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Les hypothèses d'évaluation proviennent d'une combinaison de résultats techniques internes et des résultats techniques du secteur.

Pour les affaires individuelles et collectives d'assurance maladies graves, les taux d'incidence (ou taux d'accidents ou de maladies) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. L'augmentation des taux d'incidence entraîne une hausse du nombre de demandes de règlement, ce qui augmente les dépenses et diminue les profits pour les actionnaires. Pour les affaires d'assurance invalidité de longue durée des régimes d'assurance collective, les taux de

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

cessation (ou taux de rétablissement) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. Une baisse des taux de cessation signifie que les demandes de règlement se poursuivent sur une plus longue période, ce qui augmente les dépenses.

Pour les affaires d'assurance sans participation pour lesquelles la morbidité représente une hypothèse importante, une variation défavorable de 5 % de l'hypothèse entraînerait une hausse des prestations aux titulaires de polices, ce qui réduirait la marge sur services contractuels.

Risque de conception des produits et d'établissement des prix

La société est exposée au risque de pertes financières qui découle de la pratique en matière d'assurance selon laquelle les coûts et les passifs pris en charge relativement à un produit excèdent les attentes reflétées dans l'établissement du prix de ce produit. Ce risque peut être causé par une évaluation inadéquate des besoins du marché, une mauvaise estimation des résultats techniques futurs de plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, les déchéances, les rendements futurs sur les placements, les charges et l'impôt, de même que la mise en marché de nouveaux produits qui pourraient influencer de façon négative le comportement futur des titulaires de polices.

Pour certains types de polices, la totalité ou une partie de ce risque peut être partagée avec le titulaire de police ou transférée à celui-ci par l'entremise de participations et de rabais dans la tarification selon les résultats, ou par le fait que la société peut ajuster les primes ou les prestations futures si les résultats techniques s'avèrent différents des prévisions. Pour les autres types de polices, la société assume la totalité du risque, et doit par conséquent effectuer une évaluation complète des engagements à cet égard. L'Empire Vie pourrait transférer une partie de ce risque dans le cadre d'un traité de réassurance.

La société gère le risque de conception des produits et d'établissement des prix grâce à une gamme de programmes et de contrôles mis en place à l'échelle de la société. Les principaux programmes et contrôles sont décrits ci-dessous. La société a établi les passifs des contrats d'assurance conformément aux normes de l'IASB et aux normes de pratique de l'ICA. Des études portant sur les résultats techniques (tant au niveau de la société que du secteur) sont prises en considération dans les processus continus d'évaluation, de renouvellement et des nouvelles affaires afin que les passifs des contrats d'assurance, de même que la conception des produits et l'établissement des prix tiennent compte des nouveaux résultats. La société a créé un processus de gestion active du capital qui comprend une politique de gestion du capital et des niveaux de gestion du capital qui excèdent les critères minimaux des autorités de réglementation. Tel qu'il est prescrit par les autorités de réglementation, l'actuaire désigné procède à un examen de la santé financière et produit un rapport annuel sur la situation financière de la société à l'intention du comité d'audit, rapport qui souligne l'incidence de résultats techniques futurs négatifs sur les niveaux de capital. La société a également élaboré une politique de gestion des risques liés à la conception des produits et à l'établissement des prix qui régit chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique, établie par le comité d'examen de gestion des produits et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, définit la philosophie de la société à l'égard de la gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix. La politique définit des principes de prudence pour la conception des produits et l'établissement des prix, les autorités responsables des approbations, les limites de concentration d'un produit, de même que les processus de surveillance et les contrôles du développement des produits nécessaires.

Risque en matière de règlements et de tarification

La société est exposée au risque de pertes financières résultant de la sélection et de la tarification des risques à assurer et des décisions et des règlements en matière de demandes de règlement. Plusieurs des produits d'assurance individuelle et d'assurance invalidité collective de la société offrent des prestations durant toute la vie du titulaire de police. Les antécédents de règlements réels peuvent différer des hypothèses de mortalité et de morbidité qui ont servi au calcul des primes d'un produit. Des événements catastrophiques comme des tremblements de terre, des actes terroristes ou une pandémie de grippe au Canada pourraient avoir des effets défavorables sur les résultats en matière de règlements.

En plus des contrôles de gestion du risque mentionnés ci-dessus sous Risque de conception des produits et d'établissement des prix, la société gère également le risque en matière de règlements et de tarification au moyen de sa politique de tarification et de gestion du risque des passifs qui régit chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique est établie par le comité d'examen de la gestion des produits et approuvée par le comité de gestion du

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

risque et du capital du conseil d'administration. Cette politique définit la philosophie de gestion des règlements et de la tarification de la société et établit la gestion prudente des règlements et de la tarification, y compris les critères de tarification, les exigences d'approbation des demandes de règlement, les autorités responsables des approbations et les limites à cet égard, ainsi que les exigences de surveillance continue du risque. La société a recours à la réassurance pour atténuer une exposition excessive à des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité. Le comité d'examen de la gestion des produits étudie et établit les pleins de conservation pour les divers produits de ses secteurs d'activité et le comité de gestion du risque et du capital soumet les modifications éventuelles des pleins de rétention pour approbation au conseil d'administration.

Risque pour la réassurance détenue

La société est exposée au risque de pertes financières causées par une protection de réassurance inappropriée ou par le manquement d'un réassureur. Les montants de réassurance par vie varient selon le type de protection et le produit. La société maintient également un programme de réassurance en cas de catastrophe, qui lui fournit une protection advenant que de nombreux assurés décèdent dans un même accident ou événement catastrophique. Bien que la société ait recours à la réassurance pour atténuer un risque excessif créé par des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité, la réassurance ne la libère pas de ses obligations premières envers les titulaires de polices et elle est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs. L'offre et le coût de la réassurance sont assujettis aux conditions courantes du marché de la réassurance, tant en termes de prix que d'offre, ce qui peut également modifier les résultats.

La politique de gestion du risque de réassurance établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. Comme la réassurance ne libère pas un assureur de son obligation première envers les titulaires de polices, l'utilisation d'un processus de surveillance continue est essentielle. Le comité d'examen de la gestion des produits fait rapport sur une base annuelle sur les activités de réassurance au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. La majeure partie de la réassurance de l'Empire Vie se fait sur la base de l'excédent, ce qui signifie que la société conserve 100 % du risque jusqu'à concurrence de son plein de rétention. Le 1^{er} avril 2020, l'Empire Vie a mis à jour son plein de rétention individuel pour une nouvelle affaire à un capital assuré de 1 500 \$ (auparavant 500 \$). Pour certaines catégories de produits, elle applique un plein de rétention inférieur à ce maximum. La réassurance sert à limiter les pertes, à réduire au minimum l'exposition aux risques importants et à fournir une capacité de croissance. Par suite de cette augmentation du plein de rétention, la société a exercé des dispositions de reprise sur tous les traités de réassurance admissibles à compter du 1^{er} avril 2020. Ces activités ont entraîné une augmentation du risque lié aux produits de la société, lequel est jugé acceptable. La société ne dispose pas d'affaires de réassurance présumée.

Risque lié aux garanties sur les fonds distincts

Les produits de fonds distincts émis par l'empire Vie prévoient des garanties minimales sur les prestations de décès et à l'échéance, ainsi que sur la garantie de retrait. Les variations des prix du marché ont une incidence sur les passifs estimés de la société pour ces garanties.

Glossaire des termes (non audité)

Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction en vertu de la norme IAS 39. Avant l'adoption de la norme IFRS 9, la plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent étaient classés comme étant disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39.

Ajustement au titre du risque

La rémunération qu'une entité exige pour supporter l'incertitude relative au montant et à l'échéance des flux de trésorerie qui découlent du risque non financier lorsque l'entité remplit des contrats d'assurance.

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

L'ACCAP est un organisme représentant les fournisseurs d'assurance vie et maladie au Canada. Elle élabore des lignes directrices, volontairement et proactivement, afin de répondre aux situations émergentes et de protéger les intérêts des consommateurs.

Autres éléments du résultat global

En vertu de la norme IAS 39, les profits et pertes latents, principalement sur les actifs financiers qui soutiennent le compte capital et excédent, sont présentés en tant qu'autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont vendus ou réduits, le profit ou la perte qui en résulte est reclassé des autres éléments du résultat global au résultat net. Lors de l'adoption de la norme IFRS 9, la société a reclassé ces actifs à leur juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que les profits et pertes latents sont désormais comptabilisés dans le résultat net. Les réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi sont également présentées en tant qu'autres éléments du résultat global. Ces réévaluations ne seront pas reclassées au résultat net et demeureront dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF)

Le mandat du BSIF est réglementer et de superviser les institutions financières et les régimes de retraite sous réglementation fédérale au Canada afin de contribuer à la confiance du public dans le système financier.

Cumul des autres éléments du résultat global

Une composante distincte des capitaux propres attribuables aux actionnaires et du compte des titulaires de polices qui inclut la réévaluation des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces éléments sont constatés dans le résultat global, mais exclus du résultat net.

Flux de trésorerie d'exécution

Une estimation explicite, non biaisée et pondérée en fonction des probabilités (c'est-à-dire, la valeur attendue) de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures moins la valeur actuelle des entrées de trésorerie futures qui se concrétiseront à mesure que l'entité remplit des contrats d'assurance, incluant un ajustement pour risque non financier.

Institut canadien des actuaires (ICA)

L'ICA est l'instance de qualification et de direction de la profession actuarielle au Canada. L'ICA élabore et fait respecter des normes rigoureuses, partage son expertise en gestion du risque et fait progresser la science actuarielle afin d'améliorer les vies au Canada et dans le monde. Plus de 6 000 membres font bénéficier de leurs connaissances des mathématiques, des statistiques, de l'analyse des données, et des affaires en fournissant des services et des conseils de la plus haute qualité avec d'aider la population et les organisations canadiennes à envisager l'avenir avec confiance.

Institut canadien des comptables agréés (CPA Canada)

L'association canadienne sans but lucratif de CPA Canada offre de l'information et des conseils à ses membres, aux étudiants et aux marchés financiers. Travaillant en collaboration avec ses organismes provinciaux membres, CPA Canada appuie l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de contrôle de la qualité pour les entreprises, les organismes sans but lucratif et le gouvernement, en plus de concevoir et de présenter des programmes de formation.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs investis sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils sont désignés par la direction sous l'option de la juste valeur.

Glossaire des termes (non audité)

Marché actif

Un marché actif est un marché dans lequel les éléments négociés sont homogènes, des acheteurs et des vendeurs consentants peuvent normalement être trouvés à tout moment et les prix sont mis à la disposition du public.

Marge sur services contractuels

Un composant de la valeur comptable des actifs ou des passifs d'un groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non gagné que l'entité reconnaît à mesure qu'elle fournit des services de contrats d'assurance en vertu des contrats d'assurance du groupe.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à affecter les produits ou charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif permet d'actualiser exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (normes comptables IFRS)

Normes comptables internationales adoptées au Canada le 1^{er} janvier 2011, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Pertes de crédit prévues

Un montant de pertes prévues attribuable de la détérioration du crédit de la partie à laquelle le crédit a été émis.

Polices avec participation

Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux résultats qui découlent du compte des participations. Le montant et le moment du versement des participations est à la discrétion de la société et tient compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Il s'agit d'une mesure de rentabilité qui présente le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour toucher les résultats.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)

Le TSAV mesure la suffisance du capital d'un assureur. Ce test est l'un des nombreux indicateurs qu'utilise le BSIF pour évaluer la situation financière d'un assureur. Le ratio du TSAV correspond au ratio des éléments de capital admissibles par rapport au coussin de solvabilité de base, chacun étant calculé selon les lignes directrices du BSIF.

Politique de gestion du compte de participation

But

La politique de gestion du compte de participation énonce les objectifs de gestion pour la surveillance du compte de participation de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie).

Étendue

La présente politique de participation s'applique à toutes les polices émises dans le compte de participation de l'Empire Vie qui autorisent leurs titulaires à participer aux résultats du compte de participation. Des participations sont créditées à la plupart des polices sur une base annuelle, alors que d'autres contrats plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale conformément aux dispositions contractuelles.

Politique

Description du compte de participation et de ses polices

L'Empire Vie maintient un compte pour les polices avec participation (« compte de participation »), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et ce, en vertu de l'article 456 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte de participation comprend toutes les polices émises par l'Empire Vie qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux résultats du compte de participation.

La direction détermine les résultats techniques du compte de participation en comparant les facteurs liés aux polices et aux résultats techniques. Les facteurs liés aux polices sont les éléments qui reflètent les hypothèses par rapport auxquelles les résultats techniques doivent être mesurées, tandis que les facteurs liés aux résultats techniques sont les éléments qui reflètent les résultats techniques réels et qui sont conformes aux résultats techniques sous-jacents du compte de participation. Ces facteurs englobent une variété d'éléments, notamment le revenu de placement, la mortalité, les charges et le comportement des titulaires de polices.

L'Empire Vie ne maintient pas de comptes auxiliaires, à même le compte de participation, pour les polices d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes ni pour d'autres fonds ou pour des blocs d'affaires acquis d'autres sociétés. L'Empire Vie n'a aucun bloc d'affaires de participation fermé établi par suite de la démutualisation d'une société mutuelle et de sa transformation en société par actions.

Bien que le compte de participation accepte de nouvelles affaires, de nombreuses catégories de participation au sein du compte de participation n'accepte pas de nouvelles affaires. Le fait qu'une catégorie de participation n'accepte pas de nouvelles affaires n'a aucune incidence importante pour les titulaires de polices.

Politique de placement

Les placements du fonds général dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de la concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le but est de maximiser le rendement des placements ajusté en fonction de l'impôt tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

Les lignes directrices de placement permettent des placements dans les catégories d'actifs suivantes pour le fonds du compte de participation : titres à court terme, obligations (incluant des titres de dette privée et des billets avec remboursement de capital à recours limité), des actions privilégiées, des prêts hypothécaires, des actions, des placements immobiliers, des prêts commerciaux et d'autres actifs (incluant les actions de sociétés privées, les infrastructures et les prêts hypothécaires à rendement élevé). Divers critères s'appliquent à chaque catégorie d'actifs en ce qui concerne la diversification, la qualité minimale du crédit et la liquidité. Les lignes directrices de placement permettent l'utilisation de dérivés dans le compte de participation afin de couvrir certaines expositions (par exemple, risque de change, risque de taux d'intérêt, etc.) ou de créer des expositions efficaces à certains marchés.

Dans le compte avec participation, l'Empire Vie a créé deux segments d'actifs afin d'apparier nominalement les placements à des types de passifs ou d'excédents spécifiques, qui sont les suivants : protection avec participation et

Politique de gestion du compte de participation

excédent des titulaires de polices. L'Empire Vie attribue à chaque segment des actifs spécifiques d'un montant approximatif qui est à peu près équivalent au montant total de ses passifs ou des excédents.

Le comité des placements reçoit un rapport mensuel sur le rendement et la composition de l'actif du fonds général et sur les opérations de placement par segment d'actifs pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la direction et les gestionnaires de placement de la société font rapport au comité des placements et, par son entremise, au conseil d'administration sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, l'appariement des positions de la société, le rendement du fonds général et des fonds distincts, ainsi que la conformité avec les lignes directrices de placement. Le conseil d'administration revoit les lignes directrices de placement au moins une fois par année.

Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est enregistré directement sous chaque segment d'actifs. Une part du revenu de placements est affectée au/du segment de l'avoire et de l'excédent des actionnaires du/au segment des actifs du compte avec participation proportionnellement au déficit ou à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

La société a recours de façon minimale au revenu généré par les actifs des comptes de participation et sans participation, ces actifs étant limités à des actifs non financiers qui représentent une petite portion du bilan de la société.

Le conseil d'administration peut modifier la méthodologie d'affectation du revenu de placement à sa discrétion. Cette modification pourrait résulter d'un changement fondamental de l'approche de segmentation de l'actif de la société.

Affectation des frais

Les frais généraux sont affectés au compte avec participation selon la méthode des centres de coûts. Les frais associés directement au compte avec participation sont imputés comme tels. Les frais qui découlent ou qui varient en fonction des différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés.

Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois.

Les taxes sur les primes sont affectées en proportion des primes imposables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

La société pourrait choisir d'imputer des charges au compte de participation selon un montant autre que le coût alloué dans la mesure où cette imputation améliorerait l'équité envers les titulaires de polices.

Affectation de l'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est affecté au compte avec participation en proportion du résultat imposable total de la société. Les actifs et passifs d'impôt différé sont traités de la même façon pour les comptes de participation et sans participation.

Gestion de l'excédent

La société gère le niveau de l'excédent du compte de participation en prenant en considération le maintien de la solvabilité du compte de participation, la capacité du compte de participation à respecter toutes ses obligations contractuelles et la mesure dans laquelle les affaires avec participation existantes financent les nouvelles affaires avec participation. L'excédent du compte de participation est financé par les versements de revenu dans le compte de participation.

Virements au compte des actionnaires

L'Empire Vie a l'intention de virer la totalité du pourcentage permis de profits pouvant être distribués du compte avec participation au compte des actionnaires tel que permis par l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada).

Politique de gestion du compte de participation

Rôles et responsabilités

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'approbation de la politique de gestion du compte de participation. Le conseil d'administration doit s'assurer que la politique est mise en œuvre d'une manière approuvée.

Chef de la direction et équipe de la haute direction

Le conseil d'administration a délégué la responsabilité première et l'imputabilité de la politique de participation de la société au chef de la direction de la société. Le chef de la direction en partage la responsabilité et l'imputabilité avec l'équipe de la haute direction. Le chef de la direction et l'équipe de la haute direction assument leurs responsabilités en les déléguant aux membres de leur équipe de gestion. Les membres de l'équipe de la haute direction se chargent d'établir le cadre de gestion approprié en vue de réaliser les objectifs de la présente politique au sein de leur secteur d'affaires.

Actuaire désigné

Sur une base annuelle, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de la présente politique pour les titulaires de polices avec participation.

Processus d'approbation (et fréquence)

Le vice-président et actuaire des produits revoit la présente politique chaque année. Le comité d'examen de la gestion des produits doit approuver toutes les modifications bénignes. Le comité d'examen de la gestion des produits et le conseil d'administration doivent approuver les modifications importantes. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la réglementation relative aux comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de la société.

La société réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation.

Surveillance, contrôles et procédures

Le vice-président et actuaire des produits supervise l'application de la présente politique. Il incombe à la direction de s'assurer que des procédures sont en place pour soutenir la conformité de la société à la présente politique et de revoir de façon périodique ces procédures pour assurer une conformité continue à la présente politique. Le Service de la vérification examine la présente politique sur une base régulière, à sa discrétion, et conformément à son programme d'audit.

Politique d'attribution des participations pour les polices avec participation

But

La politique d'attribution des participations pour les polices avec participation (« politique de participation ») énonce le processus adopté par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« Empire Vie » ou « société ») pour déterminer, recommander et déclarer des participations sur les polices émises dans son compte avec participation.

Étendue

La présente politique de participation s'applique à chaque police émise dans le compte avec participation de l'Empire Vie qui autorise ses titulaires à participer aux résultats du compte de participation. Des participations sont créditées à la plupart des polices sur une base annuelle, alors que d'autres contrats plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale conformément aux dispositions contractuelles.

Politique

Principes servant à déterminer la politique d'attribution des participations aux titulaires de polices avec participation

La société a déterminé la présente politique en fonction des principes suivants : équité envers les titulaires de polices, cohérence avec les attentes raisonnables des titulaires de polices ainsi que conformité aux lois, aux réglementations, aux normes de pratique actuarielle et aux obligations contractuelles applicables.

Déclaration des participations à la discrétion du conseil d'administration

Le montant global des participations et leur attribution aux différentes catégories de polices avec participation sont déclarés sur une base annuelle à la discrétion du conseil d'administration de l'Empire Vie en vertu de l'article 464(1) de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Avant de déclarer le montant global des participations, le conseil d'administration prend en considération les recommandations de l'équipe de direction en ce qui concerne les participations à verser aux titulaires de polices, ainsi que l'opinion de l'actuaire désigné sur la conformité des participations proposées à la présente politique, leur équité pour les titulaires de polices avec participation et la conformité de leur préparation avec les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires. L'équipe de direction et l'actuaire désigné doivent respectivement préparer leurs recommandations et leur opinion en respectant les exigences législatives et réglementaires applicables, ainsi que les pratiques actuarielles généralement acceptées, y compris tout changement apporté par le Bureau du surintendant des institutions financières. De façon générale, la distribution réelle de participations sera conforme aux participations proposées, mais si la distribution réelle des participations diffère substantiellement des participations proposées, cet écart devra être divulgué et expliqué. De plus, si l'actuaire désigné doit faire une recommandation en lien avec les participations pour les polices avec participation, et que la distribution réelle des participations différerait substantiellement de cette recommandation, cet écart devrait être divulgué et expliqué.

Principaux facteurs qui influent sur le montant global des participations

Les titulaires de polices participent aux résultats techniques de la société par le biais des participations attribuables aux titulaires de polices, qui sont basées sur les résultats techniques du compte de participation auquel appartient leur police.

Le montant global des participations tient compte des résultats de toutes les polices, rentes et protections en cas d'invalidité avec participation, des participations en dépôt, des bonifications d'assurance libérée et d'assurance temporaire avec participation, ainsi que des résultats attribuables à l'excédent du compte avec participation. Le montant global des participations est également déterminé en fonction de différents facteurs comme la solvabilité du compte avec participation, sa capacité à respecter toutes ses obligations contractuelles, la mesure dans laquelle l'excédent du compte avec participation finance les nouvelles affaires, les changements apportés à la législation, la réglementation relative au compte avec participation, l'imposition et la taxation, les pratiques comptables ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de l'Empire Vie.

Principales sources de revenu

Les principales sources de revenu prises en considération pour déterminer le montant global des participations sont le revenu de placements, les actifs en défaut, la mortalité, les déchéances, les charges et les impôts. Les participations attribuables aux titulaires de polices sont affectées par l'écart entre les résultats techniques réels et les résultats techniques attendus pour ces facteurs. L'équipe de direction de l'Empire Vie passe en revue chaque année les résultats techniques réels du compte avec participation. L'Empire Vie peut ajuster les sources de revenu afin d'atténuer les fluctuations des résultats techniques et de prévoir des mesures de transition au cours de périodes de changements majeurs s'étalant tout au plus sur cinq ans dans l'objectif d'atténuer les fluctuations annuelles indues dans les barèmes

Politique d'attribution des participations pour les polices avec participation

des participations. La société n'applique pas la technique de lissage différemment en fonction des catégories de participation. Bien qu'elle n'ait pas établi de lignes directrices internes régissant les pratiques de lissage des participations, la société s'appuie sur la pratique établie guidée par l'équité envers les titulaires de polices et la cohérence avec les attentes raisonnables des titulaires de polices, et se conforme aux lois, aux réglementations et aux normes de pratique actuarielles applicables. Les éléments techniques servant à déterminer les participations des titulaires de polices peuvent être modifiés après l'établissement d'une police. L'objectif de tels changements aux éléments techniques serait d'améliorer la précision et l'équité de la méthodologie de mesure des résultats techniques. Les changements aux éléments techniques doivent être réalisés selon les dispositions contractuelles, et ne pas contrevenir à toute loi, réglementation, norme ou pratique applicable, ou toute autre restriction.

L'Empire Vie utilise une approche temporaire pour les versements au compte de l'excédent attribuable aux titulaires de polices afin que ces versements provenant du produit du compte avec participation soient remis aux titulaires de polices sur l'ensemble de la durée de leurs polices. La société utilise ces versements au compte de l'excédent afin d'assurer la solvabilité continue du compte de participation, de remplir ses exigences contractuelles et de financer ses nouvelles affaires. Ainsi, dans certaines circonstances, les versements au compte de l'excédent attribuable aux titulaires de polices pourraient être remboursés en partie, ou pas du tout.

Comme elle ne peut connaître ses résultats techniques à l'avance, l'Empire Vie ne peut garantir le montant global et la répartition des participations. Par conséquent, le montant des participations augmentera ou diminuera en fonction des résultats techniques réels.

Attribution des participations

Les titulaires de polices participent à l'attribution par le biais des barèmes de participation, qui répartissent le montant global des participations parmi les différentes catégories d'actifs. L'Empire Vie établit les catégories de participation des titulaires de polices avec participation selon les hypothèses de tarification utilisées à l'origine pour déterminer les valeurs garanties par les polices. L'Empire Vie utilise différentes approches de tarification et méthodes axées sur des facteurs afin d'établir des barèmes de participation permettant de répartir le montant global des participations parmi les différentes catégories de participation. Le concept de base de cette méthode consiste à attribuer le montant global des participations aux différentes catégories de participation selon une proportion équivalente à la contribution estimée de chaque police au montant global des participations à long terme. L'objectif fondamental de l'attribution des participations est de maintenir une équité raisonnable entre les catégories et les générations de titulaires de polices, en tenant compte des facteurs et des limites pratiques.

La direction de la société revoit chaque année les résultats techniques, les hypothèses et les pratiques sous-jacents pour les barèmes de participation. Les modifications importantes qui découlent des résultats techniques réels seront transmises aux titulaires de polices avec participation dans les deux exercices qui suivent la modification des résultats techniques, dans la mesure où cette modification n'était pas déjà prise en compte dans le barème de participation courant, toute réserve additionnelle ou tout mécanisme semblable de mise à niveau des résultats techniques. La direction de la société fera rapport par écrit sur les résultats techniques, les hypothèses et les pratiques sous-jacents concernant les recommandations proposées pour les barèmes de participation.

Les barèmes de participation peuvent également être ajustés afin de refléter certains comportements particuliers des titulaires de polices qui se refléteraient dans les résultats techniques tels que les déchéances ou les avances versées sur les polices à des taux garantis.

Pour certains blocs de polices, le barème de participation des titulaires peut être déterminé au moyen de méthodes conçues pour établir approximativement la contribution de chaque police au résultat de ces blocs.

Aucune participation de résiliation n'est payable pour toute police avec participation émise par l'Empire Vie.

Politique d'attribution des participations pour les polices avec participation

Rôles et responsabilités

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'approbation de la politique de participation. Le conseil d'administration doit s'assurer que la politique est mise en œuvre d'une manière approuvée.

Chef de la direction et équipe de la haute direction

Le conseil d'administration a délégué la responsabilité première et l'imputabilité de la politique de participation de la société au chef de la direction de la société. Le chef de la direction en partage la responsabilité et l'imputabilité avec l'équipe de la haute direction. Le chef de la direction et l'équipe de la haute direction assument leurs responsabilités en les déléguant aux membres de leur équipe de gestion. Les membres de l'équipe de la haute direction se chargent d'établir le cadre de gestion approprié en vue de réaliser les objectifs de la présente politique au sein de leur secteur d'affaires.

Actuaire désigné

Sur une base annuelle et chaque fois qu'une modification de la politique est recommandée, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de la présente politique pour les titulaires de polices avec participation.

Processus d'approbation (et fréquence)

Le vice-président et actuaire des produits revoit la présente politique chaque année. Le comité d'examen de la gestion des produits et le conseil d'administration doivent approuver toutes les modifications. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la réglementation relative aux comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de la société.

La société réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation.

Surveillance, contrôles et procédures

Le vice-président et actuaire des produits supervise l'application de la présente politique. Il incombe à la direction de s'assurer que des procédures sont en place pour soutenir la conformité de la société à la présente politique et de revoir de façon périodique ces procédures pour assurer une conformité continue à la présente politique. Le Service de la vérification examine la présente politique sur une base régulière, à sa discrétion, et conformément à son programme d'audit.

Information financière concernant le compte de participation

Au 31 décembre 2023	Exercice courant	Taux annuel moyen historique		
		5 ans	10 ans	20 ans
Taux d'intérêt du barème de participation ⁽¹⁾	6,00 %	6,00 %	6,29 %	6,60 %
Contrats d'assurance et de réassurance détenus dans le compte de participation ⁽²⁾	9,70 %	3,45 %	4,64 %	4,93 %
Excédent du compte de participation ⁽²⁾	10,54 %	4,26 %	4,14 %	3,75 %

(1) Le taux d'intérêt du barème de participation moyen sur 20 ans reflète les taux d'intérêt estimés du barème de participation pour 2010 et avant.

(2) Les contrats d'assurance et de réassurance détenus dans le compte de participation et l'excédent du compte de participation, les deux éléments sur 20 ans, reflète les rendements estimés pour 2006 et avant.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Excédent du compte de participation - au début de l'exercice	24 055 \$	29 929 \$
Résultat net (avant les montants transférés aux actionnaires)	21 155	(3 192)
Montants transférés aux actionnaires en vertu de l'article 462(a) de la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> (inclut dans le résultat net)	(3 014)	(2 682)
Ajustements aux montants transférés précédemment aux actionnaires	3 961	—
Résultat net	22 102	(5 874)
Excédent du compte de participation - à la fin de l'exercice	46 157 \$	24 055 \$
Participations attribuables aux titulaires de polices (excluant les remboursements d'expérience)	39 800 \$	39 773 \$
Transfert en vertu de l'article 462 en tant que pourcentage des profits distribuables	7,04 %	6,79 %

Une proportion d'environ 30 % des participations des titulaires de polices est basée sur les résultats techniques de placement, tandis que la proportion restante de 70 % des participations des titulaires de polices est basée sur d'autres facteurs. Le rendement des placements de l'excédent du compte de participation est pris en compte dans le calcul des participations.

Le tableau ci-dessous présente les compositions cible et réelle des actifs sous-jacents du compte de participation de la société à la date de déclaration.

Au 31 décembre 2023	Composition cible	Composition réelle
Actifs sous-jacents du compte de participation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0 %	5,0 %
Obligations	65,0 %	63,5 %
Actions privilégiées	9,5 %	10,4 %
Actions ordinaires	22,5 %	16,4 %
Actifs dérivés	— %	0,2 %
Prêts hypothécaires	2,0 %	1,4 %
Autre	— %	3,1 %
Total des actifs sous-jacents du compte de participation	100,0 %	100,0 %

La politique de gestion du compte de participation et la politique d'attribution des participations pour les polices avec participation sont fournies sur demande.

Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la « société ») est une société par actions qui compte des actionnaires et des titulaires de polices avec participation. La société détient aussi deux filiales en propriété exclusive, la société de fonds communs de placement Placements Empire Vie Inc. et un agent général administrateur indépendant, la Financière TruStone Inc.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « loi »), chaque titulaire d'une ou de plusieurs polices avec participation a droit à un vote au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des titulaires de polices, et chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action qu'il détient au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des actionnaires. Au moins un tiers des administrateurs sont élus pour le compte des titulaires de polices, et le reste l'est pour le compte des actionnaires. La société est régie par la loi précitée, qui prévoit des dispositions concernant la gouvernance d'entreprise. Le système de gouvernance de la société est appuyé par des audits internes, des normes de conformité, des audits externes menés par un cabinet indépendant de comptables professionnels agréés et l'examen effectué par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada.

La direction est chargée de repérer les risques et d'en déterminer les incidences sur la société. Elle doit également mettre en place des politiques, des procédures et des contrôles appropriés pour atténuer ces risques. La société a des comités principaux de gestion du niveau de risque, qui rend compte de ses activités au conseil d'administration et/ou à ses comités, ainsi qu'un service interne de gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, qui soutient les activités de gestion du risque de l'organisation. La fonction d'audit interne est chargée d'évaluer la pertinence des systèmes de contrôle interne et l'adhésion à ces systèmes. Elle présente périodiquement le résultat de ses examens à la direction et au comité d'audit issu du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et ses comités supervisent la direction dans l'exécution de ses fonctions. La haute direction de la société fait rapport périodiquement au conseil d'administration sur les politiques et procédures de gestion du risque.

Le conseil d'administration dispose de pleins pouvoirs. Il a pour mandat de superviser la conduite des affaires et des activités de la société, notamment de surveiller la gestion du risque de la société. Le conseil exerce ses responsabilités directement et par l'intermédiaire de comités issus du conseil et de la direction. Le conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2023 et devrait tenir au moins six réunions en 2024.

Parmi les fonctions de gestion du risque faisant l'objet d'une supervision par le conseil, mentionnons le risque de marché (incluant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque associé aux placements immobiliers et le risque de change), le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque lié aux produits (incluant le risque de mortalité, le risque associé au comportement des titulaires de polices en ce qui concerne les résiliations et les déchéances, le risque lié aux charges, le risque de morbidité ainsi que le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix, le risque lié à l'appréciation des risques, le risque lié aux règlements et le risque de réassurance), le risque opérationnel (incluant le risque juridique et le risque de conformité réglementaire, le risque de modèle, ainsi que les risques liés aux ressources humaines, aux tiers, aux technologies, à la sécurité de l'information et à la continuité des activités), de même que le risque commercial et le risque stratégique. Pour en savoir davantage sur ces risques, veuillez consulter la section intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de l'Empire Vie qui se trouve au www.sedarplus.ca. Les principales responsabilités en matière de supervision de certains de ces risques sont déléguées à six comités permanents issus du conseil, dont les rôles et les responsabilités sont explicitement définis. Les responsabilités qui ne sont pas déléguées à un comité permanent demeurent au conseil. Voici un bref résumé des principales responsabilités des six comités.

Le comité d'audit assume une responsabilité prévue par la loi, soit celle de superviser, au nom du conseil, la présentation de l'information financière, les systèmes d'information financière et de comptabilité et les contrôles internes de la société. Le comité supervise également le travail lié au test de tension.

Le comité des placements assiste le conseil dans le contrôle des politiques, des normes et des procédures en matière de placements et de prêts, ainsi que dans le contrôle des activités et des portefeuilles de placement de la société. Certaines des activités du comité des placements sont prévues dans les lignes directrices relatives aux placements de la société, qui reflètent les exigences de la loi. Le comité surveille également les activités de gestion de l'actif de la société.

Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque (suite)

Le comité des ressources humaines est chargé de l'examen et du contrôle des pratiques en matière de ressources humaines de la société pour les membres de la direction et du personnel, notamment la rémunération, la planification de la relève, les programmes de diversité et d'inclusion, la dotation, ainsi que les régimes de retraite et d'assurance collective.

Le comité d'étude sur les règles de conduite est responsable du suivi des procédures mises en place pour repérer les opérations importantes entre parties liées, conformément à la loi. Il contrôle également certaines politiques d'entreprise, y compris les procédures relatives au Code de conduite professionnelle de la société, aux conflits d'intérêts, à la politique sur les opérations personnelles de la société, à la confidentialité des renseignements, aux plaintes des clients, à la protection des renseignements personnels, à la conformité réglementaire et à l'impartialité.

Le comité de gestion du risque et du capital est responsable du suivi des activités de gestion du risque et du capital de la société.

Le comité de gestion du risque et du capital a pour mandat d'aider le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance en ce qui concerne la gestion du cadre de gestion du risque opérationnel et du cadre de tolérance au risque de la société, l'identification, l'examen et l'évaluation des principaux risques de la société, l'examen et l'évaluation des stratégies de gestion du risque de la société, ainsi que le déploiement et l'utilisation du capital. Le comité surveille également les activités liées à la conception des produits et à la continuité des affaires.

Le comité de surveillance des technologies de l'information a pour mandat d'aider le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance des risques liés à la sécurité de l'information et à la technologie, ainsi que de soutenir les efforts de la direction pour atténuer ces risques. Dans le cadre de ses responsabilités, le comité de surveillance des technologies de l'information évalue l'efficacité de la stratégie des technologies de l'information de la société au soutien de l'orientation stratégique et des objectifs d'affaires de la société, ce qui inclut l'examen des projets, des initiatives et de l'architecture stratégiques en lien avec les technologies de l'information.

Renseignements généraux

Siège social

259, rue King Est
Kingston, Ontario
Canada K7L 3A8
1 877 548-1881
info@empire.ca
www.empire.ca

L'Empire Vie est membre d'Assuris, une société à but non lucratif chargée de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie et santé.

Vous trouverez des détails au sujet de la protection d'Assuris sur le site Web www.assuris.ca.

BUREAUX DES VENTES DES MARCHÉS INDIVIDUELS

ONTARIO

Burlington

108-1100 Burloak Drive
Burlington, Ontario L7L 6B2
905 335-6558
1 888 548-4729

Toronto

200-36 York Mills Road
Toronto, Ontario M2P 2E9
416 494-0900
1 888 548-4729

QUÉBEC

Montréal

600, boul. de Maisonneuve O., bureau 1600
Montréal, Québec H3A 3J2
514 842-9151
1 800 371-9151

Québec

1220, boul. Lebourgneuf, bureau 100
Québec, Québec G2K 2G4
418 628-1220
1 888 816-1220

OUEST DU CANADA

Vancouver

707-1177 West Hastings Street
Vancouver, Colombie-Britannique V6E 2K3
604 232-5557
1 888 627-3591

BUREAUX DES VENTES D'ASSURANCE COLLECTIVE

ONTARIO

Burlington

108-1100 Burloak Drive
Burlington, Ontario L7L 6B2
905 335-6558
1 800 663-9984

Toronto

200-36 York Mills Road
Toronto, Ontario M2P 2E9
416 494-6834
1 800 361-7980

QUÉBEC

Montréal

600, boul. de Maisonneuve O., bureau 1600
Montréal, Québec H3A 3J2
514 842-0003
1 800 561-3738

OUEST DU CANADA

Vancouver

707-1177 West Hastings Street
Vancouver, Colombie-Britannique V6E 2K3
604 232-5558
1 800 547-0628

Conseil d'administration

ADMINISTRATEURS POUR LE COMPTE DES ACTIONNAIRES

John F. Brierley^{1, 2, 6}
Administrateur

Scott F. Ewert^{1, 4, 6}
Vice-président et chef des finances
E-L Financial Corporation Limited

Edward M. Iacobucci^{1, 2, 3, 5}
Professeur de droit
Université de Toronto

Duncan N.R. Jackman^{4, 6}
Président du conseil d'administration
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Clive P. Rowe^{4, 6}
Administrateur

Patricia M. Volker^{1, 2, 3, 6}
Administratrice

ADMINISTRATEURS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES

Stephanie A. Bowman^{3, 4, 5, 6}
Administratrice

Mark J. Fuller^{2, 3, 4, 5, 6}
Président et chef de la direction
Commission du régime de retraite de l'Ontario

Mark Sylvia
Président et chef de la direction
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Jacques Tremblay^{3, 5, 6}
Associé
Oliver Wyman Actuarial Consulting

PRÉSIDENT HONORAIRE

L'Honorable Henry N.R. Jackman
Président honoraire
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

¹ Membre du comité d'audit

² Membre du comité d'étude sur les règles de conduite

³ Membre du comité des ressources humaines

⁴ Membre du comité des placements

⁵ Membre du comité de surveillance des technologies de l'information

⁶ Membre du comité de gestion du risque et du capital

Haute direction

Mark Sylvia

Président et chef de la direction

Richard Carty

Chef du contentieux et vice-président principal, Ressources humaines

Edward Gibson

Vice-président principal, Gestion du capital et actuaire en chef

Paul Holba

Vice-président principal et chef des placements

Michael Perry

Vice-président principal, Solutions d'assurance collective

Steve Pong

Vice-président principal, Marchés individuels

Mark Rogers

Vice-président principal, Expansion de l'entreprise

Rebecca Rycroft

Vice-présidente principale et chef des finances

Kathy Thompson

Vice-présidente principale et chef de la gestion du risque

Chris Volk

Vice-président principal et chef des technologies

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'EMPIRE VIE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie), une filiale d'E-L Financial Corporation Limited, est en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, ainsi que des produits de placement et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir les produits et les services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils se constituent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le empire.ca pour obtenir de l'information additionnelle, notamment les notations courantes et les plus récents résultats financiers.



Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Compagnie Trust TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto ON M5H 4H1
Téléphone : 416 682-3860
Sans frais : 1 800 387-0825
<https://www.tsxtrust.com/?lang=fr>

Politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit

Si vous avez une plainte à formuler en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes ou l'audit ou des préoccupations touchant des points discutables de ces aspects, veuillez transmettre votre plainte ou vos préoccupations par écrit à :

M. John Brierley
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8
Courriel : johnbrierley12@gmail.com
Téléphone : 705 250-3133

Vous pouvez transmettre votre plainte ou vos préoccupations de façon anonyme. La société en garantit la confidentialité et les traitera selon sa politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. ^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

